

# AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT ANNUEL 2005



# AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT ANNUEL 2005

# SOMMAIRE



Avant propos .....	p. 6
Les faits marquants .....	p. 8
Le Conseil de surveillance .....	p. 11
Une activité en forte croissance .....	p. 12
Des femmes et des hommes au service du développement .....	p. 14
Un savoir-faire financier .....	p. 17
Concilier enjeux économiques, sociaux et environnementaux .....	p. 18

## AFRIQUE : CONTRIBUER À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE

L'accès aux services de base .....	p. 24
Le développement municipal .....	p. 27
La protection des ressources naturelles .....	p. 29
La promotion du développement humain .....	p. 31
Le soutien au secteur productif pour réduire la pauvreté .....	p. 34

## SOUTENIR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET DANS L'OUTRE-MER

Contribuer au développement du commerce .....	p. 41
Diversifier les instruments financiers en faveur du secteur privé .....	p. 44
Favoriser la croissance dans l'Outre-mer .....	p. 48



## LES DÉFIS COMMUNS AUX PAYS DU NORD ET DU SUD

Les défis environnementaux .....	p. 60
États fragiles et sorties de crise .....	p. 63
La préservation du patrimoine .....	p. 65

## LA RÉFLEXION AU CŒUR DE L'ACTION

La contribution au débat .....	p. 69
L'efficacité de l'aide .....	p. 72

## LA SITUATION FINANCIÈRE

Les principales évolutions .....	p. 78
Bilan et compte de résultat .....	p. 79
Les principaux ratios et indicateurs .....	p. 81

## ANNEXES

Les engagements du Groupe en 2005 .....	p. 84
Organigramme .....	p. 90
Le réseau des agences et bureaux .....	p. 92
Publications .....	p. 94
Glossaire .....	p. 96

# AVANT-PROPOS



Jean-Michel Severino, Directeur général

© D. Fradin

**L'Afrique est la principale zone d'intervention de l'AFD, qui y consacre plus de la moitié de ses engagements totaux.**

**L'**année 2005, désignée comme « l'année du développement », a fourni l'occasion d'un débat stratégique et opérationnel renouvelé sur la politique publique d'aide au développement, tant en ce qui concerne les volumes qui lui sont consacrés que son organisation, ses instruments et son efficacité. 2005 est aussi l'année de la mise en œuvre de la réforme de l'aide publique française sous l'impulsion du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) avec le souci d'une plus grande efficacité de l'aide et de priorités sectorielles affirmées. Grâce à ces évolutions et au processus de modernisation engagé par le projet d'orientation stratégique 2002-2006 de l'AFD, notre Agence a pris pleinement part à ce débat et a été en mesure, par l'expansion très sensible de ses activités, de franchir des étapes importantes en termes d'orientation et d'impacts de ses opérations. L'Agence a ainsi contribué à appuyer une position française originale dans les débats internationaux sur le développement, en soutenant le recours aux financements innovants et en montrant les limites, en termes d'incitations, de ressources et d'efficacité, d'une approche qui serait uniquement fondée sur des dons, comme

le réclament certains. L'Agence a également développé de nouveaux instruments de prêts prenant davantage en compte les contraintes de solvabilité des emprunteurs, en mettant par exemple en place des prêts adossés aux fluctuations des cours des matières premières.

**A l'heure où nous élaborons** notre deuxième projet d'orientation stratégique concernant la période 2007-2011, le bilan de cette année éclaire certains des grands axes de notre action.

**Tout d'abord**, dans le contexte de la réflexion française sur l'aide publique au développement (APD), la priorité africaine a été confirmée. L'Afrique est la principale zone d'intervention de l'AFD, qui y consacre plus de la moitié de ses engagements totaux, 54 %, contre 31 % pour l'Asie, 7 % pour les pays du Moyen-Orient et 8 % pour le reste du monde et les programmes communs à plusieurs régions. L'Afrique subsaharienne, plus particulièrement, concentre l'aide publique au développement versée sous forme de dons puisqu'elle reçoit plus des deux-tiers des montants de subventions confiées par l'Etat à l'AFD. L'activité sur cette zone progresse de 41 % en 2005 pour atteindre 682 millions d'euros.

**Ensuite,** la préoccupation constante d'un usage optimal des deniers publics : à partir d'un volume de 325 millions d'euros confiés à l'AFD pour consentir des subventions aux pays pauvres et d'un volant de 315 millions d'euros lui permettant de bonifier ses concours, l'Agence a pu mettre en place des financements à hauteur de 2,2 milliards d'euros au profit des pays en développement et des collectivités d'Outre-mer. Pour un euro confié par le contribuable français, l'AFD génère ainsi par ses activités plus de trois euros consacrés au financement du développement et à la réduction de la pauvreté. L'un des principes de l'aide doit être en effet d'utiliser les fonds publics pour faire « levier » sur les financements privés et ainsi accroître les ressources disponibles pour des pays qui n'ont pas facilement accès aux financements de marché.

**Troisièmement,** dans le cadre de la réforme de l'aide française et du transfert à l'Agence de compétences sectorielles élargies et d'un certain nombre de projets initiés par le Ministère des Affaires Etrangères, l'AFD a sensiblement accru en 2005 ses interventions en faveur des secteurs sociaux. Près du tiers des subventions aux pays pauvres ont été destinées à des projets d'éducation et de santé.

**Quatrième axe majeur,** l'Agence a poursuivi le repositionnement de ses activités dans les collectivités d'Outre-mer, dans lesquelles, à côté de notre rôle traditionnel de financement de l'économie et de l'accent que nous mettons sur le logement social, nous avons engagé, à la demande des autorités locales, des interventions d'appui et de conseil auprès des collectivités. A titre d'illustration, l'AFD a apporté son soutien à l'élaboration du schéma régional de développement économique de la Guadeloupe. Les opérations de formation engagées par le Cefeb au profit des collectivités d'Outre-mer se sont également considérablement développées en 2005.

**Cinquièmement,** l'année 2005 a permis de donner corps à une stratégie « pays émergents » dont l'Agence va proposer dans son nouveau plan d'orientation stratégique la validation et qui consiste à y promouvoir les biens publics mondiaux que sont la lutte contre les changements climatiques, la préservation de la biodiversité, la lutte contre les pandémies et plus généralement, la responsabilité sociale et environnementale. Nous souhaitons ainsi contribuer à orienter les processus de croissance de ces pays vers la prise en compte des grands enjeux communs de l'humanité. C'est ainsi qu'en Chine, nos opérations, pour un montant de 180 millions

d'euros en 2005, contribuent à accroître l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment dans les transports et l'habitat. En Turquie, où nous avons poursuivi notre progression, l'Agence a financé une ligne de crédit de 70 millions d'euros pour le développement durable et la prise en compte des diligences sociales et environnementales dans des PME de régions défavorisées. En Thaïlande, l'Agence a également engagé un premier concours de 40 millions d'euros pour le financement de projets d'efficacité énergétique.

**Sixièmement,** l'Agence a substantiellement accru ses financements non souverains, dont la part dans l'ensemble de nos opérations a plus que doublé cette année. En particulier, les premières opérations ont vu le jour en faveur de collectivités locales étrangères. C'est avec la gamme de nos instruments financiers que nous venons en appui aux processus de décentralisation en cours dans de nombreux pays en développement. Cette orientation de notre activité témoigne de l'un de nos avantages comparatifs dans la communauté des bailleurs de fonds, à savoir notre capacité à travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs de nos pays d'intervention : Etats, entreprises publiques et privées, collectivités locales, sociétés civiles. Proparco, filiale spécialisée en faveur du secteur privé, apporte des outils financiers qui permettent de renforcer les partenariats du Groupe avec ce secteur. Ses engagements ont fortement augmenté pour atteindre 370 millions d'euros, soit une hausse de 70 % par rapport à 2004.

**Enfin, l'Agence est intervenue** à la demande de l'Etat pour manifester la solidarité nationale auprès des pays victimes de la catastrophe du tsunami ainsi que du Pakistan, frappé par un tremblement de terre destructeur. Cet appui aux pays frappés par une catastrophe naturelle rejoue la problématique de l'intervention dans des Etats fragiles et en sortie de crise, sujet sur lequel l'AFD a entrepris en 2005 un ensemble de travaux comprenant notamment une analyse des relations entre sécurité et développement et une évaluation rétrospective des opérations engagées dans ce type de situation.

**Au total,** cette année a confirmé notre capacité à accroître le volume et le champ de nos actions en faveur du développement durable et à répondre aux attentes des citoyens, des pouvoirs publics et des bénéficiaires de notre action. C'est tout le sens du nouveau projet stratégique de l'Agence Française de Développement, qui verra le jour en 2006.

Pour un euro  
confié par  
le contribuable  
français, l'AFD  
génère plus  
de trois euros  
consacrés au  
développement.

2005

# LES FAITS MARQUANTS

24-28 JANVIER

## CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA BIODIVERSITÉ

La conférence internationale sur la biodiversité s'est tenue à Paris, à l'Unesco, du 24 au 28 janvier, sous le patronage du Président de la République. L'AFD et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), membres du comité d'organisation, ont animé plusieurs débats dont ceux sur les modes d'appropriation et de gestion de la biodiversité. Ils ont coproduit avec la Fondation Nicolas Hulot une exposition diffusée dans le monde entier par les réseaux diplomatiques.

25 JANVIER

## LE PRIX NOBEL DE LA PAIX 2004 REÇU À L'AFD

À l'occasion de la conférence sur la biodiversité, l'AFD a reçu, le 25 janvier, la visite de Wangari Maathai, prix Nobel de la paix 2004. Madame Maathai, première femme africaine honorée, a été récompensée pour son action en faveur du développement durable, de la démocratie et de la paix. Elle a été notamment à la tête du plus grand projet de reboisement d'Afrique, le « Mouvement ceinture verte ». Élue écologiste au Parlement kényan, Madame Maathai était ministre adjointe à l'environnement,

Jean-Michel  
Severino  
reçoit  
Wangari  
Maathai,  
prix Nobel  
de la paix  
© D. Fradin



## SOLIDARITÉ AVEC LES PAYS FRAPPÉS PAR LES CATASTROPHES NATURELLES

Après le tremblement de terre au Pakistan, la France s'est engagée, dès le 8 octobre, à verser 80 M€ d'aide à la reconstruction dont 50 millions mis en œuvre par l'AFD et 30 millions par le ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie.

Dans ce contexte, des représentants de l'AFD, du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie ont entrepris avec les

autorités pakistanaises et les autres bailleurs de fonds de définir le programme d'intervention français. L'AFD devrait financer un projet de construction de logement en milieu rural. Le séisme, qui a touché principalement les régions du nord, l'Azad Kashmir et la province frontière du nord-ouest, a fait 80 000 morts et 3,5 millions de déplacés ou sans abris. En outre, suite au tsunami qui a déferlé

sur les côtes d'Asie du Sud-Est en décembre 2004, faisant d'innombrables victimes et des dommages matériels considérables, la France a décidé d'allouer 300 M€ à la reconstruction, dont 200 M€ gérés par l'AFD. Un premier projet de 64 M€, accordé en juin, porte sur la réhabilitation des infrastructures du district de Trincomalee à Sri Lanka (375 000 habitants).

Trois concours complémentaires ont été octroyés en décembre 2005 : un prêt de 20 M€ pour le financement de prêts à des petites entreprises indonésiennes dans la zone touchée par le tsunami, une ligne de crédit de 4,2 M\$ au profit des entreprises, des artisans et des particuliers des atolls des Maldives, victimes de la catastrophe et 10 M€ pour soutenir le secteur des travaux publics à Sri Lanka.

aux ressources naturelles et à la faune sauvage, elle apporte un appui précieux à l'AFD et au FFEM au Kenya.

### 7 FÉVRIER LA GRANDE-BRETAGNE DÉLÈGE À L'AFD SON AIDE À L'ÉDUCATION AU NIGER

Hillary Benn, ministre britannique de la Coopération, a annoncé le 7 février la délégation à l'AFD de la mise en oeuvre d'une contribution de 10 M€ à « l'aide programme » sur l'éducation au Niger. Elle viendra compléter un concours du Fonds de solidarité prioritaire. En contrepartie, l'AFD confiera un financement en 2006 à l'organisme de coopération du gouvernement britannique. Le Niger est éligible à l'initiative « éducation pour tous – procédure accélérée » (« fast track »). C'est un pays « pilote » en matière d'harmonisation de l'aide.

### 31 MARS CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Cette rencontre, organisée en partenariat avec le ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, a permis de réunir des spécialistes du financement du développement. La question de la taxe sur les billets d'avion y a notamment été évoquée, quelques mois avant d'être approuvée à l'Assemblée nationale, en décembre 2005.

### 7 AVRIL PREMIER PROJET DE LUTTE CONTRE LE SIDA EN HAÏTI

Le premier projet de lutte contre le sida de l'AFD en Haïti a vu le jour avec l'octroi le 7 avril d'une subvention de 1,5 M€ en faveur du programme « Extension équité santé », mis en œuvre par le centre Zanmi Lasanté, ONG très appréciée sur le terrain. Objectifs : réhabiliter et équiper cinq centres de santé dans lesquels seront pris en charge les patients atteints du sida et de la tuberculose, étendre l'extension des soins de base aux populations défavorisées, améliorer les soins prénataux et la santé des femmes.

### 11 AVRIL « LA GUERRE DES COTONS », UN FILM SOUTENU PAR L'AFD

Diffusé le 11 avril sur France 5, la « guerre des cotons » de Jean-Michel Rodrigo, a reçu le soutien de l'AFD. Ce film raconte le combat inégal entre les 25 000 producteurs de coton américains, industrialisés et subventionnés et les millions de paysans africains, qui possèdent rarement plus d'un hectare, travaillent sans machine et gagnent au mieux un dollar par jour. Au final, un coton américain cher, mais que les subventions rendent compétitif; de l'autre un coton africain d'une qualité exceptionnelle, mais qui se voit menacé de disparition. Sauf que, pour la première fois, des nations africaines parlent d'une seule voix pour s'opposer à cette concurrence absurde. Le film a reçu de multiples récompenses et fait l'objet de rediffusions nombreuses.

## **14 AVRIL UN PRÊT EN FAVEUR DU SECTEUR COTONNIER AU CAMEROUN**

Compte tenu de la forte volatilité des cours du coton, le prêt de 10 M€ accordé par l'AFD, en faveur du secteur cotonnier camerounais, est assorti d'un mécanisme d'indexation de la durée du remboursement sur le prix international du coton. Ce prêt à durée variable devrait aider la société à supporter les éventuelles périodes de cours bas et réduire les risques d'impayés et de rééchelonnement.

## **19 AVRIL LE PRIX TROPICAUX DE L'AFD DÉCERNÉ À DANIEL MAXIMIN**

Le prix Tropiques de l'AFD 2005 a été décerné à Daniel Maximin, pour son roman *Tu, c'est l'enfance*, publié chez Gallimard. La Guadeloupe des années 1960 vue par un enfant ; un témoignage émouvant et nostalgique. Le Prix Tropiques de l'AFD, qui a fêté son quinzième anniversaire, récompense chaque année un écrivain apportant son éclairage sur les pays du sud ou les collectivités d'Outre-mer, dans lesquels l'AFD intervient. Un prix « spécial 15<sup>e</sup> anniversaire » a été attribué à Somanos Sar pour *Apocalypse khmère*, aux éditions Jean Picollec.

## **27 MAI LA REVUE AFRIQUE CONTEMPORAINE CHANGE D'ÉDITEUR**

Les éditions De Boeck succèdent à La Documentation Française. En 2005, les dossiers de la revue ont traité des mutations de l'aide au développement, du rôle des jeunes ruraux dans les crises ouest-africaines, du Darfour et de l'Afrique centrale. Des conférences de présentation des dossiers sont désormais organisées, intéressant un public de plus en plus large.

## **20 JUIN LA MICROFINANCE À L'HONNEUR**

Dans le cadre de l'année internationale du microcrédit, l'AFD a organisé à Paris le 20 juin, avec le gouvernement français, une conférence internationale sur la microfinance, ouverte par le Président de la République, en présence notamment du professeur Yunus, fondateur de la Grameen Bank. Cette conférence a réuni 550 participants des cinq continents et a été la source de multiples initiatives entre pouvoirs publics, agences d'aide au développement, secteur privé et société civile. L'AFD a pour-

suivi ses interventions en faveur du secteur en 2005, notamment au travers de sa participation au Global Commercial Microfinance Consortium créé par la Deutsche Bank.

## **7 NOVEMBRE APPUI À L'ADIE POUR LA CRÉATION DE MICROENTREPRISES DANS L'OUTRE-MER**

L'AFD et l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) ont conclu un partenariat le 7 novembre. L'Agence a octroyé à l'Adie une ligne de crédit lui permettant de financer les prêts accordés aux chômeurs et allocataires du RMI, créateurs d'entreprises en Outre-mer. Le partenariat comprend également un appui technique aux délégations de l'Adie par des études de marché et d'impact, ainsi qu'une collaboration aux projets d'implantation dans d'autres départements ou collectivités de l'Outre-mer.

## **13 NOVEMBRE LE PRIX ELAN DÉCERNÉ À L'OCCASION DES RENCONTRES DE LA PHOTOGRAPHIE DE BAMAKO**

A l'occasion des sixièmes rencontres africaines de la photographie à Bamako, c'est le Nigerian James Uchechukwu Iroha, qui s'est vu décerner le premier prix Elan de l'AFD, pour l'évolution remarquée de son travail de photographe. Créé en 2005, ce prix témoigne de l'engagement de l'Agence à soutenir la création artistique dans les pays du Sud, à l'instar du prix Tropiques de l'AFD.

## **14 DÉCEMBRE CONFÉRENCE AFD-EUDN : FINANCER LE DÉVELOPPEMENT**

L'AFD et European Development Research Network (EUDN) ont organisé à Paris leur troisième conférence sur le thème « Financer le développement : les défis d'un doublement de l'aide ». Avec l'augmentation des budgets consacrés à l'aide publique et aux annulations de dettes, des questions se posent sur les conditions d'une utilisation efficace des ressources. La conférence a regroupé 500 personnes, praticiens du développement comme universitaires, autour des thèmes de l'évaluation des besoins en aide, notamment dans des environnements institutionnels dégradés et des liens entre coordination des bailleurs et utilisation des instruments de financement.

# LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

AU 31 DÉCEMBRE 2005

## PRÉSIDENT

**M. Jean-Didier ROISIN**

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française auprès de la Confédération suisse

## MEMBRES

### Membres représentant l'État

#### ■ MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

**M. Ambroise Fayolle**

Chef de service des affaires multilatérales et du développement  
Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique  
Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie

**M. Ramon Fernandez**

Sous-directeur des affaires financières internationales et du développement  
Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique  
Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie

**Mme Hélène Eyssartier**

Sous-directrice à la direction du Budget,  
Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie

**M. Philippe Decouais**

Chef du bureau de l'aide au développement et aux affaires étrangères  
Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique  
Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie

#### ■ MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**M. Philippe Etienne**

Directeur général de la Coopération internationale et du Développement  
Ministère des Affaires étrangères

**M. Jérôme Pasquier**

Directeur général adjoint de la Coopération internationale et du Développement  
Ministère des Affaires étrangères

**M. Bruno Joubert**

Directeur de la direction d'Afrique et Océan indien  
Ministère des Affaires étrangères

**Mme Elisabeth Barbier**

Directrice adjointe de la direction d'Afrique et Océan indien  
Ministère des Affaires étrangères

**M. Jacques Lapouge**

Directeur des Affaires économiques et financières  
Ministère des Affaires étrangères

**M. Jacques Maillard**

Directeur adjoint des Affaires économiques et financières  
Ministère des Affaires étrangères

#### ■ MINISTÈRE DE L'OUTRE-MER

**M. Philippe Leyssene**

Directeur des Affaires économiques, sociales et culturelles  
Ministère de l'Outre-mer

**M. Pierre Bruhnes**

Sous-directeur des affaires économiques  
Ministère de l'Outre-mer

### Membres désignés en raison de leur connaissance des problèmes économiques et financiers

**M. Omar Kabbaj**

Ancien président de la Banque africaine de développement

**M. Jean-Louis Mattei**

Directeur de la Banque de détail hors France métropolitaine  
Société Générale

**Mme Sylviane Jeanneney-Guillaumont**

Professeur d'économie, Centre d'études et de recherches sur le développement international

**M. Paul Pelissier**

Professeur honoraire des Universités

**M. Henri Rouillé d'Orfeuil**

Président de Coordination SUD

**Mme Anne de Lattre**

Expert

### Parlementaires

#### ■ DÉPUTÉS DÉSIGNÉS PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**M. Jacques Godfrain**

Ancien ministre, député de l'Aveyron

**M. Louis Guedon**

Député de la Vendée

#### ■ DÉPUTÉS DÉSIGNÉS PAR LA COMMISSION DES FINANCES

**M. Victor Brial**

Député de Wallis-et-Futuna

**M. Jean-Louis Dumont**

Député de la Meuse

#### ■ SÉNATEURS DÉSIGNÉS PAR LE SÉNAT

**M. Adrien Gouteyron**

Sénateur de la Haute-Loire  
Vice-président du Sénat

**M. Michel Charasse**

Ancien ministre, sénateur du Puy-de-Dôme

### Membres élus représentant le personnel de l'AFD

**M. André Pouilles-Duplaix**

*M. Denis Vasseur*

**M. Vincent Thevenot**

*M. Pierre-Yves Le Bihan*

**Titulaire**

**Suppléant**

# UNE ACTIVITÉ EN FORTE CROISSANCE

© K. Vandersypen

Opérateur pivot du dispositif français d'aide publique au développement, l'Agence Française de Développement intervient sur les cinq continents, pour le financement de la croissance économique, la réduction de la pauvreté et les biens publics mondiaux. Elle inscrit ses actions dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Dans le même temps, elle contribue à la préservation de l'environnement, de la santé ou du patrimoine culturels ; elle intervient également dans les situations de crise. En 2005, les engagements de l'AFD ont représenté 2,2 milliards d'euros, soit une progression de 46 % par rapport à 2004, auxquels se sont ajoutés 350 millions d'euros d'engagements pour compte de tiers.

**Le montant total des financements dans les pays étrangers a connu une croissance de plus de 50% en 2005.**

## DANS LES PAYS ÉTRANGERS

Forte de ses 41 représentations à l'étranger, l'AFD opère dans une soixantaine de pays d'Afrique de

l'Ouest, centrale et australe, du pourtour méditerranéen, de l'Océan Indien, des Caraïbes, du Pacifique sud et d'Asie. Ses domaines traditionnels d'expertises et de savoir-faire sont le développement urbain, le développement rural, l'industrie, les systèmes financiers et l'environnement. Au-delà de ces secteurs, elle se renforce, particulièrement depuis 2005, dans les domaines de la santé et de l'éducation. De plus en plus, l'AFD agit en faveur de bénéficiaires non souverains : entreprises, collectivités territoriales, organisations non gouvernementales, en sus des pouvoirs publics locaux.

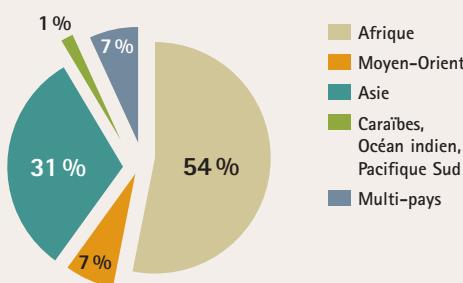
Le montant total des financements dans les pays étrangers est passé de 1,11 milliards d'euros à 1,67 milliards d'euros, soit une croissance de plus de 50 % comparé à 2004, dont 325 millions d'euros de subventions.

L'Afrique demeure la principale bénéficiaire des financements de l'AFD avec 905 millions d'euros d'engagements. Les pays émergents d'Asie et du pourtour méditerranéen prennent une place importante : l'Agence y finance en particulier le développement durable. Elle est aussi intervenue, sur mandat spécifique du gouvernement français, en faveur de l'Indonésie, du Sri Lanka et des Maldives, victimes du tsunami.

## DANS L'OUTRE-MER

Dans l'Outre-mer, l'AFD assure une offre publique de référence en matière de crédit et de logement social, via ses agences locales en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte, en Nouvelle-

**Engagements du Groupe (M€)**  
(hors mandats de gestion et contrats de désendettement-développement)



Calédonie, à la Réunion, à Saint-Pierre et Miquelon, en Polynésie française et à Wallis et Futuna.

Le réseau comprend également des filiales bancaires en Nouvelle Calédonie (BCI) et en Polynésie (Socredo), habilitées à collecter des dépôts et à offrir des crédits aux particuliers et aux entreprises. L'Agence est également au capital de sociétés immobilières en Martinique (Simar), Nouvelle-Calédonie (Sic), Guadeloupe (Sig), Réunion (Sidr), Guyane (Siguy et Simko) et Mayotte (Sim). Ces sociétés immobilières sont principalement chargées de la promotion, de la gestion et de la construction de logements sociaux.

Les concours du Groupe, qui ont atteint 537 M€ en 2005 dont 452 M€ engagés par l'AFD et 84,9 M€ par Proparco, sont destinés aux collectivités locales, aux établissements publics ou aux sociétés d'économie mixte, pour le financement de leurs investissements.

## PROPARCO À L'ÉCOUTE DU SECTEUR PRIVÉ

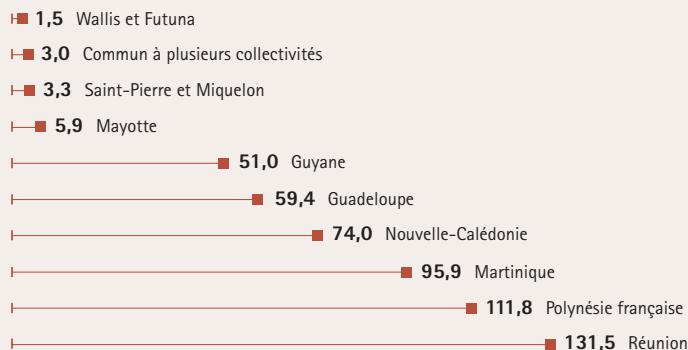
La société de Promotion et de participation pour la coopération économique (Proparco), filiale spécialisée en faveur du secteur privé, intervient dans les mêmes aires géographiques que l'AFD. Créée en 1977 et dotée d'un capital de 142,56 M€, elle est détenue à 66,8% par l'Agence. Son rôle est de stimuler les investissements et les marchés, en accordant des concours bancaires rentables et utiles au développement des pays concernés. En particulier, ses interventions couvrent la promotion, la modernisation et la sécurisation des marchés financiers, l'accès à la santé et à l'éducation, la protection de l'environnement, la mise à niveau des entreprises et l'intégration régionale des économies. Proparco intervient sous forme de prêts à long terme, de fonds propres, de prises de participation, de garanties et sous forme d'ingénierie financière.

En 2005, le montant total des engagements de Proparco s'est élevé à 370 M€ dont 326 M€ de prêts, 33 M€ de fonds propres et 10,3 M€ de garanties.

## LE CEFEB, CENTRE DE RÉFLEXION ET DE FORMATION

Basé à Marseille, le Centre d'études financières économiques et bancaires (Cefeb) est un département spécialisé de l'AFD dans la formation, l'ingénierie institutionnelle et le développement d'outils de transfert méthodologique. Il vise notamment le perfectionnement des cadres supérieurs des entreprises, banques et administrations financières des pays de la zone d'intervention de l'Agence, ainsi que ceux des collectivités d'Outre-mer.

### Engagements dans l'Outre-mer (M€)



Le Centre propose également des ateliers de partage d'expériences et de réflexions stratégiques. Il participe à l'animation des sessions dans des établissements partenaires et contribue aux actions de formation interne à l'AFD. En 2005, près de 1 000 personnes ont été formées par le Cefeb.

## LE FFEM POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Créé en 1994 par le gouvernement français à la suite du sommet de Rio de Janeiro, le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), dont la gestion administrative et financière est assurée par l'AFD, a pour objectif de favoriser la protection de l'environnement dans des projets de développement. Il contribue en outre à la mobilisation internationale autour des grands enjeux écologiques : les changements climatiques, la protection de la biodiversité, la gestion des eaux internationales, la protection de la couche d'ozone, la lutte contre la désertification, la déforestation et les polluants organiques persistants.

Le FFEM intervient à la demande et sous la responsabilité des ministères de l'Économie, des finances et de l'industrie, des Affaires étrangères, de l'Écologie et du développement durable, de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'AFD. Pour la période 1994-2006, la dotation du Fonds est de 201 M€.

En 2005, un montant total de 21,27 M€ a été octroyé pour le financement de 18 projets.

**370**

Millions €

C'est le montant total des engagements de Proparco en 2005, soit une augmentation de près de 70%.

### Engagements cumulés au 31/12/05 en M€

Effet de serre	35,58
Biodiversité	60,48
Eaux internationales	20,17
Mixte Biodiversité - Effet de serre	28,12
Autres	1,8
<b>Total</b>	<b>146,15</b>

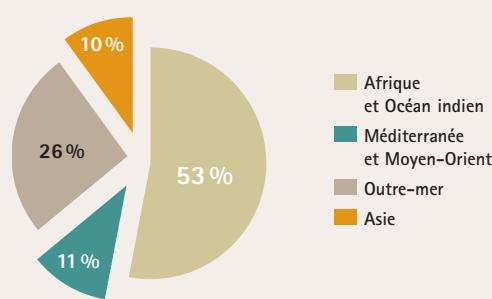
# DES FEMMES ET DES HOMMES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT



Quelques-uns  
des 42 agents  
recrutés  
en 2005

© D. Fradin

Répartition du personnel expatrié



**L**a forte croissance d'activité et la poursuite des évolutions stratégiques ont largement influencé la politique de ressources humaines. L'Agence a maintenu une politique volontariste de recrutement et de mobilité géographique et professionnelle, elle a développé ses actions de formation interne, dans une perspective permanente de renforcement des compétences.

## LES EFFECTIFS

L'effectif total est de 1 629 agents. Il se répartit entre 965 agents du cadre général et 664 agents recrutés localement par les agences du réseau. Cet effec-

tif inclut les 379 agents mis à la disposition des deux instituts d'émission, l'institut d'émission des départements d'Outre-mer (IEDOM) et l'institut d'émission d'Outre-mer (IEOM).

Parmi les agents du cadre général, 769 personnes se trouvent au siège, 148 dans les agences (Outre-mer et pays étrangers) et 42 personnes en assistance technique, détachées ou mises à disposition, dans le cadre d'une politique active de partenariats.

Parmi ces 42 personnes :

- 10 personnes sont placées en assistance technique auprès des filiales bancaires et immobilières du Groupe et auprès de deux banques de développement en Afrique.
- 32 personnes sont détachées ou mises à disposition auprès d'institutions nationales, bilatérales ou multilatérales (Ministères, Caisse des dépôts et consignations, Banque mondiale, Société financière internationale, Fonds monétaire international, coopération allemande (KfW), Banque européenne d'investissements, Banque asiatique de développement...).

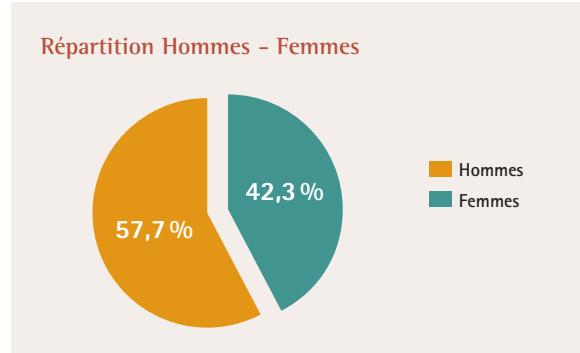
### Répartition des effectifs du Groupe au 31/12/05

Cadre général	<b>965</b>
France métropolitaine	775
Agences et représentations dans les pays d'interventions et dans l'Outre-mer	148
Assistance technique	10
Détachements et mises à disposition	32
<b>Personnel recruté localement</b>	<b>664</b>
Départements et collectivités d'Outre-mer	364
Pays étrangers	300
<b>Total</b>	<b>1 629</b>

## LES RESSOURCES HUMAINES AU CŒUR DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Réforme de la coopération française, élaboration du second plan d'orientation stratégique, poursuite de la mise en œuvre de la démarche de responsabilité sociale et environnementale, la mise en œuvre des chantiers prioritaires de l'Agence a nécessité une politique de ressources humaines active pour répondre à ces enjeux, nécessité renforcée par la forte croissance d'activité.

Des recrutements ciblés ont permis d'intégrer des compétences nouvelles dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'ingénierie financière et dans le domaine juridique. Soucieuse à la fois de maintenir un haut niveau de compétence et de rajeunir sa pyramide des âges, l'Agence allie l'embauche de collaborateurs déjà expérimentés avec celui de jeunes diplômés. A leur égard, la politique de recrutement se veut large et dynamique, grâce à ses programmes de volontaires internationaux ou volon-



taires à l'aide technique, ses stages ou encore le développement de son programme « vivier ». Ce programme vise à faciliter l'intégration de jeunes diplômés par un parcours personnalisé allant de 12 à 18 mois constitué de différentes expériences au sein des services du siège et du réseau. La politique de recrutement intègre la volonté de s'ouvrir plus largement à la diversité et de faire une place plus grande aux femmes, dans le respect des principes d'équité. Ainsi, en 2005, sur 42 nouveaux recrutés, la moitié sont des femmes. Sur les dix dernières années, le pourcentage de cadres féminins augmente de un point par an pour atteindre 29 % cette année.

**Sur 42 nouveaux recrutés, la moitié sont des femmes.**

### Personnel recruté en 2005

	hommes	femmes
Direction des opérations	16	11
Direction de la Stratégie	3	3
Secrétariat général	9	3
Proparco	8	2
Inspection générale	2	1
Parcours VIVIER	4	1
	<b>42</b>	<b>21</b>

L'AFD a par ailleurs poursuivi une politique active de mobilité géographique et professionnelle visant à optimiser et développer les compétences de ses collaborateurs. Près de 140 agents de l'ensemble du Groupe ont ainsi bénéficié d'un changement d'affectation cette année.

## LA FORMATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

L'accompagnement du changement s'est traduit par un effort soutenu en matière de formation continue. Plus de 23 400 heures de formation ont été dispensées, particulièrement dans les métiers du développement et dans l'amélioration des compétences managériales. La première session du cycle de formation « métiers du développement » a été initiée en décembre 2005. Elle a rassemblé une vingtaine d'agents de toutes les directions. L'année prochaine, cette offre se déclinera en trois sessions annuelles pour les cadres et deux pour le person-

**La politique  
de ressources  
humaines  
a pour priorité  
de garantir  
la cohésion  
interne  
du Groupe.**

nel d'appui. L'objectif est de donner à tous les agents un socle commun de connaissances permettant de saisir rapidement les enjeux et problématiques liés aux interventions dans le domaine du développement (connaissances de l'environnement, des acteurs, des mécanismes et instruments de l'aide publique au développement).

Parallèlement, les efforts relatifs au développement des compétences managériales se sont poursuivis par la mise en place de modules ciblés concernant notamment la prise de décision, la communication, l'animation d'équipe, la gestion du temps ou le management de managers.

Par ailleurs, la démarche « 360 degrés » (outil d'observation des pratiques managériales) initiée l'an dernier au niveau du Comité exécutif, a été mise en place cette année pour l'ensemble des membres du Comité de direction.

## **PRIORITÉ DONNÉE À LA COHÉSION SOCIALE**

Au delà de l'accompagnement du changement et du développement de l'activité, la politique de ressources humaines a pour priorité de garantir la cohésion interne du Groupe. Cette préoccupation est à l'origine des aménagements et des améliorations apportés à la couverture sociale du personnel local dans les départements d'Outre-mer comme aux réflexions en cours concernant l'emploi et la protection sociale du personnel recruté localement dans les pays étrangers d'intervention. De plus, l'application de la loi « Breton », qui a permis le versement d'une prime exceptionnelle d'intéressement aux agents du cadre général et de l'Outre-mer, a été étendue aux agents recrutés dans les pays étrangers.

# UN SAVOIR-FAIRE FINANCIER

**L'**AFD intervient par des subventions dans les pays de la zone de solidarité prioritaire. Celles-ci concernent non seulement les secteurs sociaux (santé, éducation) mais aussi les projets d'infrastructures ou de développement rural et urbain, pour une grande variété de bénéficiaires et sont conduites avec la même rigueur de qualité et de mesure d'impact que l'activité de prêt. À la suite de la réforme de la coopération française décidée en 2004, l'AFD finance également les opérations d'assistance technique.

Grâce à sa notation AAA, la meilleure possible sur le long terme, l'Agence peut accorder des prêts à des conditions de financement très favorables par rapport au marché, au même titre que d'autres grands bailleurs de fonds multilatéraux. Les prêts bénéficient, dans la majorité des cas, d'une bonification de la part du gouvernement français qui permet de réduire leur taux d'intérêt et d'offrir une large gamme de produits, dont les conditions sont déterminées en fonction de la nature de l'opération et de son degré de rentabilité économique et financière. Les prêts bonifiés dans les pays étrangers remplissent les critères de l'aide publique au développement définis par l'OCDE. Ils peuvent revêtir diverses formes par l'adéquation des taux à l'évolution des taux de marché, des bonifications modulables, l'application de taux fixes par tranches ou de taux révisables.

**Une autre spécificité de l'Agence** est sa capacité croissante à octroyer des prêts non souverains à ses propres risques, c'est-à-dire sans garantie de l'État, ce qui suppose une analyse poussée du «risque emprunteur». L'AFD procure aussi des outils de garantie et de couverture qui permettent une réduction des risques liés aux émissions obligataires en monnaie locale, la garantie partielle de crédits bancaire ou des couvertures contre les risques politiques et de non respect par les Etats de leurs engagements contractuels.

Dans les collectivités d'Outre-mer, l'AFD est présente plus particulièrement dans le financement des collectivités publiques et dans le soutien de

l'investissement du secteur privé à travers le secteur financier. La majorité de ces concours peuvent être bonifiés. Proparco peut également proposer des financements. L'Agence déploie en outre un dispositif large de fonds de garantie et de soutien au PME en partenariat avec OSEO et d'autres institutions financières.

## Face à la baisse des flux d'investissements

**directs** étrangers, au désengagement des grands groupes privés et à l'absence de mobilisation de l'épargne locale pour les investissements à long terme, la plupart des bailleurs de fonds privilégient désormais les partenariats publics-privés ; les fonds publics servent de catalyseur et de levier aux fonds privés. L'octroi de concours bonifiés, en particulier au secteur privé, est assorti de conditionnalités strictes en matière de contribution aux objectifs publics de développement. C'est un domaine dans lequel l'AFD a développé une expérience en raison de son statut d'établissement financier et des instruments utilisés, qui vont de la subvention aux participations en passant par toutes les formes de prêts et garanties. L'Agence peut ainsi contribuer aux réflexions actuelles de la communauté internationale sur les mixages de ressources bonifiées et non bonifiées.

Grâce à sa notation AAA, l'Agence peut accorder des prêts à des conditions de financement très favorables par rapport au marché.

**Au-delà de la standardisation** des produits proposés, qui répond à un besoin d'efficacité et de rapidité de traitement, l'AFD est aussi en mesure de répondre à des besoins spécifiques, en offrant des produits adaptés à un contexte particulier. Un exemple significatif est l'offre de prêt très bonifié, à taux d'intérêt fixe de 1 %, aux pays victimes du tsunami.

Autre modalité, bien que la majorité des prêts soient contractés en euros, certaines situations peuvent amener l'Agence à proposer des montages alternatifs. La communauté de Durban, non autorisée à s'endetter en devises en raison du système de réglementation des changes en Afrique du Sud, s'est vue ainsi proposer un financement bonifié libellé en rands.

# CONCILIER ENJEUX ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

«Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leur propres besoins».\*

**L**arce que l'humanité a pris conscience qu'elle se trouvait à une époque charnière de son évolution, tant pour combattre les injustices en matière de développement économique et social entre les nations, que pour assurer la préservation de son environnement, la communauté internationale s'est engagée, au sortir du sommet de la terre de Rio, il y a 14 ans, en faveur d'un partenariat mondial pour le développement durable. L'AFD inscrit au cœur de son action le développement durable avec trois dimensions : la promotion de la croissance économique, la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales, la protection de l'environnement.

Fidèle à ses principes et à son adhésion au Pacte mondial des Nations unies, l'AFD s'attache à promouvoir une politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE), qui s'adresse tant à son fonctionnement interne qu'à l'ensemble des opérations financées. Elle élabore un document de référence qui sera finalisé en 2006.

**La diffusion des bonnes pratiques en matière de développement durable semble particulièrement appropriée au secteur bancaire.**

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA GESTION INTERNE

En interne, l'Agence promeut un dialogue au sein des instances sociales, le renforcement des compétences managériales, la définition d'une politique de mobilité, la mise en place d'un dispositif d'identification des compétences acquises, un plan de formation ambitieux. Après l'approbation de la charte d'éthique professionnelle de l'AFD fin 2004, un dispositif d'accompagnement, composé d'un conseiller et d'un comité consultatif a été mis en place afin de régler d'éventuels conflits d'intérêts et de dégager une jurisprudence interne.

Dans le domaine de la responsabilité environnementale, l'AFD a choisi d'utiliser des « énergies propres » pour la gestion de son patrimoine, au siège et dans le réseau, afin de limiter ses émissions en carbone. L'agence AFD de la Réunion devrait ainsi bientôt s'équiper en panneaux solaires. Un audit complet de la gestion environnementale sera conduit début 2006.

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRIORITÉ OPÉRATIONNELLE

Les dimensions du développement durable seront de plus en plus intégrées dans le cycle des opérations, touchant à la fois les responsabilités sociale et environnementale. Parallèlement, la lutte anti-corruption et anti-blanchiment est renforcée. Ainsi, avant toute décision d'engagement sur un projet, les départements techniques de l'AFD en charge de la conception s'attachent à identifier les risques et

\* En 1987, la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement publiait le Rapport Brundtland, du nom de sa présidente, Gro Harlem Brundtland intitulé « Our Common Future ». Ce document est à la base de la réflexion sur le développement durable.

## LES 8 COMPOSANTES DE LA RSE À L'ÉGARD DU SECTEUR PRIVÉ

<b>1- PRISE EN COMPTE DES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES LOCALES</b> en favorisant des prêts destinés à cofinancer les composantes et surcoûts environnementaux de programmes d'investissements industriels ou en infrastructures. Cela se traduit par la mise à disposition de lignes de crédit environnementales pour les banques partenaires.	ou de traitement des déchets qui s'insèrent dans les mécanismes de développement propre du protocole de Kyoto.	<b>5- CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION</b> en favorisant des partenariats publics-privés sociaux pour les projets d'enseignement secondaire ou supérieur privé et en poursuivant les actions en faveur de la formation professionnelle.	<b>7- LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ FINANCIÈRE</b> , d'une part, en renforçant les critères d'éligibilité et, d'autre part, en mettant en place des outils d'appui : facilité anti-blanchiment de 5 M€, diffusion des bonnes pratiques en partenariat avec la Banque mondiale.	
<b>2- CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE</b> en portant les efforts sur des projets d'efficience énergétique	<b>3- PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ</b> en développant notamment certains sujets comme l'exploitation raisonnée de la forêt tropicale.	<b>4- FAVORISER LE RESPECT DES DROITS SOCIAUX</b> directement dans les projets et en appuyant certaines filières, par exemple dans le cadre du projet de renforcement des capacités commerciales (PRCC) du secteur textile au Cambodge.	<b>6- AMÉLIORER LA SANTÉ DES POPULATIONS LIÉES À L'ENTREPRISE</b> en promouvant des projets d'hôpitaux privés dans le cadre de partenariats publics-privés sociaux et en impliquant les entreprises dans la prévention du sida.	<b>8- CONTRIBUER À AMÉLIORER LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE</b> en contribuant au Global Corporate Governance Forum de la Banque mondiale pour se doter d'un certain nombre d'outils de formation et en participant activement aux efforts du Global Compact des Nations unies.

les enjeux de développement durable liés à l'opération envisagée pour mieux les prendre en compte dans sa mise en œuvre.

A titre d'exemple, l'AFD a adopté cette année son cadre d'intervention stratégique climat pour la période 2006-2008 qui vise à renforcer l'intégration dans ses interventions de la problématique des changements climatiques provoqués par l'émission des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. L'Agence applique les principes de la convention « climat » et du protocole de Kyoto.

Une autre illustration de la responsabilité sociale et environnementale de l'Agence est sa stratégie à l'égard du secteur privé. Le secteur privé, principal moteur de la croissance et de l'emploi, peut être un contributeur direct à l'atteinte des objectifs du millénaire, mais est parfois générateur d'externalités négatives et doit donc faire l'objet d'une attention particulière (*voir encadré*).

## LE SECTEUR BANCAIRE UN ACTEUR PRIVILÉGIÉ DE DIFFUSION DES BONNES PRATIQUES

La diffusion des bonnes pratiques en matière de développement durable semble particulièrement appropriée au secteur bancaire. En effet, la banque, en sa qualité d'intermédiaire avec ses PME clientes, transmet la politique de responsabilité sociale et environnementale qu'elle doit elle-même respecter. Pour les entreprises qui souhaitent exporter, le label RSE peut notamment s'avérer une garantie de respect des normes européennes et un bon vecteur de communication.



L'AFD a engagé 43,7 M€ pour l'environnement et les ressources naturelles en 2005  
© Maison du patrimoine

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PME TURQUES

En Turquie, moins de 5% des crédits bancaires disponibles sont octroyés à des PME industrielles, alors même que ces dernières représentent 66,5% des emplois. Afin de contribuer au développement durable de ces PME turques, notamment en Anatolie, une banque commerciale a obtenu un prêt de 50 millions d'euros en vue de financer une centaine d'entreprises, tout en soutenant l'appropriation par celles-ci de préoccupations sociales et environnementales. Parallèlement, l'AFD soutient la mise en œuvre d'une stratégie de responsabilité sociale et environnementale au sein de l'institution.



# AFRIQUE CONTRIBUER À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE

L'ACCÈS AUX SERVICES DE BASE p. 24

LE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL p. 27

La coopération décentralisée, un partage d'expériences p. 28

LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES p. 29

LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN p. 31

L'éducation et la formation p. 32

La santé p. 32

LE SOUTIEN AU SECTEUR PRODUCTIF  
POUR RÉDUIRE LA PAUVRETÉ p. 34

Des objectifs de croissance et de création d'emplois p. 35

Des objectifs centrés autour de l'atteinte des objectifs du millénaire p. 36



**S**elon le rapport de l'ONU sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), présenté à New York en septembre 2005, un milliard d'êtres humains dans le monde vit encore avec moins d'un dollar par jour, dont près de la moitié en Afrique subsaharienne. Sur ce continent, moins des deux tiers des enfants vont à l'école primaire.

Le sida est devenu la cause principale de décès prématuré alors que 90 % des décès dus au paludisme ont lieu en Afrique, soit près d'un million de morts par an, dont 75 % d'enfants en bas âge. Quand la proportion du monde en développement ayant accès à une source sûre d'eau potable atteint près de 80 %, elle n'est que de 58 % en Afrique subsaharienne.

**C'**est pour répondre aux besoins fondamentaux des pays les plus pauvres de la planète, que la communauté internationale s'est engagée en 2000, avec les objectifs du millénaire à :

- réduire à l'horizon 2015 l'extrême pauvreté et la faim dans le monde (OMD1),

- assurer l'éducation primaire pour tous (OMD2),
- promouvoir l'égalité des sexes (OMD3),
- réduire la mortalité infantile (OMD4),
- améliorer la santé maternelle (OMD5),
- combattre les grandes endémies (OMD6),
- assurer un environnement durable (OMD7)
- mettre en place un partenariat pour le développement mondial (OMD8).

**L'**AFD adhère aux valeurs et principes d'égalité et d'équité défendus par les OMD. L'Agence soutient la réalisation de ces objectifs au travers de ses stratégies d'intervention et de ses projets.

En 2005, les contributions de l'AFD à l'atteinte des OMD en Afrique représentent 535 M€.

Les financements de l'AFD contribuent en majorité à l'OMD7, avec des opérations relevant des secteurs eau, assainissement et développement urbain, notamment dans les projets améliorant la vie des habitants dans les bidonvilles.

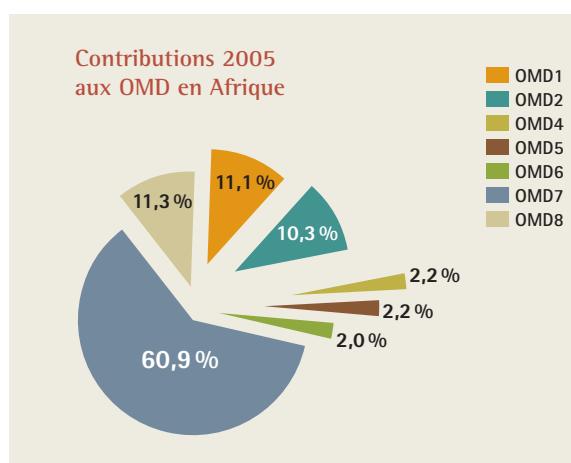
Les projets dans les secteurs agricole, de la pêche, et de la microfinance contribuent à l'OMD1.

Un milliard  
d'êtres humains  
dans le monde  
vit encore avec  
moins d'un dollar  
par jour.



De leur côté, les opérations dans les secteurs de l'éducation et de la santé contribuent respectivement à l'OMD2 et aux OMD4, 5 et 6. Enfin, les contributions à l'OMD8 proviennent des projets de formation professionnelle et des opérations financées par le programme de renforcement des capacités commerciales.

Pour autant, les OMD concernent essentiellement les secteurs du développement humain, de l'environnement et des capacités commerciales, ne prenant pas en compte d'autres secteurs essentiels concourant au développement et à la lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi, l'AFD entend aller au-delà des objectifs fixés par la déclaration du millénaire, en apportant son soutien à la croissance économique ou encore à la gestion des biens publics mondiaux.



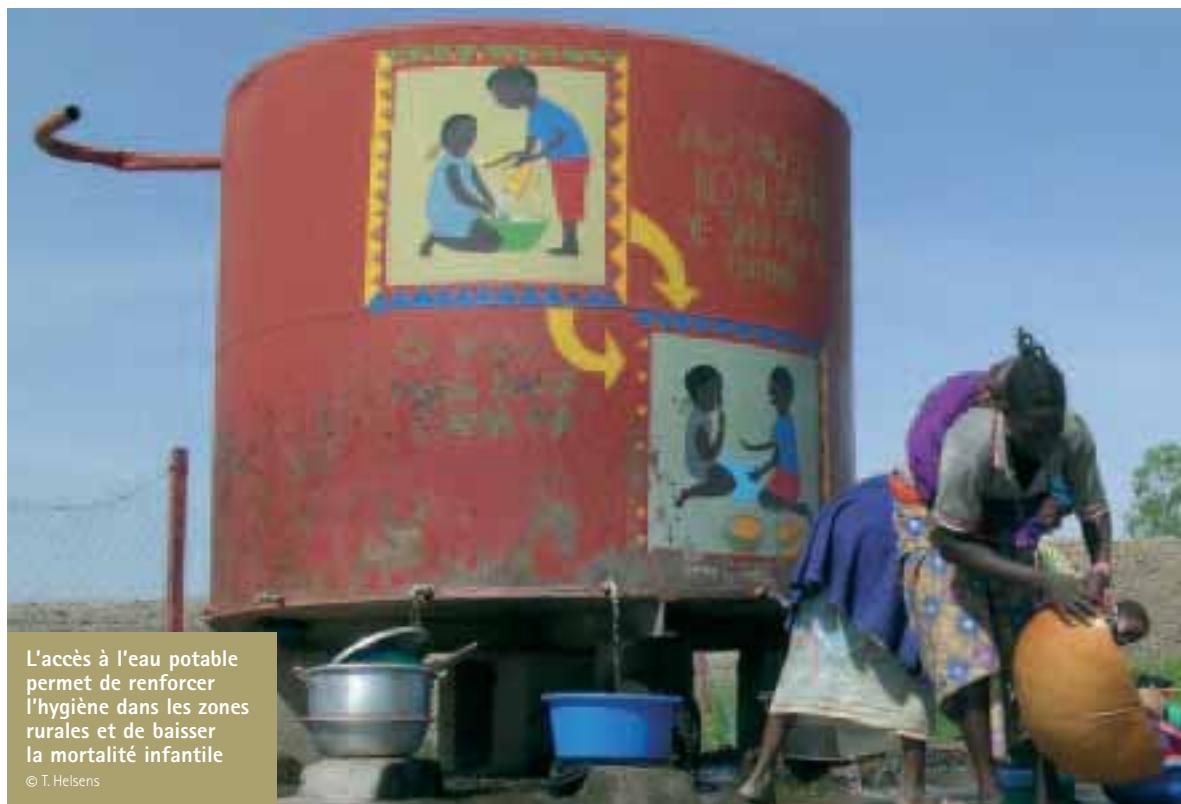
**535 M€**

C'est le montant des contributions de l'AFD à l'atteinte des OMD en Afrique.

# L'ACCÈS AUX SERVICES DE BASE

Pour répondre à l'objectif d'assurer aux populations un environnement durable, les bailleurs se sont engagés d'ici 2015 à réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable et à des services de base.

Développer l'eau, l'électricité et les infrastructures de transport contribue à l'amélioration directe des conditions de vie des populations.



**E**n Afrique subsaharienne, 42 % des populations n'ont toujours pas accès à des sources d'eau potable ; c'est un problème qui se fait d'autant plus criant dans les centres urbains en expansion. En zone rurale, 26 % des habitants seulement disposent d'équipements sanitaires améliorés contre 55 % en ville. Le manque

d'accès à l'eau et à l'assainissement est la première cause de mortalité dans le monde. Le défi à relever est considérable : la croissance démographique implique de desservir d'ici 2015, en Afrique, 400 millions de personnes en eau potable et 410 millions pour l'assainissement.

Développer l'eau, l'électricité et les infrastructures

**4,2**

millions de personnes auront accès à l'eau d'ici 2015.

## HYDRAULIQUE RURALE AU BÉNIN

Pour atteindre les OMD en terme d'approvisionnement en eau potable, une des priorités du gouvernement béninois dans le cadre de sa stratégie de réduction

de la pauvreté, est de fournir l'eau potable à 4,2 millions de personnes d'ici à 2015, soit réaliser environ 16 000 nouveaux points d'eau. L'AFD a octroyé

une subvention de 10 M€ qui devrait contribuer à améliorer dans le département des Collines le taux de desserte en eau potable de 55 % en 2004 à 69 % en 2008.

## PROGRAMME NATIONAL DE PISTES RURALES AU MAROC

Au Maroc, le secteur des routes assure 95% du transport. Toutefois, le réseau demeure peu dense eu égard aux besoins, avec 2,3 km pour 1 000 habitants. Ainsi, seulement 44% de la population rurale du pays vit près d'une route praticable toute l'année. Des zones enclavées souffrent de difficultés d'accès aux services sociaux

et administratifs et aux marchés agricoles et d'élevage. Mené sur dix ans (2006–2015), le second programme national de routes rurales est financé à hauteur de 50 M€ par l'AFD. Le projet consiste en la réalisation de 15 000 km de pistes, couvrant l'ensemble du territoire. Les autres sources de financement proviennent, en particulier, du fonds

routier marocain, de l'État marocain et des collectivités locales. L'objectif est de permettre à 2,9 millions d'habitants d'avoir accès à des routes praticables par tous les temps, soit 80% de la population rurale. Le premier programme national de routes rurales, engagé entre 1995 et 2005 aura permis la réalisation de 11 200 km de routes.



de transport contribue à l'amélioration directe des conditions de vie des populations et forme le socle nécessaire à la croissance des activités économiques dans un pays.

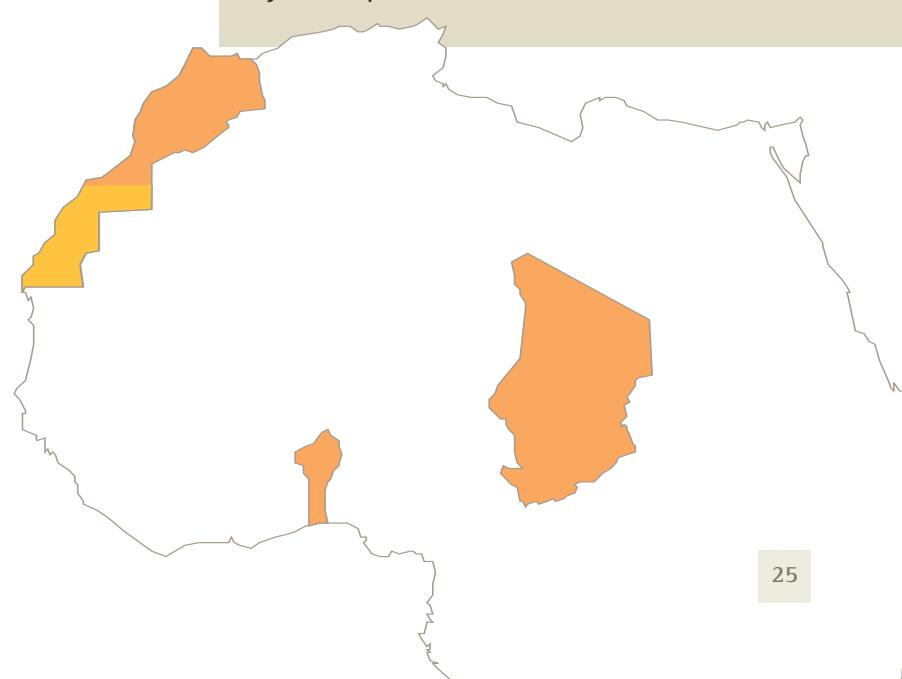
Cette année, l'Agence a investi plus de 523 M€ pour le développement des infrastructures et 137 M€ pour le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Dans les zones rurales, dont l'activité principale demeure l'agriculture, l'amélioration des conditions de vie des populations passe par la présence et le renforcement de ces services de base : hydraulique villageoise et agricole, routes et pistes, accès à l'énergie. Rappelons que l'agriculture en Afrique contribue à 50 % des exportations, 25 % du PIB et concerne 60 % de la population.

## LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE À N'DJAMENA (TCHAD) UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ ORIGINAL

Les habitants des quartiers périphériques (au nombre de 400 000) utilisaient pour leur alimentation en eau des puits traditionnels qui captent une nappe superficielle polluée par l'urbanisation. La mairie de N'Djamena a demandé le soutien de l'AFD pour l'aider à améliorer l'approvisionnement en eau de ces populations, avec un support important de la ville de Toulouse. Depuis 2002, cinq réseaux, qui alimentent déjà 23 kiosques d'eau

et huit bornes fontaines, ont permis l'essor d'entreprises d'exploitation d'eau de type affermage et une activité de colportage d'eau à haute intensité de main d'œuvre. Selon les saisons, la demande d'eau fournirait 800 emplois (fermiers, exploitants, fontainiers et revendeurs d'eau). Au total, on estime à 190 000 le nombre de personnes qui s'approvisionnent régulièrement en eau potable sur les cinq réseaux réalisés.





Si la pauvreté affecte particulièrement les campagnes, l'urbanisation massive des pays en développement amène une concentration importante de pauvreté dans des villes toujours plus grandes. Bien que créatrice de richesse et de modernité et souvent moteur de l'économie nationale, le développement des grandes villes est source de nombreux maux. La concentration de population et d'activités entraîne de nombreux effets indésirables : pollution de l'environnement, consommation d'espaces naturels, saturation des réseaux d'eau ou d'électricité, engorgement des routes. Il faut aussi noter l'importance des phénomènes de discrimination sociale et d'exclusion dans les villes : apparition de quartiers pauvres, habitat insalubre, zones non desservies par les réseaux. Dans les zones périphériques, les habitants souffrent à la fois de l'éloignement physique, qui renchérit le coût d'accès aux équipements et à l'emploi, mais aussi du manque de services de base.

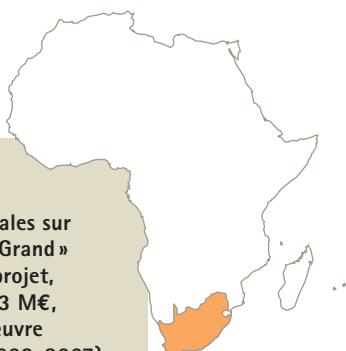
## MISE À NIVEAU DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DE SOWETO

Actuellement, près de 19 000 foyers de Johannesburg n'ont pas accès à l'eau et près de 72 000 ne disposent pas du service minimum en matière d'assainissement. Pour atteindre les objectifs fixés au niveau national, ces retards doivent être résorbés avant 2008 pour le

premier et avant 2010 pour le second. En Afrique du Sud, les municipalités disposent de l'autonomie financière et sont responsables des services locaux de distribution d'eau. En raison de la vétusté des installations de Soweto, le plus important township

de Johannesburg, ce sont près de 82 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an qui ne se retrouvent pas dans les comptes de la société de production de l'eau. Pour y remédier en partie, l'opération Gcin'amanzi (« conservation de l'eau » en zulu) vise à réduire les pertes techniques

et commerciales sur la zone du « Grand » Soweto. Le projet, évalué à 95,3 M€, est mis en œuvre sur 4 ans (2003-2007) et couvre 62 000 foyers. L'AFD et la BEI, financent chacune à hauteur de 40 M€ ; le solde est apporté par la municipalité de Johannesburg.



# LE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL

CHAPITRE 1



Conseil de village.  
Au Mali, l'AFD  
s'est engagée  
à hauteur de 5,5 M€  
dans le programme  
de consolidation de  
la décentralisation

© D. Allely

**D**eux grandes évolutions conduisent à repenser les modalités d'intervention de l'AFD dans le secteur urbain. La première est d'ordre démographique : le processus d'urbanisation induit par l'exode rural et la croissance naturelle des populations des villes est à l'origine d'une explosion des besoins d'infrastructures et de services, exacerbés par les retards accumulés et par l'accroissement de la pauvreté.

La seconde est d'ordre institutionnel : depuis plus d'une dizaine d'années, les politiques de décentralisation s'accompagnent d'un transfert des compétences de l'État central vers les collectivités locales. Celles-ci deviennent ainsi pleinement responsables de leur développement : équipement et infrastructures, mise en place d'une fiscalité locale, gestion financière, formation des personnels municipaux, etc. La décentralisation devient alors source

**Le développement local et l'appui à la décentralisation représentent plus du tiers de l'activité de l'AFD.**

## APPUI AUX COMMUNAUTÉS RURALES DU GHANA

Au Ghana, les zones rurales regroupent 63 % de la population, tandis que l'agriculture contribue à 35 % du PIB. Le développement rural est au cœur de la stratégie de lutte contre la pauvreté du gouvernement. Abondé par l'AFD à hauteur de 10 M€,

le programme d'appui aux communautés rurales du Ghana soutient les institutions locales sur l'ensemble des régions du pays. Le financement de l'AFD consiste en un appui institutionnel et favorisera les investissements ruraux : pistes, routes, irrigation, micro-barrages,

équipements éducatifs et de santé, ainsi que la gestion des ressources naturelles. Le programme, évalué à 72,1 M€, est cofinancé par l'Association internationale de développement de la Banque mondiale, par la République du Ghana et par des districts ghanéens.



## PROGRAMME DE DÉCENTRALISATION AU MALI EN LIAISON AVEC LA VILLE DE MONTREUIL

En octobre 2005, l'AFD a octroyé une subvention de 5,5 M€ en faveur du Mali en vue de développer les capacités des collectivités à mettre en œuvre des actions de développement économique et de gestion des ressources naturelles, notamment à l'échelle inter-communale. En matière de gestion des ressources, diverses possibilités sont offertes : gestion et exploitation des ressources forestières, conventions villageoises de gestion de l'espace

et aménagements liés (pistes à bétail, protection des zones de culture), actions de lutte anti-érosive, aménagement de périmètres maraîchers et d'étangs piscicoles, etc. D'une durée de trois ans, le projet concerne la troisième région de Sikasso, l'une des plus pauvres du pays, ainsi que le cercle de Yélimané en liaison avec la coopération décentralisée promue par la municipalité de Montreuil.



Adduction d'eau potable, maternité de Kabalabougou (Mali) © E.B. Daou

**L'AFD finance des projets qui améliorent les conditions de vie des habitants tout en renforçant la gouvernance et la gestion de la collectivité.**

de plus d'autonomie, d'efficacité et de transparence. Pour répondre à ces défis, l'AFD finance des projets qui améliorent les conditions de vie des habitants tout en renforçant la gouvernance et la gestion de la collectivité. Le développement local et l'appui à la décentralisation représentent ainsi plus du tiers de l'activité de l'Agence. Le processus de décentralisation permet de mettre en place des financements directs aux communes, le plus souvent sous forme de subventions, alors que traditionnellement l'AFD intervient au travers des Etats. Les projets incluent en général le financement d'infrastructures et d'équipements urbains (marchés, voiries, canaux de drainage, décharges contrôlées) et le renforcement des capacités de gestion financière. A terme, l'accès des municipalités au marché financier est un des objectifs recherchés.

## LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE, UN PARTAGE D'EXPÉRIENCES

Dans un contexte international de montée en puissance des pouvoirs locaux et d'urbanisation rapide,

les liens de coopération entre les collectivités locales françaises et celles des pays en développement se renforcent. Cette coopération matérialise la solidarité entre les villes, sans passer par les États. Elle résulte souvent de liens historiques, d'amitiés institutionnelles ou personnelles et de l'héritage des flux migratoires. Elle couvre la culture et le patrimoine, la francophonie, le sport, la santé, les équipements urbains, etc. Entre l'AFD et les collectivités françaises, la recherche de complémentarité, dans le respect des priorités et des stratégies de chacun, permet d'allier compétences et financements, partage d'expériences et efficacité. En effet, lorsque les « élus parlent aux élus » ou que les « techniciens territoriaux parlent aux techniciens territoriaux », la compréhension des enjeux est plus aisée, les contraintes mieux acceptées et les projets mieux mis en œuvre. L'AFD est ainsi associée à différentes coopérations décentralisées, à titre d'exemple : Gaza (Territoires autonomes palestiniens) avec la Communauté Urbaine de Dunkerque, Hanoï (Vietnam) et Antananarivo (Madagascar) avec la région Ile-de-France, Ouagadougou (Burkina Faso) avec le Grand Lyon, N'Djamena (Tchad) avec la ville de Toulouse.

# LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES

Dans un contexte où la population de la planète devrait passer de six à neuf milliards d'individus au cours des 50 prochaines années, largement du fait de la croissance démographique des pays en développement, la gestion durable des ressources naturelles est devenue un défi majeur.

**L**es ressources naturelles (sols, matière organique, pâturages, bois, etc.) sont en effet à la base de l'économie de nombreux pays du Sud. Sur le continent africain, l'agriculture concerne encore plus de 60 % de la population. Pour relever ce défi, l'AFD a choisi de concentrer son action environnementale sur l'eau, la biodiversité, la lutte contre la désertification et la dégradation des terres, le changement climatique, la pêche et l'environnement marin. L'action sur l'eau recouvre la gestion des fleuves nationaux et internationaux, les économies d'eaux d'irrigation, la gestion des bassins versants. Pour la biodiversité, quatre thèmes ont été retenus : la gestion durable des forêts de production, les parcs de biodiversité, la valorisation des produits traditionnels et le corail dans le Pacifique Sud. Globalement, en 2005, 43,7 M€ ont été investis par l'Agence en faveur de l'environnement et des ressources naturelles.

Cette année, dans le domaine agricole, l'AFD a engagé près de 100 M€, dont plus de 70 M€ en Afrique subsaharienne. La recherche et les enseignements tirés des expériences passées, l'utilisation de techniques modernes ou la redécouverte de savoir-faire traditionnels contribuent à adapter une agriculture moderne à des contextes locaux fragiles. La tendance est à l'appropriation de techniques dites d'agroécologie ou d'agriculture de conservation pour raisonner le recours au labour. Il s'agit d'éviter que des parcelles demeurent nues, car fragilisées par le ravinement des pluies qui décèpent les couches superficielles. A Madagascar par exemple, l'utilisation du couvert végétal, via des chaux de paille, permet à la terre d'être protégée. Des effets extrêmement positifs, en terme de rehaussement de la fertilité, ont ainsi été observés.

**La redécouverte de savoir-faire traditionnels contribue à adapter une agriculture moderne à des contextes locaux fragiles.**

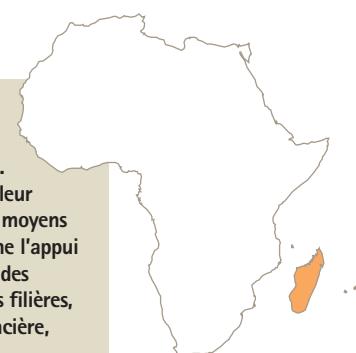
## PROTECTION DES BASSINS VERSANTS DE MADAGASCAR

Si l'irrigation a fait l'objet d'investissements publics importants dans le pays depuis les années 50, les effets sur la production agricole et les revenus ruraux ne sont pas à la hauteur des espérances. L'agriculture ne contribue qu'à hauteur de 30% du PNB, alors qu'elle emploie plus de 80% de la population.

C'est pourquoi l'AFD a choisi de financer à hauteur de 15 M€ un programme de protection et de mise en valeur des bassins versants. L'objectif est de développer la production agricole par des techniques agroécologiques, l'intensification rizicole et la diversification

des productions. Le programme vise également la protection de l'environnement dans les bassins versants et le renforcement des capacités. Il couvre deux zones d'écologie très différenciée : zone des hauts plateaux au climat tropical d'altitude et zone de la côte est au climat tropical humide, soit au

total 96 000 km<sup>2</sup>. Pour mettre en valeur les sites, plusieurs moyens sont utilisés comme l'appui à la structuration des producteurs et des filières, la sécurisation foncière, les infrastructures hydrauliques, la foresterie, la formation (pilotée par l'organisation non gouvernementale Tafa), les équipements agricoles.





Mise en place d'un pare-feu dans la forêt de Faya (Mali) afin de lutter contre la déforestation

© E.B. Daou

De manière plus générale, le développement d'une production agricole durable intègrera les aspects économiques (croissance, accès aux moyens de production et aux marchés, sécurisation des producteurs), sociaux (répartition des revenus, renforcement des pouvoirs locaux, amélioration des conditions de vie) et environnementaux (gestion et renouvellement des ressources productives, réduction des pollutions, préservation de la biodiversité). Pour soutenir des systèmes de production durables, l'accent est mis sur le développement d'une agriculture de conservation, alliant amélioration de la productivité, maintien de la fertilité et usage optimisé des ressources en eau dans les systèmes de culture irrigués ou pluviaux ainsi que sur la maîtrise des impacts environnementaux.

## GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU DU BASSIN DU NIGER

Au Niger, l'AFD appuie l'Autorité du bassin du Niger pour la gestion intégrée des ressources en eau. L'Agence finance ainsi 6,1 M€ sur les 11,7 M€ requis au total pour le projet. Celui-ci a pour objectif de renforcer l'action et l'efficacité de l'Autorité du bassin dans le processus de décision des États riverains sur la gestion des ressources en eau de celui-ci, notamment sur la question des grands aménagements hydrauliques structurants.

Sur le plan technique, le projet vise à permettre à l'Autorité du bassin de consolider la collecte et le traitement de données hydrologiques, de mettre à niveau le modèle mathématique du fleuve Niger et d'installer un observatoire de l'environnement. Un fonds est mis à la disposition de l'Autorité du bassin pour financer des études sur les grandes infrastructures notamment sur les projets de Taoussa au Mali et de Kandadji au Niger.



Aménagement hydraulique dans le delta intérieur du Niger  
© K. Vandersypen

# LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

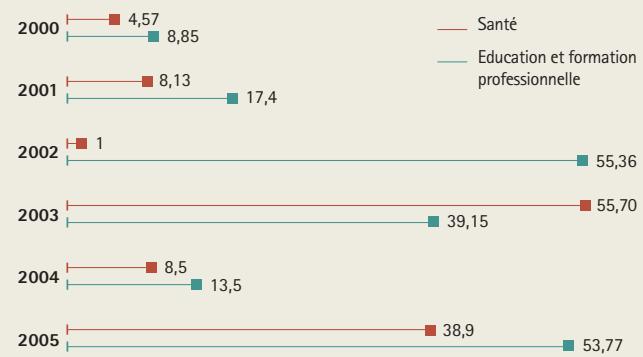


**D**roits fondamentaux pour chaque individu, l'éducation et la santé figurent au cœur des objectifs du millénaire. Ainsi, 23 projets dans le domaine de la santé et de l'éducation, initialement financés par le Fonds de solidarité prioritaire du ministère des Affaires étrangères, sont gérés par l'AFD depuis 2005. Les montants restant à verser s'élèvent à 54,3 M€. Cette année a également été marquée par une forte croissance des nouveaux financements dans ces secteurs. Les engagements en matière de santé, d'éducation et de formation professionnelle ont atteint 92,6 M€ en 2005 (22 M€ en 2004) dont 75,4 M€ de subventions, 7 M€ de prêts non souverains, et 10 M€ issus de la coopération britannique qui a mandaté l'AFD pour la mise en place de cette subvention en faveur d'un projet d'éducation au Niger.

Les financements pour les projets éducatifs ont atteint 53 M€. L'Agence participe à l'initiative accélérée «Fast Track», avec deux financements importants de 15 M€ et 17 M€, respectivement au Bénin et à Madagascar.

Dans le secteur de la santé, sept projets ont été approuvés en 2005 pour un total de plus de 44 M€. A l'exception d'une importante aide au Niger (15 M€), les six autres concours relèvent davantage de l'approche projet ciblée, et plus particulièrement dans le cas des pays en crise (Afghanistan,

Engagements 2000–2005 en santé, éducation et formation professionnelle (M€)



## L'INITIATIVE «FAST TRACK»

Mise en place en 2002, l'initiative «Fast Track» est une procédure accélérée en faveur de l'éducation pour tous. Grâce à elle, les pays bénéficient d'une garantie de ressources à long terme, se traduisant par des financements successifs sur des périodes triennales. En contrepartie, ils doivent conduire des réformes : 20% du budget en

faveur de l'éducation, dont 50% pour l'enseignement primaire, un ratio élèves/maîtres de 40 pour 1, un taux de redoublement plafonné à 10%. Sur le continent africain, cette initiative concerne le Burkina Faso, le Niger, la Mauritanie, la Guinée, Madagascar, la Gambie, le Mozambique, le Ghana, l'Éthiopie, le Kenya et le Lesotho.

## ÉDUCATION POUR TOUS À MADAGASCAR

Des progrès ont été accomplis à Madagascar grâce à un ensemble de mesures gouvernementales pour l'éducation : suppression des droits d'inscription scolaire, nouveaux recrutements, dotations en kits scolaires de 5,4 millions d'élèves, etc. Le taux d'achèvement de l'enseignement primaire est passé de 27 % en 2001 à 47 % en 2004, mais ce redressement

se traduit par de fortes difficultés dues à l'insuffisante disponibilité de ressources (manque d'enseignants formés, de salles de classes, ...). Le financement de l'AFD, d'un montant de 17 M€ en subvention, comprend une aide programme pour assurer la formation des instituteurs et professeurs et accroître l'offre éducative dans les collèges : 300 salles

de classes doivent être construites ; le renforcement de capacités, et l'ingénierie de formation complètent le projet. Ce programme prolonge une intervention antérieure de l'AFD portant sur l'aménagement de 600 salles de classe et le renforcement linguistique en français de près de 500 instituteurs, ainsi qu'un projet du Fonds de solidarité prioritaire.



L'AFD finance des projets éducatifs, pour la plupart en Afrique, pour un montant de 53 M€  
© J-C. Galandrin

**27 à  
47 %**

c'est la progression 2001-2004 du pourcentage d'enfants qui terminent le primaire (à Madagascar)

Priorité est donnée à l'éducation primaire dans les pays les moins avancés.

Territoires palestiniens, Haïti). Pour la plupart, les financements en santé et en éducation incluent de l'assistance technique.

## L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

Toutes les études montrent que la croissance ne peut s'installer de façon durable sans une présence suffisante de ce qu'on appelle le « capital humain ». Il y a urgence à renforcer les systèmes d'éducation dans les pays en développement, facteur essentiel pour la réduction de la pauvreté et des inégalités, l'exercice de la citoyenneté et la bonne gouvernance. Sur le continent africain, un enfant sur deux ne termine pas le cycle primaire.

Dans ce domaine, les OMD visent à donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires d'ici 2015.

Pour l'AFD, priorité est donc donnée à l'éducation primaire dans les pays les moins avancés et faiblement scolarisés, notamment dans les pays engagés dans l'amélioration des performances de leur système éducatif (initiative « Fast Track »).

Cette priorité à l'enseignement primaire est élargie aux besoins des collèges et à la formation professionnelle dans les pays où le taux brut de scolarisation primaire dépasse 60 %.

## LA SANTÉ

En matière de santé, priorité est donnée à la lutte contre le sida et les maladies transmissibles, à la santé maternelle et infantile et au renforcement des systèmes de santé.

Dans le cadre des objectifs du millénaire, plusieurs axes ont été définis : réduire de deux tiers entre 1990 et 2015 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, réduire de trois quarts sur la même période le taux de mortalité maternelle, stopper d'ici 2015 la propagation du sida et maîtriser le paludisme et les autres grandes maladies, augmenter l'accès aux médicaments essentiels. En 2004, si 16 % des pays en développement avaient enregistré de nets progrès et semblaient en mesure d'atteindre les OMD en 2015, l'Afrique subsaharienne en revanche est demeurée en retrait, avec une stagnation des chiffres de mortalité et même dans certains cas une dégradation des indicateurs.

En matière de lutte contre le sida, l'AFD intervient en complémentarité avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et fournit un appui institutionnel et technique aux institutions et acteurs chargés de celle-ci dans les pays bénéficiaires. A Djibouti, par exemple, l'Agence a financé un projet de 6 M€ sur une durée de trois ans, afin de limiter la transmission du sida (sa prévalence



## UN PROGRAMME AMBITIEUX EN FAVEUR DE LA SANTÉ AU NIGER

est de 3% pour l'ensemble de la population adulte) et améliorer la qualité de vie des malades à Djibouti et dans les zones transfrontalières de l'Éthiopie et du Nord de la Somalie. Le pays est en effet fortement exposé à une propagation du VIH le long des corridors ferroviaire et routier, qui relient la capitale aux grandes villes d'Éthiopie et du Nord de la Somalie. Au total, plus de 500 000 personnes devraient bénéficier du programme.

L'accent est également mis sur la santé maternelle et infantile. Au Niger, par exemple, c'est un enjeu important, eu égard à la croissance démographique du pays et aux crises alimentaires récurrentes.

L'Agence intervient enfin en faveur du renforcement global des systèmes de santé : la gestion des ressources humaines et financières, l'amélioration de l'accessibilité financière des populations aux soins de santé au travers du développement de l'assurance maladie, de l'accès aux médicaments et aux produits de santé et la réforme hospitalière.

Le Niger détient l'un des taux de fertilité les plus élevés au monde : l'indice synthétique de fécondité est estimé à 7,5 enfants par femme, une situation qui pourrait conduire le Niger à voir sa population doubler dans 20 ans. Dans ce pays, les indicateurs de santé restent inférieurs à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne, excepté pour la prévalence du sida. C'est dans ce cadre que l'AFD s'est engagée, avec d'autres bailleurs de fonds à soutenir le Programme de travail 2006-2010 mis en œuvre par le ministère nigérien de la Santé. L'AFD contribue à hauteur de 13 M€ aux ressources d'un Fonds commun. Un financement additionnel de 2 M€ est réservé pour l'assistance technique. Parmi les objectifs : réduire de 25% le taux de mortalité infanto-juvénile, augmenter le taux de prévalence contraceptive moderne de 4% à 15% et accroître l'utilisation des soins préventifs de 25%.



Vaccination dans un centre de santé communautaire  
© E. Daou

# LE SOUTIEN AU SECTEUR PRODUCTIF POUR RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

Le secteur productif, qu'il soit privé ou public marchand, est le principal moteur de la croissance et de l'emploi. Il se crée en effet dix fois plus d'emplois dans le secteur productif, que dans le secteur non-productif, avec un impact fort sur la réduction de la pauvreté.

**Le secteur productif joue un rôle direct dans l'atteinte de plusieurs objectifs du millénaire.**

**A**u-delà de sa contribution globale à la réduction de la pauvreté, le secteur productif joue un rôle direct dans l'atteinte de plusieurs objectifs du millénaire et ce à trois niveaux. En premier lieu, il peut être un agent au service des politiques publiques, notamment dans le cadre des partenariats public-privé. Il est également producteur naturel et indépendant de biens publics, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Enfin, il peut être un vecteur « incité » de politiques publiques pour réduire les externalités négatives, offrir des services publics parallèlement à son activité principale (en substitution de l'offre publique, notamment dans les pays où elle est insuffisante), ou encore porter des programmes de mise à niveau ou de mise aux normes. La stratégie générale de l'Agence et le choix de ses projets en faveur du secteur productif se sont donc construits autour de trois familles d'objectifs, après

analyse des enjeux et des contraintes du secteur : ■ la croissance, la création d'emplois et la correction des asymétries de marché (PME-PMI, secteurs financiers, ...)

■ l'atteinte des objectifs du millénaire (infrastructures, microfinance, secteurs privés sociaux,...)

■ le développement durable (secteur forestier, gaz à effet de serre, lutte anti-blanchiment)

Pour cela, l'AFD a recours à l'ensemble de ses instruments financiers, pour accroître l'efficacité du contrat de partenariat public-privé, élargir le champ d'intervention du secteur productif – et plus particulièrement celui du secteur privé – à des segments plus risqués, plus défavorisés ou à rentabilité différente, et enfin, encourager l'entreprise privée à s'engager dans des politiques de responsabilité sociale et environnementale, au-delà de ce qu'elle aurait pu envisager sans le soutien de l'Agence.



## LA SOCIÉTÉ NATIONALE INDUSTRIELLE ET MINIÈRE EN MAURITANIE (SNIM)

Société publique, la SNIM assure environ 60 % des recettes d'exportation du pays et contribue à 15 % de son PIB. Avec un effectif de près de 6 000 agents, elle est le second employeur de Mauritanie derrière l'État. Tandis que le secteur minier en Mauritanie est en forte expansion, la mise en valeur prochaine

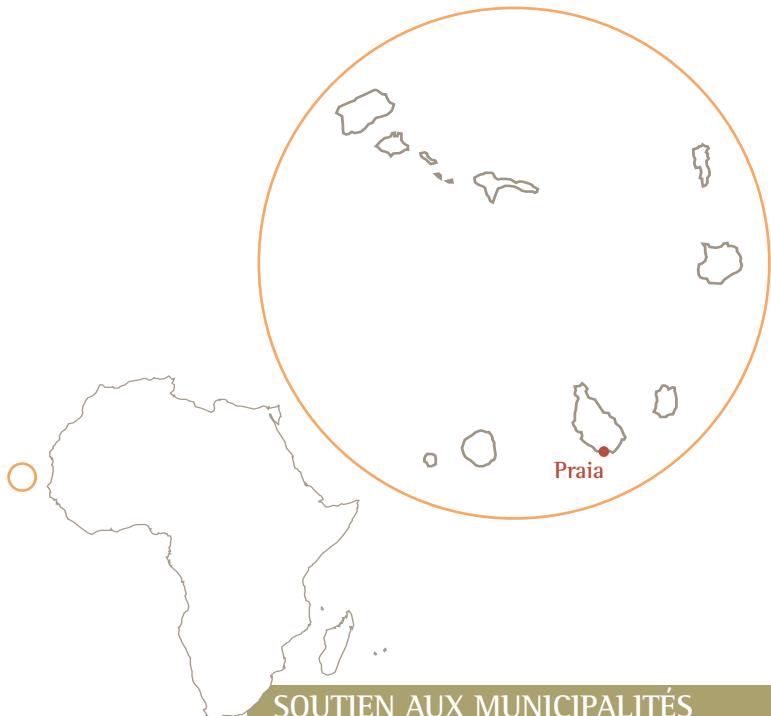
de champs pétroliers va, en outre, accroître la pression sur les besoins en personnel qualifié. Dans ce contexte, la société a défini un projet de formation professionnelle initiale et continue, afin de répondre à ses propres besoins mais aussi à ceux des autres entreprises du secteur industriel et minier. Elle a reçu de

l'AFD un prêt de 7 M€ pour le financement d'un dispositif interne de formation professionnelle et technique. Le dispositif comprendra un centre de formation initiale et continue d'une capacité de 200 places, ainsi qu'une unité de formation continue individualisée à Nouadhibou.



## DES OBJECTIFS DE CROISSANCE ET DE CRÉATION D'EMPLOIS

Au sein du secteur productif, une attention toute particulière est portée aux PME, difficiles à atteindre pour les bailleurs de fonds, mais qui peuvent représenter jusqu'à 70 % du tissu productif des pays en développement. L'AFD s'attache donc à soutenir la création d'emplois et à permettre l'émergence d'une classe de petits entrepreneurs locaux, au travers de programmes nationaux de mise à niveau des entreprises. L'enjeu de ces programmes est d'offrir une plate-forme complète de services financiers et non financiers aux PME qui leur permettra d'effectuer les gains de productivité et les choix stratégiques nécessaires pour affronter dans les meilleures conditions la concurrence étrangère sur le marché local et de tirer profit des opportunités d'exportation qu'offrent les marchés internationaux. L'Agence a développé un savoir-faire dans ce domaine en Tunisie et au Sénégal. Les crédits qu'elle a apportés s'inscrivent dans un plan de redressement global de l'entreprise qui ne se limite pas à la seule reconstitution de l'équilibre financier immédiat, mais prend également en compte le financement des investissements matériels ou immatériels, tels que l'amélioration des systèmes de gestion et de formation du personnel. L'analyse des résultats de ces programmes depuis leur création en matière de croissance et d'évolution de l'emploi justifie a posteriori le choix des États de consacrer une part importante de leurs efforts à l'accompagnement des plans de modernisation des entreprises. L'efficience du secteur financier conditionne celle du secteur productif, ce qui motive en soi le soutien de l'AFD au développement des marchés financiers.



## SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS DU CAP-VERT

### LES BANQUES COMME VECTEUR DU FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Afin d'apporter des ressources aux municipalités cap-verdiennes, l'AFD a conclu avec chacune des trois principales banques une convention de refinancement de 5 M€ dédiée aux collectivités locales. Elle incitera les municipalités à améliorer leur gestion comptable

et financière, et à renforcer leurs capacités de maîtrise d'ouvrage. Afin de professionnaliser l'élaboration des dossiers de prêt par les municipalités, l'AFD finance également un dispositif d'appui technique auprès de l'Association nationale des municipalités du Cap-Vert.



## APPUYER LA POLITIQUE PUBLIQUE DE LOGEMENT SOCIAL EN AFRIQUE DU SUD

En 2005, l'AFD a approuvé deux prêts en faveur de grandes banques sud-africaines pour financer le développement de nouveaux produits financiers ou de programmes en faveur de personnes

défavorisées. Outre l'amélioration directe des conditions de vie de ces populations, ces programmes permettent aussi le rapprochement de la population active des centres économiques, l'émergence d'une classe moyenne et la mixité

sociale dans un pays où les inégalités restent importantes. Grâce au soutien de l'Agence, une aide transitoire sera versée aux foyers les plus pauvres pour leur permettre d'accéder à des logements. À travers ces deux

crédits, ce sont près de 5 000 foyers, soit environ 25 000 personnes, qui devraient pouvoir obtenir des logements et avoir accès à un suivi rapproché et à des formations.

L'efficience  
du secteur  
financier  
conditionne  
celle du  
secteur  
productif.

locaux. Les établissements de crédit bénéficiaires des lignes de financement de l'Agence sont soit des banques à capitaux privés, soit des banques à capitaux publics, mais dont la clientèle se démarque peu de celle des banques privées, soit des banques à capitaux publics intervenant dans des activités à faible rentabilité financière et à rentabilité économique différée. L'AFD utilise le système bancaire pour apporter des ressources financières à des secteurs d'activité ciblés (financement de filières agricoles, aménagements forestiers, financement de PME-PMI...).

## DES OBJECTIFS CENTRÉS AUTOUR DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE

Le secteur productif est pourvoyeur de services de base dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Il joue également un rôle essentiel dans la formation professionnelle, comme l'illustre l'activité de la Société nationale industrielle et minière en Mauritanie (SNIM).

Le secteur financier est appelé à devenir un acteur essentiel de financement du développement municipal. Cette fonction, que l'AFD a déjà soutenue dans le passé, notamment en Afrique du Sud, a bénéficié de nouveaux appuis en 2005, au Vietnam et au Cap-Vert.

Le système bancaire est tout particulièrement utile pour la mise en œuvre d'un nouvel axe que l'Agence a souhaité étendre de l'Outre-mer (où elle avait déjà une expérience éprouvée) aux pays étrangers : le logement social.

L'AFD soutient également l'accès des plus pauvres aux services financiers au travers de la microfinance. Les premières interventions de l'Agence en la matière datent de 1988 avec le lancement, en lien avec des agents de l'AFD, des associations de terrain et les responsables de la Grameen Bank, de deux projets

# 5 000

foyers sud-africains pourraient bénéficier d'une aide au logement, permise par l'avantage des conditions du prêt accordé par l'AFD



**En 2005,  
l'AFD a engagé  
130 M€ en  
Afrique du Sud**

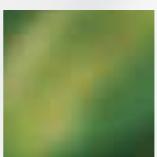
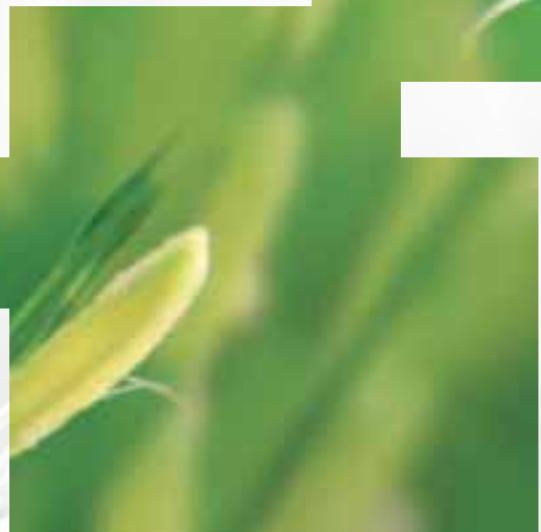
© S. Tigerls

de crédit solidaire en Guinée et au Burkina Faso. Depuis lors, l'Agence a appuyé plus de 40 structures pour un montant supérieur à 170 M€, dont les deux tiers en subventions. Aujourd'hui, près de deux millions de personnes bénéficient chaque année de crédits d'institutions appuyées par l'AFD. En 2004, l'Agence a mis au point dans cette perspective un nouvel instrument financier, la facilité d'investissement en microfinance, doté au départ de 20 M€. Cette facilité est destinée à fournir des apports en fonds propres ou quasi fonds propres directement à des institutions de microfinance ou à des institutions les refinançant, dans des conditions plus favorables que ce que pourraient obtenir ces institutions sur les marchés commerciaux, mais sans que ces ressources leur restent acquises définitivement. En complément, l'Agence a accordé 3,3 M€ au fonds d'investissement en microfinance dont la Deutsche Bank est à l'origine. L'objectif est de fournir des prêts ou des garanties à des institutions de microfinance pérennes et financièrement solides, en cofinancement avec des banques locales. Le montant équivalent à la participation de l'AFD au fonds est intégralement destiné aux pays africains de sa zone d'intervention. Ce fonds vient compléter la gamme des produits de l'Agence sur ce secteur et permettra de développer de nouveaux partenariats.

## APPUI AUX INSTITUTIONS DE MICROFINANCE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Au Sénégal et au Mali, la croissance du secteur de la microfinance est rapide : alors qu'en 1993, on comptait 18 caisses, on en comptait au Sénégal environ 725 en 2003, offrant des services à 510 000 bénéficiaires ; au Mali cela représente 750 caisses pour 610 000 bénéficiaires. Mais après 25 ans de développement, les réseaux de la zone UEMOA ont vu leur croissance freinée par des obstacles structurels majeurs, limitant leur intégration au secteur financier formel. C'est dans ce contexte que deux des plus grands

réseaux, le Crédit mutuel du Sénégal et l'Union Jémini au Mali ont choisi de mutualiser leurs ressources financières et techniques, et de créer la Confédération des Caisses Mutualistes d'Afrique de l'Ouest dotée d'une banque, la BIMAO. L'AFD a apporté une aide globale de 15,5 M€ pour le développement et le renforcement de l'action de la confédération, dont une garantie de 12 millions d'euros à la BIMAO pour la mobilisation de ressources à moyen terme auprès des banques de l'UEMOA.



# SOUTENIR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET DANS L'OUTRE-MER

## CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE p. 41

Renforcer le lien entre commerce et développement p. 41  
Consolider l'organisation et la compétitivité des filières agricoles p. 42  
Renforcer les capacités commerciales p. 43

## DIVERSIFIER LES INSTRUMENTS FINANCIERS EN FAVEUR DU SECTEUR PRIVÉ p. 44

L'accès à des financements long terme p. 44  
La réduction des risques p. 45  
Le bénéfice de solutions innovantes p. 47

## FAVORISER LA CROISSANCE DANS L'OUTRE-MER p. 48

Appuyer le développement du secteur privé p. 49  
Financer les politiques publiques p. 51  
Renforcer la cohésion sociale p. 52





© Y. TRAVERT

**S**ecteur traditionnel d'intervention de l'AFD et de sa filiale Proparco, l'appui à la croissance économique prend aujourd'hui de nouvelles orientations. Dans l'Outre-mer, le repositionnement de l'AFD se traduit par une croissance de ses activités en faveur du secteur productif.

# CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE

L'intégration des pays en développement à la dynamique du commerce mondial est un des enjeux économiques majeurs des années à venir. Toutefois, selon les pays et les continents, la situation reste contrastée. Alors que beaucoup d'économies asiatiques jouent désormais un rôle important, le continent africain continue d'occuper une place marginale.

**C**onvaincue que le développement du commerce dans les pays du Sud est un facteur de réduction des inégalités et de la pauvreté, l'AFD intervient sur plusieurs fronts, avec en toile de fond la levée progressive des barrières tarifaires entre les pays. L'Agence œuvre notamment pour le renforcement des capacités commerciales et d'exportation des pays en développement, appuie l'émergence d'organisations professionnelles agricoles et contribue au débat sur le cycle de Doha.

## RENFORCER LE LIEN ENTRE COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT

Aujourd'hui, les politiques commerciales et de développement doivent être menées de façon conjointe afin de stimuler les exportations, les investissements et le développement. C'est un des enjeux des accords de partenariat économique (APE) négociés actuellement entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Dans ce contexte, l'AFD a vocation à accompagner la mise en œuvre de ces accords dans les pays en développement, notamment en Afrique, en concertation avec les partenaires européens. Si les tarifs douaniers préférentiels ou l'accès au

marché sont importants, ils ne sont pas suffisants pour soutenir le commerce. Les exportations en provenance des pays ACP rencontrent beaucoup de difficultés à répondre aux normes de l'Union européenne. Les accords de partenariat qui remplacent les préférences tarifaires des accords de Cotonou, prévoient aussi une coopération et une aide dans d'autres domaines : développement économique, développement social et humain, intégration et coopération régionale. A terme, ils doivent aboutir à la création de zones de libre-échange entre les parties.

Soulignant l'importance accrue des acteurs du développement dans le débat pour la libéralisation des échanges, l'AFD a appuyé la délégation française qui s'est rendue, en décembre 2005 à la sixième conférence ministérielle de Hong-Kong. Pour certains secteurs, l'AFD dispose en effet d'une expertise reconnue, à l'instar du dossier du coton, sur lequel s'affrontent les producteurs d'Afrique de l'Ouest et les agriculteurs américains, largement subventionnés. L'Agence participe par ailleurs au groupe de travail sur le commerce et le développement, animé par le ministère des Affaires étrangères avec le ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie.

**L'Agence œuvre pour le renforcement des capacités commerciales et d'exportation des pays en développement.**

**L'Agence a organisé, le 28 octobre 2005 une conférence sur le thème : « Commerce pour le développement : l'avenir du traitement spécial et différencié », en collaboration avec l'Institut français des relations internationales**

**(Ifri) et la direction générale du Commerce de la Commission européenne.** Elle a réuni environ 180 participants notamment de l'Organisation mondiale du commerce, la Banque mondiale, la Conférence des Nations unies sur le

**commerce et le développement et l'Organisation de coopération et de développement économiques.** En réunissant les apports d'experts internationaux sur ces questions, l'objectif était de contribuer au débat

**public européen et international, ainsi qu'à la recherche de solutions favorisant l'aboutissement des négociations.** Les principales conclusions des travaux sont publiées sous forme d'un article de recherche disponible sur le site de l'Ifri.

## CONSOLIDER L'ORGANISATION ET LA COMPÉTITIVITÉ DES FILIÈRES AGRICOLES

Alors que l'agriculture conserve une place prépondérante dans l'économie des pays en développement, la globalisation accélérée met ces pays en concurrence directe avec les agricultures du Nord, souvent subventionnées.

Les interventions de l'AFD dans ce domaine visent donc à améliorer la compétitivité des filières et des exploitations agricoles grâce au renforcement de leur organisation, des systèmes de recherche, du financement, de l'appui aux plantations pérennes villageoises ou de la conduite de

démarches « qualité ». L'AFD appuie également l'émergence d'organisations professionnelles afin que les paysans puissent faire entendre leurs voix dans le débat national voire international. Elles permettent aussi aux producteurs de se regrouper pour acheter des engrains moins cher, d'améliorer la commercialisation ou de peser dans les négociations vis-à-vis des opérateurs. La présence de ces structures permet d'appuyer les administrations lors de la formulation concertée de politiques agricoles.

Par ailleurs, une participation active des pays les moins avancés dans les négociations commerciales internationales implique de renforcer leurs capacités de négociation, notamment à l'échelle régio-

### CONSTRUCTION D'UNE USINE D'ÉGRENAGE AU BURKINA FASO

Un financement de 15,2 M€ a été destiné à la construction d'une usine d'égrenage d'une capacité de 50 000 tonnes. Le projet comporte également un volet agricole et environnemental, centré sur l'agro-écologie, la préservation de l'espace et la diversification des cultures et des sources de revenus pour les producteurs.



### PROMOTION DE PLANTATIONS VILLAGEOISES DE CULTURES PÉRENNES AU GHANA

Le secteur de l'hévéaculture est actuellement dans une situation favorable et ses perspectives sont encourageantes, du fait de la forte croissance des pays émergents d'Asie. A l'horizon 2020, un déficit de production pour les palmiers à huile est prévu pour l'ensemble

de la sous-région. Au Ghana, un financement de 17,4 M€ a été accordé pour promouvoir les plantations villageoises de cultures pérennes (hévéa, palmier à huile et cocotier). Le projet vise la réalisation de nouvelles plantations dans les régions centrale et ouest, la mise en place

d'un système de crédit, la réalisation des infrastructures routières et la recherche. S'agissant du cocotier, le projet permettra de replanter des variétés résistantes au jaunissement mortel, une maladie destructrice qui menace désormais toute la zone côtière.

Un appui institutionnel auprès du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation du Ghana est également prévu ; il devrait entre autres l'aider à définir une politique nationale de cultures pérennes et à mener des enquêtes socio-économiques.

nale. Ici, les actions visent à l'amélioration de la formation des négociateurs et à la promotion des échanges d'expériences.

## RENFORCER LES CAPACITÉS COMMERCIALES

Le programme triennal de renforcement des capacités commerciales, adopté en juin 2002, a été renouvelé en 2005 pour la période 2006-2008 à hauteur de 25 M€. Mis en œuvre conjointement par le ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie et l'AFD, ce programme permet de financer des actions de coopération technique et de formation, visant à aider les pays bénéficiaires à s'inscrire dans le déve-

loppement des échanges commerciaux et à tirer avantage de la mondialisation. Il couvre les deux grands volets de l'aide au commerce, à savoir l'amélioration des capacités d'exportation et l'assistance technique institutionnelle.

Cette année, le programme triennal concerne prioritairement treize pays en Afrique et en Asie. Il a permis de financer six projets importants, parmi lesquels l'appui à la création d'un outil de promotion des exportations malgaches, le développement de l'information sur les opportunités d'échanges régionaux et internationaux au travers du site Internet IZF.net, l'appui au développement du tourisme en Mauritanie ou encore le développement du commerce équitable en Guinée.

**L'AFD appuie  
l'émergence  
d'organisations  
professionnelles  
afin que les  
paysans fassent  
entendre  
leurs voix.**



Dans le Sahel,  
l'AFD apporte  
un appui à la  
structuration  
du monde  
rural  
© K. Vandersypen



## DÉVELOPPEMENT DU TOURISME EN MAURITANIE

Le tourisme est une activité récente en Mauritanie. L'offre de produit a peu évolué et reste centrée sur les randonnées ou méharées dans le désert de l'Adrar qui semblent aujourd'hui s'essouffler, fortement concurrencées par l'ouverture récente de pays sahariens, comme

la Libye et l'Algérie. Afin d'accroître la compétitivité du tourisme en Mauritanie et de valoriser l'image de cette destination à l'échelle internationale de manière durable, un programme d'un montant de 1,5 M€ a été octroyé. Il comprend la formation de guides à l'écotourisme dans le

désert et dans les parcs nationaux du littoral, un appui technique à la direction du tourisme et à l'Office national du tourisme, ainsi que la valorisation de l'écotourisme dans les parcs nationaux du littoral.

# DIVERSIFIER LES INSTRUMENTS FINANCIERS EN FAVEUR DU SECTEUR PRIVÉ

Pour soutenir la croissance et dynamiser l'investissement, l'AFD élargit sa gamme d'outils financiers, en lien avec les évolutions et les spécificités de ses pays d'intervention.

Pour faciliter l'investissement du secteur privé, l'Agence s'attache à promouvoir l'accès à des financements à long terme, la réduction des «risques pays» et la mise au point de solutions adaptées.

## L'ACCÈS À DES FINANCEMENTS LONG TERME

L'élargissement de l'offre de financement direct a porté tout particulièrement sur le renforcement des activités de fonds propres, l'augmentation de la taille des prêts pour appuyer les grandes opérations d'infrastructures du secteur privé et la poursuite des approches programmes en faveur des

PME et PMI et des secteurs financiers.

Dans de nombreux pays, l'offre de financements est rare en fonds propres et quasi-fonds propres. Pour y répondre, Proparco s'est dotée d'une équipe spécialisée dans les prises de participations et a apporté plus de 33 M€ de fonds propres en 2005. Proparco vise à encourager l'investissement local des entreprises.



## LA MISE À NIVEAU HÔTELIÈRE EN TUNISIE

Les autorités tunisiennes et la profession hôtelière ont élaboré une stratégie nationale de redéploiement touristique, destinée notamment à restaurer la compétitivité et la rentabilité des hôtels tunisiens sur le marché international. Un programme de mise à niveau des hôtels, avec le repositionnement de leur offre et une mise en conformité de la nature

et de la qualité de leurs services, a été lancé en août 2005. L'AFD a accordé à l'État tunisien un prêt de 50 M€, qui aura pour objet le financement partiel des plans de mise à niveau des hôtels par les banques tunisiennes. En outre, l'AFD a accordé une subvention de 1 M€ destinée à financer un appui au ministère tunisien du Tourisme.



Dans le Yunnan (Chine), l'AFD participe à la construction de grandes infrastructures ferroviaires

© AFD

Pour les grands projets d'infrastructure, les besoins de financement peuvent atteindre des montants considérables. L'AFD a renforcé la capacité financière d'intervention de Proparco, en cofinançant avec elle de grands projets privés, ce qui a permis d'augmenter le montant de prêt que le Groupe peut accorder à une opération. Ainsi, Proparco et l'AFD ont prêté chacun 30 millions de dollars au projet de barrage hydroélectrique Nam Theun II au Laos.

L'AFD soutient également l'internationalisation des économies des pays en voie de développement par les programmes de mise à niveau des entreprises ou de renforcement des capacités commerciales.

## LA RÉDUCTION DES RISQUES

Au-delà des financements directs, l'AFD et Proparco développent trois types de solutions financières innovantes : les outils réduisant le risque de change, les instruments atténuant les « risques pays » pour l'investisseur et les fonds de garantie.

La réduction du risque de change concerne principalement des outils de garantie en monnaie locale qui

favorisent le développement des marchés financiers locaux. Ces instruments peuvent prendre la forme de garanties d'émissions obligataires en monnaie locale, qui permettent la mobilisation de l'épargne en donnant une garantie au souscripteur, ou de garanties-partielles de crédit couvrant le risque de change sur les échéances les plus lointaines des prêts, favorisant ainsi l'implication des banques locales. Les produits financiers proposés par l'Agence permettent également la réduction des « risques pays », aléas qui résultent du contexte économique et politique des États. En effet, si le secteur privé est disposé à supporter les risques économiques, il est généralement réticent à la prise des « risques pays » qui sont par nature peu prévisibles et jugés trop élevés par les investisseurs. L'offre de l'AFD s'inspire notamment des mécanismes de garantie partielle de risque « Partial Risk Guarantee » développés par les bailleurs multilatéraux.

Le fonds de garantie ARIZ facilite l'accès au crédit des entreprises privées et des institutions de micro-finance, en garantissant les banques locales qui les financent. Le développement d'ARIZ s'est poursuivi en 2005, dix-huit garanties directes ont facilité l'obtention de plus de 8 M€ de crédit à moyen terme.

**Proparco s'est dotée d'une équipe spécialisée dans les prises de participation.**

ARIZ s'est notamment révélé performant pour accompagner le mouvement de développement économique en faveur des minorités (« Black Economic Empowerment ») en Afrique du Sud. Douze imputations sur des accords globaux ont également permis de faire octroyer des crédits pour un montant total de 900 000 €. De nouveaux accords globaux ont été signés à Madagascar, au Cameroun, au Congo, au Gabon et au Sénégal, pour un montant total de 9 M€.



Fleur de coton © AFD

## INDEXATION DU TAUX D'INTÉRÊT À L'ÉVOLUTION DES COURS DE MATIÈRES PREMIÈRES

Compte tenu de la forte volatilité des cours du coton, l'AFD a octroyé un prêt de 10 M€ à une entreprise cotonnière au Cameroun, prêt assorti d'un mécanisme d'indexation de la durée du

remboursement sur le prix international du coton. Ce prêt à durée variable aide la société à supporter les éventuelles périodes de cours bas et réduit les risques d'impayés et de rééchelonnement.

## LE BÉNÉFICE DE SOLUTIONS INNOVANTES

Le Groupe a également développé des outils financiers adaptés aux nouveaux enjeux des pays :

- des prêts dont la marge est indexée sur les performances de l'emprunteur en matière de responsabilité sociale et environnementale,
- des prêts dont le service de la dette est indexé sur le cours des matières premières,
- des prêts bonifiés au secteur privé bénéficiant exclusivement à un objectif de développement préalablement identifié. Lors du financement d'une entité privée, l'AFD s'assure que l'avantage financier dont l'entreprise bénéficie ne vient aucunement majorer son profit. Pour ce faire, elle lui demande de déposer, sur un compte bancaire séparé, par exemple, des fonds au moins équivalents au montant de cet avantage et strictement

Point d'eau à Oulmès, Maroc  
© N. Fornage



affectés au financement d'objectifs de développement. Ce mécanisme permet un suivi rigoureux, à l'image du financement accordé en mai 2005 à la FirstRand Banking Group.

- l'utilisation des subventions pour garantir des risques (exemple de la microfinance) ou couvrir les premières pertes dans des montages financiers,
- des missions d'ingénierie financière à forte valeur ajoutée pour le développement, sous la forme de mandats de conseil financier, d'arrangement ou de coordination de bailleurs de fonds.



## DÉVELOPPEMENT DE LA MICROFINANCE RURALE AU MAROC

Si, depuis 2004, les institutions de microfinance interviennent dans des communes rurales, elles souhaitent désormais toucher le monde rural «dispersé», qui présente des contraintes fortes et des surcoûts évidents. L'atteinte de la rentabilité sur cette activité,

estimée à 3 ans, serait bien plus longue que pour les antennes classiques (un an en moyenne). Le concours concédé en juin 2005 à une institution de microfinance marocaine présente un différé plus long qu'un financement ordinaire, et donnera à l'institution le temps

de lancer de nouveaux produits, puis de rembourser l'Agence lorsque son activité sera devenue rentable. De plus, le taux appliqué est indexé à la réussite du produit. L'institution devrait pouvoir offrir environ 3 500 prêts par an sur les cinq prochaines années.



# FAVORISER LA CROISSANCE DANS L'OUTRE-MER

**Valoriser  
les atouts  
des régions  
ultramарines  
grâce au  
développement  
d'entreprises  
compétitives.**

**L'**Outre-mer, composé de dix collectivités territoriales, compte plus de 2,3 millions d'habitants et présente une croissance démographique soutenue. Le développement économique des collectivités d'Outre-mer (une croissance annuelle de 3 à 4 % en moyenne ces dernières années) se réalise dans un environnement particulier, marqué par l'insularité (à l'exception de la Guyane), l'étroitesse des marchés, l'éloignement par rapport à la métropole et au marché européen. Autant de contraintes qui induisent des problématiques d'emploi et de création de richesses particulières et impliquent une action spécifique d'accompagnement menée par les pouvoirs publics et par l'Europe.

Dans un contexte de mondialisation et de structuration d'ensembles régionaux, il est devenu fondamental de pouvoir valoriser les atouts des régions ultramarines, grâce notamment au développement

d'entreprises compétitives, innovantes et créatrices d'emplois. De nombreuses actions menées en ce sens contribuent à la réalisation de cet enjeu. L'AFD est un acteur de référence agissant pour le développement économique et social de l'Outre-mer et souhaite favoriser l'ouverture de ces territoires à leur environnement régional et au-delà. L'Agence s'emploie à promouvoir la coopération régionale, notamment au travers de projets portant sur la santé et l'environnement.

## APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

Créer et développer des entreprises, favoriser la création et le maintien des emplois sont au cœur des préoccupations des pouvoirs publics. L'AFD propose une gamme variée d'interventions en faveur des petites et moyennes entreprises ultramarines,

Dans l'Outre-mer,  
l'AFD facilite  
l'accès des PME  
aux financements  
bancaires  
© B. de Villeneuve



en partenariat avec les banques et l'ensemble des acteurs locaux.

Le rôle d'appui de l'AFD se traduit en premier lieu par une contribution intellectuelle aux débats d'idées et une participation régulière aux actions locales en faveur des entreprises, avec notamment la collaboration au schéma régional de développement économique de la Guadeloupe, le partenariat au concours « Cré Acc Guadeloupe » dédié à la création d'entreprise ou encore la participation au forum « entreprendre » à la Martinique. L'Agence accompagne des financements bancaires accordés aux très petites entreprises et aux PME. Elle se mobilise sur l'accès des petites entreprises à la commande publique et à son financement, la garantie et la bonification des crédits bancaires aux PME et le renforcement des capitaux permanents. L'efficacité des dispositifs financiers mis en œuvre se mesure notamment par des indicateurs d'impact que l'AFD renforce continuellement.

## Faciliter l'accès des PME au crédit bancaire

### UN PRODUIT BONIFIÉ SPÉCIFIQUE

L'AFD met à disposition des petites et moyennes entreprises un produit bénéficiant de ressources bonifiées : le prêt aidé à l'investissement (PAI). Ce produit contribue au financement des investissements productifs à moyen et long terme. Introduits en 2003, ces prêts sont diffusés par les groupes bancaires installés dans l'Outre-mer (soit une trentaine d'établissements de crédit partenaires de l'Agence) à plus de 550 entreprises par an, ce qui représente un total d'engagements de près de

200 M€ pour 2005. Le succès de ce mécanisme d'appui aux entreprises repose sur la qualité du partenariat entre l'Agence et les banques locales qui s'engagent à en assurer une large diffusion en l'intégrant dans leur politique commerciale.

### LA GARANTIE DES CRÉDITS BANCAIRES

En facilitant l'accès au financement bancaire des petites entreprises, les fonds de garantie constituent une aide économique majeure. Dans chaque géographie d'Outre-mer, l'AFD est opérateur de différents fonds de garantie qui peuvent couvrir jusqu'à 80 % des crédits bancaires.

Dans les départements d'Outre-mer, l'AFD gère avec OSEO-sofaris le fonds DOM, mis en place fin 1999 sur des dotations de l'État, de l'Union européenne et des régions concernées (Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane).

Doté de 53 M€, il permet de garantir jusqu'à 70 % d'un prêt bancaire et s'adresse exclusivement aux petites et moyennes entreprises en phase de création, de développement ou de transmission, dans tous les secteurs d'activité.

Le fonds DOM est un outil de place dans lequel les principales banques des départements d'Outre-mer sont impliquées.

En 6 ans, près de 6 500 opérations de garanties ont été réalisées, très majoritairement en faveur de très petites entreprises (90 %), sur des petits crédits (un crédit bancaire sur deux est inférieur à 50 000 €). Les entreprises en création en sont les principales bénéficiaires (une garantie octroyée sur deux), confirmant le rôle du dispositif dans l'accès au crédit bancaire des jeunes entreprises. Les inter-

**Plus de  
550**

entreprises reçoivent chaque année les prêts aidés à l'investissement



**Le PIB par habitant dans l'Outre-mer (€)**  
(2001 pour DOM, 2002 pour TOM)



## Près de 6 500

opérations de garanties ont été réalisées, en 6 ans, très majoritairement en faveur des très petites entreprises (90%)

ventions touchent l'ensemble des secteurs d'activité et principalement le commerce de gros et de détail (24 %), les services aux entreprises (22 %), l'agriculture et la pêche (12 %), l'hôtellerie et la restauration (11 %), les services à la personne (éducation, santé, sport, culture) (9 %).

Dans les collectivités du Pacifique, à l'instar du fonds DOM, la Sogefom, créée en 2003, a pour objectif de garantir les crédits accordés par les établissements bancaires locaux aux entreprises installées en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna. Ses interventions se répartissent en trois « sections » : économie générale, zones défavorisées et renforcement du haut de bilan.

Au titre de l'année 2005, la Sogefom a accordé 231 garanties, soit un montant de 18 M€. Le montant global des engagements de la société atteint 41,6 M€, soit 863 garanties, concernant tous les secteurs d'activité : commerce, industrie, BTP, services. Dans les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre et Miquelon, deux fonds de garantie gérés par l'Agence permettent de couvrir les crédits bancaires octroyés aux entreprises locales avec une couverture pouvant aller jusqu'à 80 % du crédit dans le cas des très petites entreprises en création. En 2005, ces fonds ont octroyé 75 garanties soit 1,3 M€ de risques pris.

### UNE PARTICIPATION AU CAPITAL D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Cette année, l'AFD affirme sa présence comme établissement de place dans l'Outre-mer en poursuivant le repositionnement de ses interventions, commencé en 2004 après la cession de ses filiales financières des départements d'Outre-mer. Ce repositionnement s'est poursuivi en 2005 avec la cession de 35 % des actions de la Banque calédonienne d'investissement (BCI). L'Agence est actionnaire de la Société de crédit et de développement de l'Océanie (Socredo) en Polynésie française et finance ces établissements via sa filiale Proparco. En 2005, la production de crédits de la BCI et de Socredo s'élève respectivement à 463 M€ et 591 M€ pour un encours de crédits de 1 115 M€ et de 1 480 M€.

### ALYSE PARTICIPATIONS

Les sociétés régionales de capital-risque, organisées en réseau autour de la holding Alyse Participations, répondent aux besoins en fonds propres d'entreprises plus petites pouvant aller jusqu'à 200 000 € de prises de participations.

Ce dispositif permet d'apporter le conseil d'un actionnaire financier professionnel. En 2005, Alyse Participations a investi 3,4 M€ en prises de participations dans trois sociétés régionales couvrant les quatre départements d'Outre-mer : 1,5 M€ ont été

### Soutenir les PME dans le cadre des marchés publics

Afin de faciliter le financement du cycle d'exploitation des PME titulaires de commandes publiques, une gamme de produits spécialisés est proposée par l'AFD pour le compte du groupe OSEO, qu'elle représente depuis près de 30 ans dans l'Outre-mer. Ces produits (crédits de trésorerie, avances ou cautions solidaires) s'inscrivent dans le cadre d'une politique de service public et viennent en complément des lignes de crédit mises en place par les banques. Les avances peuvent atteindre jusqu'à 100 % du montant des factures.

### Conforter le haut de bilan des entreprises

L'AFD intervient également en faveur du renforcement des fonds propres des entreprises afin de consolider leur structure financière et de faciliter leur croissance. Ces ressources stables complètent l'offre bancaire classique et sont menées en partenariat avec les acteurs financiers de la place. Ainsi l'Agence a mis en place, avec les Caisses d'épargne et la Caisse des dépôts et consignations, une offre diversifiée pour l'ensemble de l'Outre-mer par le biais de deux dispositifs de capital-investissement : le Fonds commun de placement à risque (Alyseventure) et les sociétés régionales de capital-risque (organisées en réseau autour de la holding Alyse Participations en partenariat avec les régions et divers acteurs privés). En outre, l'Institut Calédonien de Participation détenu à 52 % par l'AFD pour le compte de l'Etat, a également pour objet de prendre des participations au capital d'entreprises locales.

### FINANCER LES POLITIQUES PUBLIQUES

Les investissements effectués par les collectivités publiques constituent un facteur de croissance et de cohésion sociale important. L'AFD prend une part active au développement des zones ultramarines par l'instauration d'un véritable partenariat avec les acteurs locaux.

investis dans la Sagipar aux Antilles (38 % du capital), 750 000 euros dans Alyse-Guyane (33 % du capital) et 1,1 M€ dans Réunion développement (26 % des fonds). Ces sociétés disposent au total de 17,2 M€ pour investir dans les

PME des départements d'Outre-mer. La Sagipar a déjà réalisé cinq opérations de financement pour un montant total de 1 M€ aux Antilles en 2005, Alyse-Guyane a, quant à elle, financé 260 000 €.

## Développer les partenariats avec les acteurs locaux LES PRÉTS BONIFIÉS

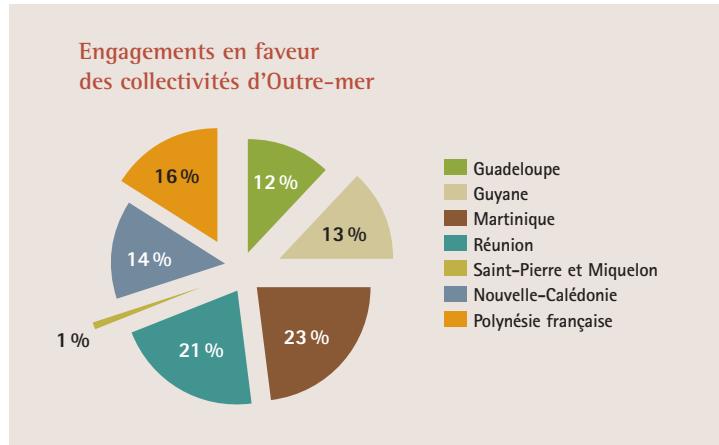
L'offre de prêts bonifiés de l'Agence s'inscrit en appui aux politiques publiques dans les secteurs prioritaires arrêtés par l'État : les constructions scolaires, les infrastructures sanitaires et sociales ou de transport, les investissements relatifs à l'adduction d'eau potable, l'environnement et l'aménagement. Pour les collectivités publiques du Pacifique, s'ajoutent à ces secteurs le logement social, l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture. Ces prêts sont destinés au financement des budgets d'investissement des collectivités territoriales, des établissements publics et des sociétés d'économie mixte des collectivités d'Outre-mer.

Sont également éligibles tous les projets d'investissement des collectivités publiques situés à Mayotte, Wallis et Futuna, Saint-Pierre et Miquelon, l'intérieur de la Guyane, dans les archipels éloignés de la Polynésie française, ainsi que dans les Provinces Nord et des îles Loyautés en Nouvelle-Calédonie. En 2005, les collectivités territoriales et leurs groupements ont ainsi bénéficié de 176,7 M€.

### LA RESTRUCTURATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS ET LE PRÉFINANCEMENT DE SUBVENTIONS

Dans le cadre des « contrats d'objectif communal d'aide à la restructuration et au développement » (COCARDE), des communes en difficulté peuvent s'engager auprès de l'État à mettre en œuvre des actions d'optimisation de leur gestion. Ces actions sont définies en concertation entre les communes concernées, les différents services de l'État et l'AFD. Un prêt de l'Agence peut venir en complément d'une subvention exceptionnelle d'équilibre et permettre à la collectivité d'apurer l'ensemble de ses dettes anciennes. En 2005, un prêt de 1,3 M€ a ainsi été octroyé en Guadeloupe.

Parallèlement, l'AFD poursuit son activité de préfinancement de subventions accordées par l'Union européenne à des collectivités ou établissements publics de l'Outre-mer, au titre du Fonds européen de développement régional et du Fonds européen d'orientation de garantie agricole. En 2005, les demandes



sont venues de bénéficiaires de la zone Antilles-Guyane ne disposant pas d'une trésorerie suffisante pour avancer les fonds nécessaires à la réalisation de leurs projets d'investissement. Au total, 16 concours ont été octroyés par l'Agence pour 12,1 M€, contre 6,7 millions en 2004. Les domaines concernés ont été les infrastructures, l'assainissement, l'aménagement urbain, les bâtiments scolaires ainsi que les prestations d'appui aux agriculteurs.

### L'appui aux sociétés d'économie mixte

Afin de répondre aux besoins des sociétés d'économie mixte pour le financement de leurs opérations d'aménagement et d'équipement, l'AFD propose des concours financiers spécifiques. Il s'agit de crédits pour financer des études ou de prêts à long terme destinés à l'aménagement urbain, aux opérations d'immobilier d'entreprise et aux réalisations conduites dans le cadre de mandats publics. Au-delà de son rôle de financeur, elle apporte également un appui technique en matière de montage, de stratégie de financement des opérations et propose des solutions aux problèmes des collectivités pour l'aménagement ou l'investissement public. En 2005, l'Agence a accordé plus de 22 M€ pour le financement de ces opérations. L'activité « aménagement » devrait fortement se développer en 2006 et 2007, notamment en raison de grandes opérations de rénovation ou d'extension urbaine à la Réunion, dans les Antilles, en Guyane et en Nouvelle Calédonie.

### RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS D'ALYSEVENTURE

Le fonds commun de placement à risque, Alyseventure, s'adresse aux entreprises dont les besoins en fonds propres sont compris entre 0,2 et 2 M€. En 2005, ce fonds a permis de financer 10 projets pour 11,4 M€ dans divers secteurs d'activité dont 7% dans le secteur des énergies renouvelables, 12% dans le secteur de l'environnement, 17,5% dans les technologies de l'information et de la communication et 18,4% dans le transport.

#### Total 2002 – 2005

	Nombre de dossiers	Montant engagé	Répartition
Antilles	13	8,5	35%
Saint-Pierre et Miquelon	1	0,8	3%
Guyane	3	2,3	9%
Réunion	8	6,4	27%
Polynésie française	5	4,3	18%
Nouvelle-Calédonie	3	1,9	8%
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>24,2</b>	<b>100%</b>

**L'Agence  
peut fournir  
de l'expertise  
technique  
et financière  
aux collectivités.**

En complément de ses différentes interventions, l'AFD développe des relations de partenariat aussi bien au niveau local qu'au niveau national avec la Fédération nationale des sociétés d'économie mixte, les établissements financiers spécialisés et les réseaux professionnels. Au terme d'un protocole signé en octobre 2005, la Fédération nationale et l'AFD se sont engagées à développer une action commune en matière de coopération internationale.

### **Les actions de conseil et de formation**

Au-delà des financements, les agences locales de l'AFD, par leurs activités de conseil et de formation, accompagnent les politiques d'investissement des différentes collectivités.

Cette année, la Guadeloupe a reçu le soutien de l'AFD sur le plan méthodologique en matière de conseil et de formation, en vue d'élaborer son schéma régional de développement économique (SRDE). Ce schéma définit les orientations stratégiques de la région en matière économique dans l'optique de promouvoir un développement équilibré, de renforcer l'attractivité du territoire et d'anticiper les risques. Au-delà des obligations légales de concertation, ce schéma a été aussi l'occasion pour la région de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques, politiques et sociaux. Plusieurs instances de concertation ont été mises en place : une conférence régionale des acteurs de la vie économique et sociale, un comité de pilotage, des groupes de travail thématiques et transversaux complétés par des réunions spécifiques. Au total plus de 100 institutions ont participé à la démarche d'élaboration du schéma régional.

Par ailleurs, les autorités de Nouvelle-Calédonie ont demandé à l'AFD de reconduire les séminaires du Cefeb en mettant l'accent sur l'évaluation des

contrats d'agglomération et de développement en cours et sur la formation de formateurs. De 2002 à 2005, près de 250 personnes, fonctionnaires d'État, fonctionnaires territoriaux et communaux, maires et élus ont suivi les formations dispensées par le Cefeb en Nouvelle-Calédonie.

A la Réunion, le Cefeb a organisé un séminaire sur l'évaluation des programmes d'investissements publics et un séminaire sur les partenariats public-privé et les délégations de service public et leurs financements (animé avec la Caisse des dépôts et consignations). Ces actions ont rassemblé une quarantaine de personnes.

En Guyane, un séminaire destiné au secteur privé et réunissant dix chefs d'entreprises a été organisé pour la première fois par le Cefeb.

Enfin, une mission d'identification a été réalisée à Mayotte pour prendre en compte les besoins de formation tant du secteur public que du secteur privé.

## **REFORCER LA COHÉSION SOCIALE**

Dans la plupart des collectivités d'Outre-mer, la situation de l'emploi reste préoccupante : le taux de chômage se situe entre 23 et 33 % dans les départements d'Outre-mer. Plusieurs facteurs expliquent cette situation. La pression démographique, les taux d'activité croissants chez les femmes et les gains de productivité limitent la croissance de l'emploi malgré un développement soutenu de l'activité. Dans ce contexte, le logement social et la microfinance sont des axes d'intervention importants en vue de répondre aux besoins des personnes défavorisées. Le retard de l'Outre-mer sur la métropole concerne également les secteurs sociaux que sont l'éducation ou la santé.

**L'AFD, par ses filiales, participe à la construction et à la gestion de logements sociaux**

© B. de Villeneuve



## LA JOURNÉE DE L'ACTION LOCALE EN MARTINIQUE

En avril, l'AFD a organisé à la Martinique une journée d'action locale dédiée à la gestion financière des communes sur le thème de la «gestion stratégique des finances communales». Autour d'une cinquantaine de participants (État, Association des maires de Martinique, Centre national de la fonction publique territoriale, cadres territoriaux) les échanges ont abordé les thématiques de la

fiscalité des communes, de l'intercommunalité et de la maîtrise des charges de personnel. La méthodologie pour l'élaboration d'une stratégie financière prospective a en outre été développée. L'organisation de ces rencontres autour d'un thème de gestion locale devrait contribuer à conforter la formation des élus et le professionnalisme des gestionnaires financiers des collectivités locales.



### Le logement social

L'AFD est actionnaire de sept sociétés immobilières, aux côtés des collectivités locales. En charge de la construction et de la gestion de logements, ces sociétés sont présentes dans l'ensemble des départements d'Outre-mer ainsi qu'à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie.

Parallèlement, elles assurent la gestion de parcs locatifs détenus par des entreprises ou municipalités. Le chiffre d'affaires généré par la gestion locative dépasse 230 M€. Fin 2005, le parc locatif se montait à près de 60 000 lots, soit près de la moitié des logements locatifs gérés par les bailleurs sociaux dans l'Outre-mer. De son côté, la construction se poursuit avec 2 100 logements par an. Depuis quelques années, une politique de réhabilitation des logements est mise en œuvre, motivée par le vieillissement du parc immobilier qui atteint une vingtaine d'années.

### Les interventions dans le secteur de la santé

Le soutien financier de l'AFD au secteur de la santé a été particulièrement important en 2005 avec dix concours accordés, essentiellement à des établissements publics (centres hospitaliers), pour un montant global de 108,4 M€.

L'AFD souhaite renforcer l'appui à la définition des problématiques sectorielles et le soutien des politiques publiques. Cela se traduit notamment par les partenariats que l'Agence entretient avec le secteur hospitalier, sa participation au dialogue technique avec l'agence régionale de l'hospitalisation, avec les collectivités territoriales et les établissements publics et privés. Dans le respect des prérogatives des acteurs locaux, l'Agence peut entretenir une relation régulière et fournir de l'expertise technique et financière aux collectivités et aux établissements, aider à l'élaboration d'outils de connaissance générale sur la santé et l'offre de soins, partici-

**L'AFD est actionnaire de sept sociétés immobilières, aux côtés des collectivités locales.**

### Sociétés immobilières

Sociétés	Localisation	Capital (en €)	Part de l'AFD (%)	Part de l'Etat portée par l'AFD (%)
Sig	Guadeloupe	16 368 300	0	51,29
Siguy	Guyane	1 436 919	16,82	54,24
Simko	Guyane	4 926 000	0	11,98
Simar	Martinique	1 077 456	22,26	40,84
SIDR	Réunion	25 000 000	17,84	35,46
Sim	Mayotte	459 000	8,33	33,33
Sic	Nouvelle-Calédonie	18 614 025	50,00	0



per à la mise en œuvre des schémas régionaux d'organisation sanitaire par la réalisation d'études de faisabilité ou jouer un rôle de catalyseur en permettant la réalisation d'études encore plus en amont.

Par ailleurs, les interventions de l'AFD dans le secteur hospitalier des collectivités d'Outre-mer, dont certains établissements sont des pôles d'excellence et de référence, peuvent avoir une dimension régionale. Fin 2005, l'AFD a identifié un projet sur le secteur de la santé, aux Comores, qui sera inscrit en 2006 et s'appuiera notamment sur les ressources mahoraises et réunionnaises ainsi que sur les coopérations régionales existantes.

### Le soutien à la microfinance

L'AFD entretient des rapports étroits avec l'Asso-

ciation pour le droit à l'initiative économique (ADIE), principale institution de microfinance française dont la vocation est d'aider les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise. Depuis dix ans, l'ADIE est implantée dans l'Outre-mer où elle exerce une activité significative. Afin d'accompagner le développement des microcrédits accordés dans l'Outre-mer au profit des chômeurs créateurs d'entreprise et d'emplois, l'AFD a octroyé en 2005 une ligne de financement à l'association et a mis en place une convention-cadre de partenariat.

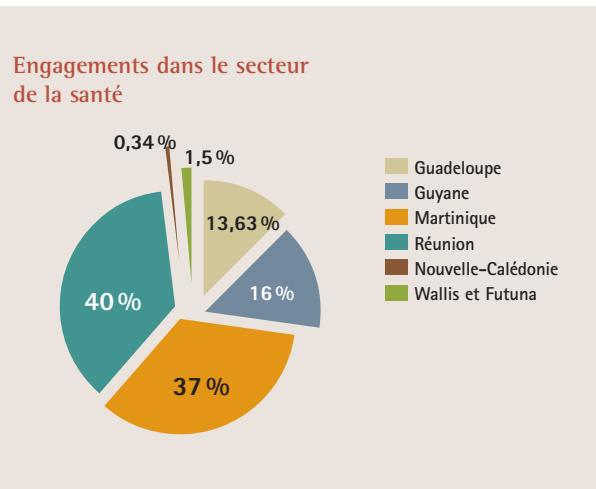
Cette première initiative de financement s'inscrit dans le cadre d'une démarche volontariste et régionale en faveur de ce secteur qui constitue l'une des priorités de l'AFD.

## SECTEUR HOSPITALIER À LA MARTINIQUE

En 2005, l'AFD a participé au financement d'une nouvelle structure hospitalière, qui constitue un enjeu sanitaire majeur et une composante essentielle de la restructuration et de la modernisation de l'offre de soins martiniquaise. Fruit d'une coopération entre deux établissements

de santé, cette nouvelle cité hospitalière, dont la réalisation doit s'effectuer sur trois ans, réunira sur un même site des unités de médecine chirurgicale, obstétrique et psychiatrique. La mise en place de sections ouvertes permettra de mieux traiter certains fléaux croissants dans

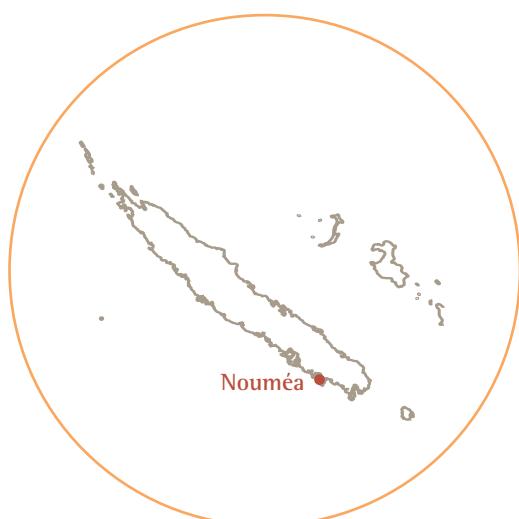
la région, tels que la toxicomanie et l'errance. En reconfigurant l'offre de soins hospitaliers et en la modernisant, ce projet est l'occasion d'une redéfinition des orientations stratégiques dans le domaine de la santé publique qui favorise l'efficience et la coopération entre établissements.



## LA COOPERATION REGIONALE DANS LE PACIFIQUE SUD

A l'initiative de l'AFD et en partenariat avec la Global Foundation d'Australie et l'Institut d'émission d'Outre-mer, une table ronde s'est tenue à Nouméa en juin 2005 avec pour objet le développement des échanges économiques régionaux. Y ont participé des représentants des

institutions de Nouvelle Calédonie, du secteur privé, de la Banque de France et d'autres acteurs de la société civile. A cette occasion, un programme nouveau sur le traitement et la gestion des déchets solides dans le Pacifique Sud a été présenté.





# LES DÉFIS COMMUNS AUX PAYS DU NORD ET DU SUD



## LES DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX p. 60

La lutte contre les changements climatiques p. 60  
La protection de la biodiversité p. 62

## ÉTATS FRAGILES ET SORTIES DE CRISE p. 63

## LA PRÉSÉRATION DU PATRIMOINE p. 65





© O. Langrand

**L**es défis communs à l'humanité relèvent de grands enjeux environnementaux, de santé publique, de stabilité, de sécurité et d'identité culturelle. L'AFD soutient des projets contribuant à répondre à ces grands défis dans tous ses pays d'intervention, avec un accent particulier dans les pays émergents, qui deviennent les acteurs incontournables de ces questions globales.



## DÉPLOYER DANS LES PAYS ÉMERGENTS UNE STRATÉGIE CIBLÉE

Les pays émergents deviennent des acteurs incontournables sur la scène internationale par leur poids démographique (Chine, Inde, Brésil, Indonésie et Pakistan représentent la moitié de l'humanité), leur poids économique croissant et leur présence dans les grandes instances internationales. Le développement de ces pays est un enjeu majeur pour l'équilibre de la planète : la Chine et l'Inde sont déjà deuxième et quatrième émetteurs de gaz à effet de serre et seront premier et deuxième à l'horizon 2015. Beaucoup de ces pays abritent des espaces naturels uniques mais menacés. Les entreprises françaises, en particulier les banques, investissent de plus en plus dans

ces pays : les flux d'investissement direct étrangers vers l'Asie et l'Amérique du Sud représentent le double de ceux vers l'Afrique sur la période 2001-2004. L'Agence intervient dans un certain nombre de pays émergents, notamment en Chine, en Thaïlande et en Turquie. Dans ces pays, elle déploie une stratégie ciblée autour des thèmes d'intérêt commun que sont la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité, la lutte contre les pandémies et la promotion de la responsabilité sociale et environnementale. Dans ces pays comme dans les pays du Nord, la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables

sont indispensables à une croissance durable en limitant le recours au combustible fossile et l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Les enjeux de santé publique sont également considérables, dans un monde global où les virus peuvent se propager rapidement à travers la planète et notamment dans les lieux de concentration de populations que représentent les pays émergents. Enfin, l'amélioration progressive des pratiques environnementales et sociales des entreprises est un puissant levier d'action pour améliorer le caractère durable de la croissance et les conditions de vie et de travail des populations concernées.

# LES DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

L'action de l'Agence dans ce domaine se concentre plus particulièrement sur deux volets : le climat et la biodiversité.

## LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La croissance industrielle et l'expansion démographique bouleversent les grands équilibres écologiques de la planète. Le recours excessif à des combustibles fossiles, non-renouvelables, et la déforestation sont les principales sources de l'augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère et partant, des perturbations climatiques observées et à venir.

Le protocole de Kyoto, entré en vigueur en février 2005 après sa ratification par la Russie, contient des objectifs contraignants de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> pour les pays développés signataires. Pour inscrire son action dans les préoccupations environnementales de la communauté internationale, l'AFD a adopté en décembre 2005 une

stratégie « climat ». Établie sur la période 2006-2008, elle vise notamment à financer des opérations concrètes qui s'inscrivent dans les mécanismes de lutte contre les changements climatiques prévus dans le protocole de Kyoto.

Les opérations de l'Agence dans les pays à revenu intermédiaire et émergents se focalisent sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> à travers des projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable. Dans le même temps, pour mobiliser durablement les bénéficiaires des opérations financées, l'Agence s'efforce de rapprocher lutte contre les changements climatiques et développement local, à travers des investissements réalisés au bénéfice des économies et des populations locales. Elle cherche aussi à promouvoir ces actions en favorisant la mise en place de cadres réglementaires et tarifaires inci-

**70 %**

de l'approvisionnement énergétique en Chine provient du charbon.

Un chantier à Pékin.  
L'AFD intervient en Chine afin de limiter les effets néfastes de la croissance économique sur l'environnement  
© G. Rieb



tatifs dans ses pays d'intervention, ou encore en mobilisant des outils financiers additionnels à l'image des mécanismes de développement propre.

En Chine par exemple, le défi énergétique est majeur ; il s'agit de maîtriser la croissance de sa demande en pétrole et de réduire sa dépendance au charbon, qui intervient dans plus de 70 % de son approvisionnement énergétique. L'AFD finance différents projets liés à l'efficacité énergétique, et plus généralement en Asie, des opérations d'économie d'énergie dans les secteurs les plus consommateurs : transports, industrie, habitat, équipements urbains. L'Agence tend aussi à améliorer l'efficacité de la production d'énergie et promeut les énergies renouvelables comme les énergies solaires, hydrauliques, éoliennes, géothermiques ou la biomasse (bois, résidus végétaux, déchets organiques). Parallèlement, dans d'autres pays d'Afrique et d'Asie, l'AFD soutient des travaux pilotes sur l'agroécologie, qui améliore la teneur des sols en matières organiques, permettant ainsi un stockage biologique du carbone, avec une dimension forte de lutte contre la pauvreté.

L'Agence oriente également ses actions contre le réchauffement climatique dans les collectivités d'Outre-mer. En coordination avec le Programme des Nations unies pour l'environnement, l'AFD a identifié une opération à caractère régional de gestion des déchets solides dans le Pacifique Sud. Cette opération devrait prendre forme durant l'année 2006 et faire l'objet d'un partenariat régional associant plusieurs pays de la zone.

## GÉOTHERMIE AUX CARAÏBES

L'AFD, avec la participation du FFEM, a financé cette année une étude sur le projet de développement des ressources géothermiques de l'île de la Dominique (avec à la clé des interconnexions électriques vers la Guadeloupe et la Martinique). Les objectifs de l'étude sont de préciser les puissances et les coûts de l'électricité productible, dimensionner les lignes en fonction des caractéristiques

des différents systèmes électriques et du potentiel géothermique exploitable, préciser la rentabilité économique globale du projet. Celui-ci s'intègrera dans un programme de coopération régionale, et devrait permettre à terme la satisfaction partielle des besoins futurs de ces trois îles, en valorisant une ressource locale à des conditions économiques intéressantes.

## COGÉNÉRATION D'ÉLECTRICITÉ ET DE CHALEUR EN CHINE

La ville de Wuhan, 7,7 millions d'habitants, est confrontée à une forte croissance de la demande d'électricité (11 % par an) entraînant un doublement de la consommation tous les sept ans. Depuis 2004, l'agglomération connaît des pénuries d'électricité. Elle souffre d'une importante pollution locale, résultant de la

combustion du charbon des industries. L'AFD a accordé à la Chine un prêt de 40 M€ pour un projet de cogénération d'électricité et de chaleur dans l'agglomération. Il s'agit de réduire la pénurie d'électricité, d'améliorer son environnement par l'introduction d'une électricité plus propre (gaz au lieu du charbon)

et plus efficace, enfin de participer à la modernisation des entreprises et de l'équipement urbain en installant un réseau de chaleur et de froid performant. Le projet permettra de diminuer la production annuelle de CO<sub>2</sub> de l'agglomération de 500 000 tonnes.

Le projet devra diminuer la production annuelle de CO<sub>2</sub> de 500 000 tonnes.

## FONDATION POUR LES AIRES PROTÉGÉES ET LA BIODIVERSITÉ À MADAGASCAR

Avec 3 % des plantes et vertébrés existants, Madagascar est une zone de biodiversité exceptionnelle et malheureusement menacée. Un réseau national d'espaces protégés est indispensable. Afin de garantir son financement, une Fondation pour les aires protégées et la biodiversité a vu le jour en 2005. Elle a reçu une dotation en capital de l'AFD (2 M€) et du FFEM (1 M€) aux cotés du gouvernement malgache et d'autres donateurs, bailleurs de fonds et grandes ONG environnementales (WWF et Conservation International). À ce jour, le capital de la Fondation est de 24,6 M€ et devrait atteindre à terme 50 M€. Il s'agit d'assurer la pérennité financière du dispositif de conservation des aires protégées malgaches. La Fondation assumera environ 30 % des coûts de ce dispositif, les recettes touristiques en couvriront 30 %, et le budget de l'État est prévu pour le solde.



## APPUI AUX RÉSERVES NATURELLES DU LIBAN

Au Liban, les cédrées sont menacées ; les réserves naturelles des cèdres du Chouf et d'Ehden sont les dernières cédrées entièrement protégées. De plus, les zones humides au Liban, qui sont des aires de repos sur un axe majeur de migration des oiseaux, sont également en danger. Porté par l'AFD,

un projet d'appui aux réserves naturelles du Liban est soutenu par le FFEM à hauteur de 1,4 M€. Ce projet fait partie des premières initiatives de gestion intégrée de réserve naturelle au Liban, qui prend en compte à la fois les impératifs de protection de la nature et ceux du développement local.

Les activités tournées vers le développement local tendent à utiliser les ressources exploitables des réserves ou de ses alentours (plantes aromatiques, pins, bois) sans mettre en danger la biodiversité et à contrôler les pratiques agricoles actuelles par des techniques d'agriculture raisonnée.

## LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Dans le domaine de la biodiversité et de la protection de l'environnement, l'AFD intervient depuis plusieurs années en faveur de la forêt du bassin du Congo. La valorisation économique des ressources renouvelables issues des forêts est un enjeu majeur pour la plupart des pays concernés. Avec plus de 200 millions d'hectares, ces forêts constituent le deuxième bloc continu de forêts denses humides de la planète. En partenariat avec la Banque mondiale, le FFEM et en liaison avec de grandes organisations non gouvernementales internationales, l'AFD participe à l'émergence de politiques forestières. L'Agence finance notamment les schémas de gestion durable des espaces forestiers des entreprises bénéficiaires de concessions de longue durée. Dans d'autres régions, l'Agence apporte son appui au développement d'aires protégées, en particu-

lier au bénéfice des populations environnantes : par exemple, la gestion des forêts, des parcours d'élevage et des aires protégées dans la province d'Ifrane au Maroc, la réhabilitation du parc naturel de Meru au Kenya, ou encore la mise en place, en partenariat avec WWF, du parc national des Quirimbas au Mozambique.

En complément de ses propres financements, l'AFD peut aussi mobiliser les ressources du fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) dans ses secteurs et zones d'intervention.

En 2005, huit projets ont été engagés par le FFEM au titre de la biodiversité pour un total représentant 9,4 M€ (cinq pour l'Afrique, deux pour la Méditerranée et un pour l'Asie). L'AFD en a présenté trois : la Fondation pour les aires protégées et la biodiversité à Madagascar, l'appui aux réserves naturelles au Liban et la conservation de l'écosystème des cardamomes au Cambodge.

**200 Mha**

Les forêts du bassin du Congo constituent le deuxième bloc continu de forêts denses humides de la planète.

# ÉTATS FRAGILES ET SORTIES DE CRISE

La problématique des Etats fragiles renvoie directement aux enjeux de stabilité et de sécurité, que ce soit au plan local, régional ou mondial. Ce sont des conditions préalables au développement économique et social et, partant, à l'efficacité de l'aide internationale.

**L'**AFD met progressivement en place des moyens pour rendre plus pertinentes les opérations de reconstruction dans les pays en sortie de conflit, tels que l'Afghanistan, ou dans les régions frappées par une catastrophe naturelle comme le tsunami en Asie du Sud et dans l'Océan indien.

Ces programmes de reconstruction dépassent la seule remise en état des infrastructures et équipements détruits et concernent également, quand cela est nécessaire, la reconstitution des capacités techniques et financières de l'appareil d'État et de l'appareil productif. Dans le choix et la mise en œuvre des opérations, il s'agit de contribuer au remaillage du tissu économique et social et de prévenir, dans la mesure du possible, certaines des causes du conflit. Par extension, cet objectif de prévention, pour ambitieux et difficile qu'il soit, est un facteur désormais pris en compte dans les stratégies d'intervention de l'AFD.



Depuis 2004,  
l'AFD a engagé  
26 M€ pour la  
reconstruction  
en Afghanistan  
© J-B. Véron

## POST-TSUNAMI : FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES À SRI LANKA

Après les ravages causés par le tsunami de décembre 2004, le Sri Lanka a obtenu un prêt de 64 M€ pour financer un programme d'infrastructures dans le district de Trincomalee. Ce district de 375 000 habitants, situé au sud de la zone à majorité tamoule du Nord-Est de l'île, a particulièrement souffert des effets de 20 années de conflit, entre le mouvement indépendantiste et les forces

gouvernementales (le cessez-le-feu est intervenu en 2002). Le programme, qui s'étend sur trois ans, comprend la réhabilitation de la route nationale entre Trincomalee et Batticaloa, l'extension et la réhabilitation du réseau d'eau potable, des interventions de renforcement du réseau électrique et d'autres travaux communautaires (voies secondaires et tertiaires, drainages, petits équipements publics).



© A. Aleyat-Dupuis

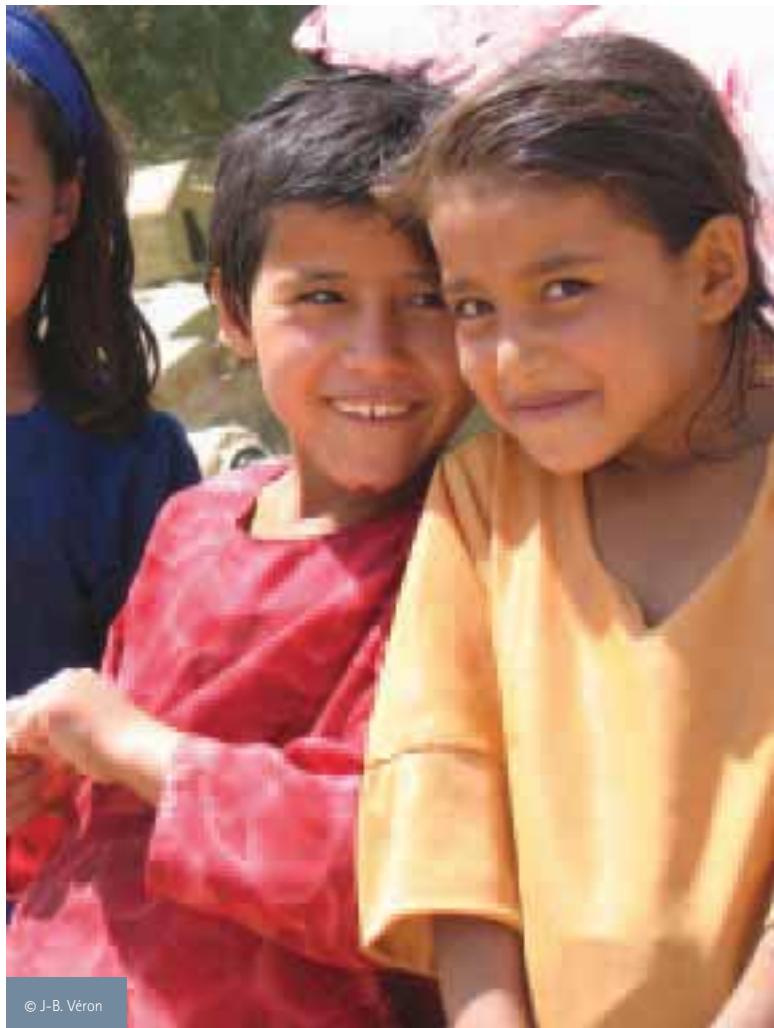
## POST-TSUNAMI : APPUI À DE PETITES ENTREPRISES EN INDONÉSIE

Le raz-de-marée a réduit à néant les activités des petites et moyennes entreprises qui constituaient l'essentiel du secteur productif de la zone de Banda Aceh, en particulier dans les

secteurs de l'agriculture, de la pêche et du commerce. L'AFD a accordé un concours de 20 M€ pour le financement de prêts à des entreprises dans la zone touchée par

le tsunami. Cette action vise à favoriser le redémarrage de l'activité économique en finançant près de 2 000 petites entreprises à court terme et 6 000 à l'avenir.

Les programmes de reconstruction dépassent la seule remise en état des infrastructures et équipements détruits.



© J.-B. Véron

## RÉHABILITATION DU SYSTÈME DE TRANSFUSION SANGUINE EN AFGHANISTAN

Financé à hauteur de 8 M€, le projet de réhabilitation du système de transfusion sanguine en Afghanistan vise à réduire la mortalité notamment maternelle, et à prévenir les risques de transmission de

maladies infectieuses. Il comprend en particulier la réhabilitation du bâtiment et des équipements de la banque de sang de Kaboul, la construction et l'équipement de quatre banques

De nombreux projets illustrent cette évolution : un programme de remise en état du système de transfusion sanguine en Afghanistan, une opération d'assainissement dans la bande de Gaza et de développement local dans les Territoires autonomes palestiniens, des projets d'irrigation et de lutte contre le sida en Haïti et enfin des actions de reconstruction à Sri Lanka et en Indonésie à la suite du tsunami. Pour ces deux derniers pays, l'AFD est intervenue sur mandat et en lien étroit avec le gouvernement français.

L'AFD conduit des études et des réflexions ciblées : évaluation rétrospective de ses interventions passées dans ce type de situation, approfondissement des concepts d'État et de société fragiles, liens entre sécurité et développement, analyse structurelle des causes de conflit, etc.

# LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

**L**a conservation du patrimoine et sa transmission aux générations futures est un enjeu important. Cette mémoire du monde que reflète la diversité des langues, des peuples et des cultures, est primordiale pour la préservation des identités culturelles et constitue une source d'enseignements pour l'avenir. Par manque de ressources

financières, les richesses culturelles de nombreux pays en développement sont aujourd'hui menacées. L'Agence vient en aide à la mise en valeur et à la protection du patrimoine, à l'image de la réhabilitation du pont Faidherbe à Saint-Louis du Sénégal, de la préservation de Luang Prabang au Laos ou de la protection du patrimoine urbain au Liban.



© Maison du Patrimoine

## LUANG PRABANG: LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE VIVANT

Depuis 2001, l'AFD est impliquée aux côtés de l'Unesco et de la ville de Chinon dans un projet de préservation du patrimoine vivant à Luang Prabang. Cette ancienne cité royale est blottie entre le fleuve Mékong et la rivière Nam Kan. Elle comprend un mélange harmonieux entre une architecture traditionnelle lao et des bâtiments datant de la période d'influence française. Cette architecture était menacée par la

modernisation de la ville, dans un contexte de croissance rapide des activités économiques liées au tourisme. Grâce à une subvention de 5,5 M.€, l'intégralité du secteur historique de la ville a été protégé, des édifices remarquables ont été restaurés et le développement urbain est mieux maîtrisé. De plus, la ville connaît un développement économique et une réduction de la pauvreté significative.

## VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET DÉVELOPPEMENT URBAIN AU LIBAN

Au Liban, l'AFD soutient un projet de valorisation du patrimoine culturel et urbain dont l'objectif est triple. Il s'agit à la fois de créer les conditions d'un développement économique favorable, d'améliorer les conditions de vie dans les centres historiques de Baalbeck,

Byblos, Saïda, Tripoli et Tyr et enfin de préserver les monuments historiques et sites archéologiques et d'en améliorer l'exploitation. Le projet va permettre des travaux d'aménagement des espaces publics à Tripoli, la mise en valeur de la

zone du port à Tyr, un appui à la conduite de projets et au développement de pratiques de maintenance pour les cinq municipalités ainsi que l'étude de la mise en place de systèmes d'information géographique.

À Tripoli, le projet vise le doublement du nombre de visiteurs (35 000), avec une augmentation de la part des touristes étrangers (soit 35%). À Tyr, l'objectif est un doublement du flux touristique (soit 40 000).



# LA RÉFLEXION AU CŒUR DE L'ACTION

## LA CONTRIBUTION AU DÉBAT p. 69

L'élaboration des stratégies opérationnelles de l'aide au développement p. 69  
La participation aux débats internationaux p. 70  
Le développement des partenariats p. 70

## L'EFFICACITÉ DE L'AIDE p. 72

Des outils performants de formation p. 72  
Des outils de capitalisation en évolution p. 73  
Des outils de suivi de la qualité des projets p. 74





L'activité de production intellectuelle et stratégique de l'AFD a connu, depuis quelques années, un développement significatif. Elle est devenue un outil à part entière, complémentaire de ses outils financiers et techniques. L'Agence a pu ainsi construire une capacité pérenne de réflexion, de capitalisation, de contribution au débat international et de formation dans ses dimensions stratégiques et opérationnelles.

# LA CONTRIBUTION AU DÉBAT

## L'ÉLABORATION DES STRATÉGIES OPÉRATIONNELLES DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Présente dans les grands débats internationaux, l'AFD a conduit des analyses thématiques, sectorielles ou par pays pour contribuer à la réflexion sur les stratégies opérationnelles de l'aide publique au développement.

Les travaux de recherche ont porté cette année sur trois sujets : la gouvernance dans ses dimensions économique, environnementale et sociale, les dynamiques économiques des pays émergents et le suivi macroéconomique des pays d'intervention et des collectivités d'Outre-mer. Ces travaux ont fait l'objet de publications, de rencontres d'experts et de conférences de chercheurs et de bailleurs de fonds.

Les travaux sont publiés dans deux séries. La première, *Notes et documents*, compte aujourd'hui 26 titres. La seconde, *Documents de travail*, a été créée cette année et rend compte de travaux en cours de recherche. Ces publications sont en libre accès sur le site Internet de l'Agence, [www.afd.fr](http://www.afd.fr). La série *Notes et documents* a porté en 2005 sur les thèmes de l'émergence (mise à niveau des économies - ouverture et développement - management des entreprises dans les pays en transition), la formation professionnelle, la microfinance et la santé.

Les publications de la série *Documents de travail*, abordent des sujets aussi variés que la filière riz au Mali, le soutien aux États dits fragiles (en reconstruction ou menacés par un conflit) ou bien une réflexion sur le rapport de la Banque mondiale consacré à l'équité et au développement.

Enfin, de nouvelles études ont été entreprises sur l'Outre-mer : la Nouvelle-Calédonie, la Martinique et la Réunion ont fait l'objet de publications, largement diffusées dans les zones géographiques concernées.

Parmi les nombreuses rencontres d'experts organisées cette année, l'Agence, en partenariat avec l'OCDE, a rassemblé autour de la présentation des perspectives économiques pour l'Afrique (rapport JUMBO et rapport *African economic outlook*) une centaine de spécialistes de l'Afrique subsaharienne. Cette conférence a permis des échanges sur la situation économique des pays africains, l'analyse de leur « risque-pays » ainsi que des échanges sur les questions du coton, du pétrole et du financement des PME.

Par ailleurs, dans une perspective de dialogue avec nos partenaires du Sud, l'AFD a organisé le 7 juin à Tunis, conjointement avec l'Institut arabe des chefs d'entreprise, une conférence sur les dynamiques d'émergence dans les pays du Maghreb, autour de la restitution des études entreprises par l'Agence.

**De nouvelles études ont été entreprises sur l'Outre-mer et largement diffusées dans les zones géographiques concernées.**



## LA MICROASSURANCE DE SANTÉ DANS LES PAYS À FAIBLE REVENU

### Notes et documents n°26

La microassurance de santé connaît des résultats contrastés selon les pays en développement où elle est mise en place. Cet ouvrage analyse les conditions du développement de ce type d'activité et les stratégies envisageables pour augmenter les impacts de ces systèmes. Il aborde les questions suivantes :

- pourquoi appuyer le développement de la microassurance de santé ?
- quel est l'intérêt de formes intégrées où elle se combine à d'autres services comme la microfinance ou la distribution de soins ?
- quels modes d'organisation faut-il encourager, selon les pays et selon le type de participation sociale à la gestion et à la décision ?

## LA RÉUNION : L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX « MOTEURS DE CROISSANCE »

Une étude dans le cadre du projet CEROM (comptes rapides de l'Outre-mer), novembre 2005

Entre 1993 et 2002, La Réunion a été la région française la plus dynamique en termes de croissance économique. Les gains de productivité globaux ont été deux fois

supérieurs à la moyenne française. Ces progrès n'illustrent pas seulement un rattrapage du revenu par habitant (qui atteint désormais 65 % de la moyenne française).

À travers cette croissance, c'est en effet une « nouvelle économie » réunionnaise qui semble prendre son essor, s'appuyant sur des services marchands à destination

des particuliers et des entreprises, mais qui donne aussi une place croissante à de petites activités industrielles dans l'agroalimentaire ou les biens d'équipement.

Cette manifestation a permis des échanges nourris sur les politiques de mise à niveau des entreprises, le dispositif de formation professionnelle et le management des entreprises en Tunisie.

## LA PARTICIPATION AUX DÉBATS INTERNATIONAUX

Inscrite désormais dans l'agenda des principales manifestations européennes sur le développement, la troisième conférence AFD/EUDN s'est déroulée en décembre 2005 sur le thème « Financer le développement : les défis d'un doublement de l'aide » et a rassemblé plus de cinq cents participants, chercheurs, acteurs de l'aide au développement et bailleurs de fonds. La conférence a abordé la réflexion sur le financement selon quatre approches : l'évaluation des besoins en aide des pays, la coordination des bailleurs de fonds, le débat entre prêts et dons et la capacité d'absorption des États récipiendaires. Les actes de cette conférence sont disponibles sur le site [www.afd.fr](http://www.afd.fr).

L'AFD a également organisé, en partenariat avec le ministère français de l'Économie, des finances et de l'industrie, une conférence internationale sur le financement du développement. La question de la taxe sur les billets d'avion y a notamment été évoquée, quelques mois avant d'être approuvée à l'Assemblée nationale (décembre 2005).

La conférence sur l'harmonisation de l'aide qui s'est déroulée à Paris en mars 2005 a abouti à un engagement réciproque des pays du Nord et des pays partenaires du Sud en faveur de l'harmonisation de l'aide. Les progrès dans le domaine de la coordination et de la régularité de l'aide ainsi que le renforcement des capacités du bénéficiaire seront suivis à l'aide d'une série d'indicateurs. Ils devraient permettre une meilleure appropriation de l'aide par les pays partenaires, et partant, une aide plus efficace. L'Agence travaille maintenant sur la déclinaison pratique de ces engagements dans les pays d'intervention.

Sur la question du commerce international, l'AFD a organisé conjointement avec l'Institut français des relations internationales, une conférence en amont

de la réunion ministérielle de Hong Kong qui donnera lieu à une publication conjointe. Par ailleurs, la participation de l'Agence à la délégation française, lors de la conférence de Hong Kong, a permis d'assurer une bonne visibilité du soutien français à nos partenaires du Sud sur les principaux dossiers sensibles (coton notamment).

Sur le coton justement, l'Agence a travaillé sur les questions de gestion du risque afin de faciliter la mise en place de mécanismes d'atténuation des effets de la volatilité des prix. Des travaux ont été menés pour établir une « boîte à outils » de la gestion du risque lié au prix, en combinant fluctuations intra-annuelles, stabilisation inter-annuelle et gestion des chocs et des crises. Un atelier de présentation a été organisé à Dakar en décembre 2005 et a rassemblé les principaux acteurs concernés des filières cotonnières d'Afrique de l'Ouest.

## LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

L'AFD a renforcé ses collaborations européennes à plusieurs niveaux. Elle a, en concertation avec d'autres bailleurs bilatéraux, contribué à l'élaboration des politiques européennes, particulièrement pour les « facilités eau » et « énergie ». L'Agence a également resserré ses partenariats avec ses institutions homologues, dans les différents pays de l'Union. À titre d'illustration, la Banque européenne d'investissement, la coopération allemande (KfW) et l'AFD ont conclu en décembre 2005 un accord visant à renforcer leur coopération dans les pays méditerranéens et d'Afrique subsaharienne. Avec cet accord, les trois institutions vont promouvoir une utilisation plus rationnelle de leurs ressources et de leurs compétences respectives, en développant les cofinancements et la mise en commun de leurs moyens et en renforçant la concertation.

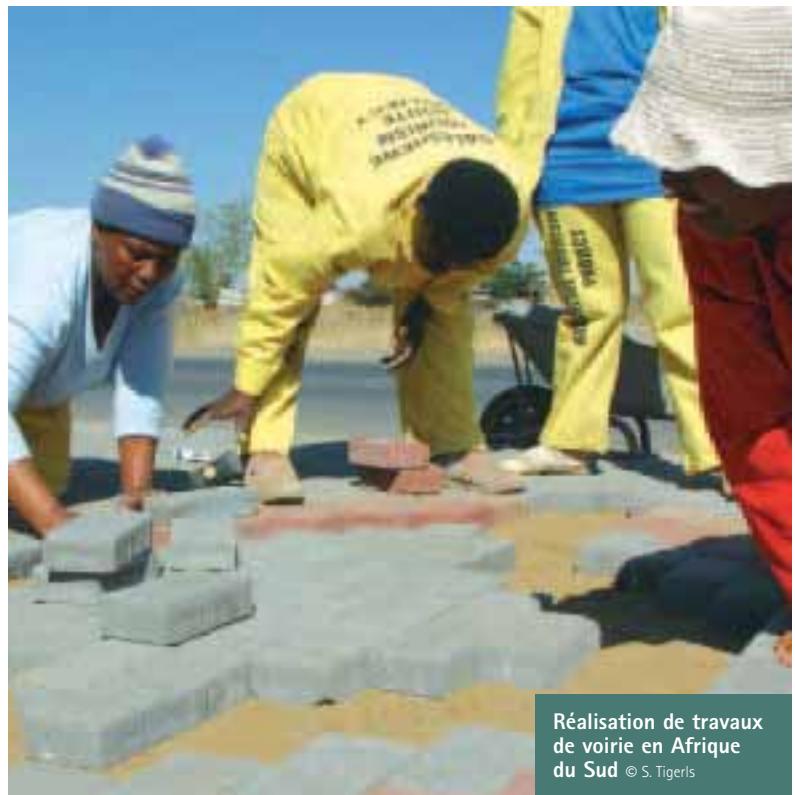
Sur un autre plan, l'AFD a organisé, en concertation avec les coopérations anglaise (DFID) et allemande (KfW), un séminaire à Bruxelles sur le thème de l'aide au développement, auquel ont participé des représentants des nouveaux États membres de l'Union européenne (Hongrie, Slovaquie,

Plus de  
500

chercheurs,  
praticiens  
et bailleurs  
de fonds ont  
participé  
à la conférence  
« Financer le  
développement :  
les défis d'un  
doublement  
de l'aide »

République Tchèque). L'objectif est de développer avec ces pays, qui ont souvent une politique d'aide au développement assez restreinte, des échanges de savoir-faire et de formation dans la perspective de leur contribution à l'effort européen d'aide au développement.

Sur le plan multilatéral, l'Agence a relancé une coopération opérationnelle avec la Banque africaine de développement qui s'est traduite par différentes actions. Une conférence a été organisée à Paris le 1<sup>er</sup> avril 2005, dans les locaux de l'Agence, pour le lancement de « l'initiative eau » de la Banque. Des collaborations concrètes ont été identifiées dans cinq pays : la Mauritanie, le Togo, le Niger, le Cameroun et le Tchad. Un atelier commun a été organisé à Tunis sur le soutien au secteur privé. Des projets pilotes de financement conjoint au secteur privé vont également être lancés. Enfin, une rencontre conjointe avec la Banque africaine de développement et la banque sud-africaine DBSA a permis un rapprochement sur le thème des infrastructures, dans le cadre du NEPAD.



Réalisation de travaux de voirie en Afrique du Sud © S. Tigeris

## LA CONTRIBUTION DE L'AGENCE À L'ANNÉE INTERNATIONALE DU MICROCRÉDIT

**En proclamant 2005 « année internationale du microcrédit », l'Assemblée générale des Nations unies a souhaité donner une impulsion forte à la microfinance, devenue un instrument essentiel de la lutte contre la pauvreté.** Les institutions de microfinance ont apporté la preuve qu'il était possible d'offrir de façon rentable et donc durable des services financiers aux populations exclues du secteur financier traditionnel. Elles sont un instrument puissant de lutte contre l'exclusion. Cependant, on estime à plus d'un milliard le nombre de personnes

qui ne bénéficient pas encore des services de la microfinance. Il y a donc un enjeu considérable à élargir l'accès des populations à ces services. À cette occasion, l'AFD a déployé la palette de ses outils de production intellectuelle, en organisant avec le gouvernement français une conférence internationale de haut niveau, la publication de travaux de recherche et la formation des acteurs de terrain. Cette conférence internationale, ouverte par le Président de la République, s'est tenue le 20 juin à Paris, réunissant décideurs

politiques et spécialistes de la microfinance. La conférence avait pour objectif de réfléchir aux conditions d'un élargissement de l'accès des populations pauvres à la microfinance. En présence du professeur Muhammad Yunus, le fondateur de la Grameen Bank et de nombreuses autres personnalités, elle a permis de clarifier le rôle des différents acteurs : organismes de microfinance, secteur privé, État, bailleurs de fonds. Le Président de la République a annoncé à cette occasion une importante augmentation des moyens alloués par la France à la microfinance.

Côté publications, quatre ouvrages, à l'intention d'un public de professionnels de la microfinance, ont été produits dans la série Notes et Documents : Analyser l'impact d'un projet de microfinance : l'exemple d'AdéFi à Madagascar, Précis de la réglementation de la microfinance, tomes I et II et enfin la microassurance de santé dans les pays à faible revenu (voir plus haut). Enfin, le Cefeb, département formation de l'AFD, a dispensé une offre spécifique de formation sous différentes formes : un séminaire à Marseille sur le thème : « Défis

institutionnels et enjeux stratégiques », à Rabat sur celui de l'accès aux sources de financement des institutions de microcrédit, au Maroc et à Dakar, à l'intention des cadres des institutions de microfinance, une visioconférence sur le thème « Articulations entre secteur bancaire et microfinance », ainsi qu'à l'occasion d'un séminaire de la Banque mondiale avec une animation de la session microfinance par le Cefeb, à Paris. Ce sont au total 217 personnes, principalement issues des pays du Sud, qui ont bénéficié de formations sur la microfinance cette année.

# L'EFFICACITÉ DE L'AIDE



## DES OUTILS PERFORMANTS DE FORMATION

L'Agence dispose d'un département dédié à la formation des cadres supérieurs des entreprises, banques et administrations économiques et financières des pays de la zone d'intervention de l'AFD, ainsi que ceux des collectivités d'Outre-mer : le Centre d'études financières, économiques et bancaires (Cefeb), installé à Marseille. Près de 1 000 participants de 40 pays différents sont concernés chaque année. Depuis sa création en 1960, le Cefeb a touché plus de 10 000 responsables, dans 60 pays différents.

Le Cefeb propose des sessions diplômantes de troisième cycle, des séminaires spécialisés de courte durée ou encore des cycles de visioconférences, ces dernières avec la collaboration logistique de la

Banque mondiale, ainsi que des sessions de formation en accompagnement de certains projets (renforcement de capacités en maîtrise d'ouvrage essentiellement).

La formation diplômante est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme universitaire, accordé avec l'habilitation de l'Institut d'administration des entreprises de l'université Paris I (Panthéon-Sorbonne). Les séminaires spécialisés sont dispensés à des cadres supérieurs : hauts fonctionnaires, directeurs financiers d'entreprises publiques et privées, gestionnaires de ressources humaines, responsables du contrôle de gestion, dirigeants bancaires, responsables d'organismes de microfinance, élus et responsables techniques et financiers des collectivités locales de l'Outre-mer. À fort contenu technique, ils se déroulent sur une durée d'une à trois semaines, tant à Marseille que dans les pays étran-

gers et dans l'Outre-mer. Le séminaire « coopération et développement », par exemple, a accueilli durant 16 jours à Marseille une vingtaine de participants issus de ministères, de l'AFD, de centres de recherche et d'ONG sur les thèmes du développement économique en milieu interculturel, de la macroéconomie et de la conduite d'opérations.

Pour entretenir les réseaux professionnels créés à l'occasion des formations longues et des séminaires techniques, certains modules sont organisés sous forme de visioconférences. Celles-ci sont efficaces pour des séminaires ou ateliers de réflexion sur des thèmes définis comme la microfinance, l'harmonisation du droit des affaires en Afrique, les partenariats public-privé dans les infrastructures ou le financement de projets. Combinées à d'autres outils (CD Rom, Internet, etc), elles occupent une place significative dans les nouvelles méthodes de partage et de diffusion du savoir que développe le Cefeb.

Enfin, le Cefeb renforce plusieurs partenariats pour démultiplier et compléter son action de formation, tant avec des établissements et institutions du Nord que du Sud. En 2005, il a participé à la création et à l'animation de la première session du mastère « Développement durable appliquée aux économies en développement et en transition », créé par le Centre d'études et de recherches sur le développement international (CERDI) de l'université d'Auvergne et a développé de nombreuses actions avec le Centre africain d'études supérieures en gestion (CESAG) de Dakar.

## DES OUTILS DE CAPITALISATION EN ÉVOLUTION

Alors que l'on prévoit un accroissement significatif des volumes d'aide, le travail de capitalisation d'expérience, issu des évaluations réalisées par l'Agence, alimente la réflexion et la recherche pour améliorer les impacts des projets soutenus et renforcer leur efficacité.

## UNE ÉVALUATION DE LA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE BASE EN AFRIQUE DU SUD

Combler le retard d'accès aux infrastructures de base des populations historiquement défavorisées a été la priorité du gouvernement élu en 1994. Sur cette décennie, l'AFD a engagé 160 M€ dans ce secteur, principalement sous forme de lignes de crédit à des banques publiques (DBSA) ou privée (INCA).

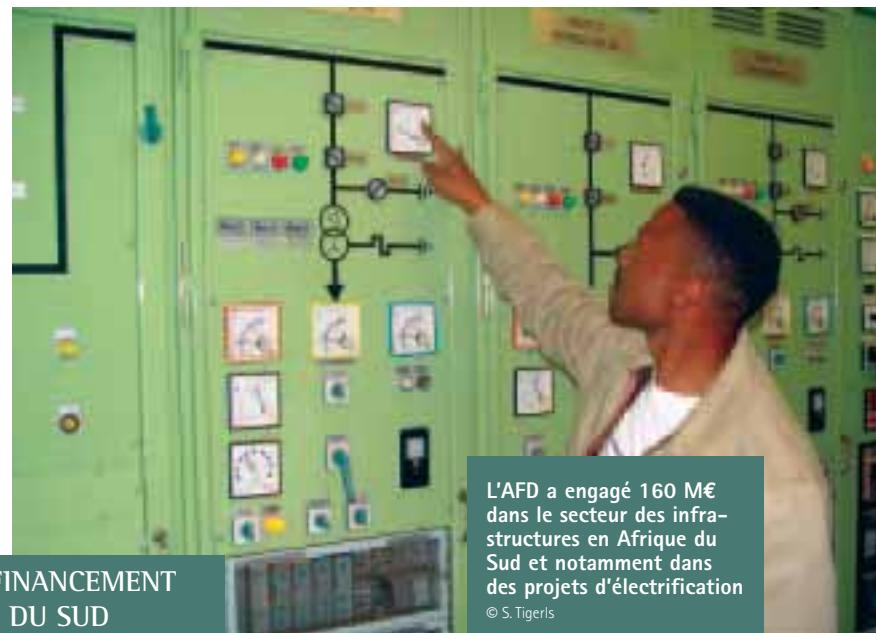
Ces financements ont rendu possibles des projets d'électrification, des branchements à l'eau potable, des routes ainsi que des infrastructures de santé et d'éducation. Les seuls financements accordés à la DBSA ont permis de raccorder à l'électricité plus d'un million et demi de personnes, à l'eau plus

de 800 000 personnes. Les neuf unités de soins primaires réalisées bénéficient à 400 000 personnes. Il convient de noter qu'une partie de l'évaluation a été menée conjointement avec la banque DBSA, dans le cadre d'un partenariat qui a permis la rédaction d'un rapport commun.

## LE CEFEB ET LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

Cette année, le Cefeb a conduit des missions sur les partenariats public-privé et l'évaluation des programmes d'investissement, à la Réunion ainsi qu'en Guyane, au profit de chefs d'entreprise. Une mission d'appui de plusieurs mois a été réalisée pour la collectivité régionale de la Guadeloupe, afin de l'aider à élaborer son schéma régional

de développement économique. En Nouvelle-Calédonie, l'accent a été mis sur l'évaluation des contrats d'agglomération et de développement en cours, ainsi que la formation de formateurs. Enfin, une mission d'identification a été réalisée à Mayotte, pour prendre en compte les besoins de formation tant du secteur public que du secteur privé.



L'AFD a engagé 160 M€ dans le secteur des infrastructures en Afrique du Sud et notamment dans des projets d'électrification  
© S. Tigeris

L'AFD a poursuivi ses actions dans le domaine de l'évaluation rétrospective. Les évaluations ont été conduites à la fois sur des projets, mais également sur des évaluations thématiques, sectorielles et géographiques. L'Agence a plus particulièrement capitalisé sur les thèmes de la gestion intégrée des ressources en eau, de la décentralisation, de l'intermédiation financière (avec ce qui touche les collectivités locales, la microfinance, les entreprises et le partenariat financier) et l'électrification rurale.

## DES OUTILS DE SUIVI DE LA QUALITÉ DES PROJETS

Pour les opérations qu'elle finance, l'AFD dispose d'outils de suivi de la qualité des projets à trois étapes distinctes. En amont, elle estime les résultats attendus par des outils d'analyse comme le « cadre logique » ou l'analyse économique. Lors de l'exécution, l'Agence note le suivi et la qualité du projet, puis une fois l'opération terminée, elle vérifie que les objectifs attendus ont été réalisés.

Dans les trois étapes, l'enjeu principal est de mesurer la contribution des actions entreprises aux trois finalités de développement durable : la promotion de la croissance économique, la réduction de la pauvreté et des inégalités et la préservation des biens publics mondiaux, dans le domaine de l'environnement et de la santé en particulier.



Hanoï, Vietnam © E. Beugnot

## ECONOMIES D'ÉNERGIE EN CHINE, UN EXEMPLE D'ANALYSE ÉCONOMIQUE

Le ministère chinois des Chemins de fer poursuit, grâce à l'électrification progressive des principales lignes ferroviaires, trois principaux objectifs : pallier la saturation du réseau, réduire sa facture énergétique et enfin diminuer sa dépendance aux hydrocarbures. Soutenant ces efforts, l'AFD finance un projet d'électrification de la ligne Luoyang-Zhangjiajie, d'une longueur de 900 km. L'analyse menée, lors de l'instruction du projet, a permis de préciser

les principaux effets économiques, sociaux et environnementaux attendus :  
- en augmentant la capacité de la ligne, le projet permettra de satisfaire la demande des 8,4 millions de passagers qui l'emprunteront en 2017, tandis que le trafic de fret atteindra 10 millions de tonnes par an.  
- grâce notamment au moindre coût de l'énergie électrique, l'exploitation de la ligne dégagera un surplus financier pour faire face à l'amortissement des

investissements requis.  
- l'électrification permettra d'économiser l'équivalent de 500 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an, soient les émissions de gaz à effet de serre de plus d'un million de voitures effectuant le trajet de Lille à Marseille.  
- en prenant en compte les coûts et avantages attendus pour chacun des acteurs du projet (exploitant, passagers, affréteurs, riverains), l'étude a permis d'identifier les gagnants et les perdants. Ainsi les améliorations du service

ne compenseront pas complètement l'augmentation prévue du tarif de transport de marchandises, qui reste néanmoins la meilleure alternative pour les affréteurs. Cette analyse a permis de conclure que le projet aura des répercussions globales très positives. Il a également apporté des éléments qui favoriseront le respect de l'environnement local, l'amélioration des conditions de vie des riverains et des conditions de travail de la main d'œuvre mobilisée.





# LA SITUATION FINANCIÈRE



**LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS** p. 78

**BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT** p. 79

**LES PRINCIPAUX RATIOS  
ET INDICATEURS** p. 81



# LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Opérateur pivot du dispositif français d'aide publique au développement, l'AFD est une institution financière spécialisée, soumise aux dispositions du code monétaire et financier régissant ces institutions. Les comptes de l'Agence sont certifiés par deux cabinets de commissaires aux comptes et soumis aux contrôles de la Commission bancaire, de la Cour des comptes et de l'Autorité des marchés financiers. La notation AAA des agences de notation Standard and Poor's et Fitch est le reflet de sa solidité financière et de sa gestion rigoureuse.

L'année 2005 s'est caractérisée par l'application des décisions du Comité interministériel de la coopération et du développement qui a renforcé l'Agence comme opérateur du dispositif d'aide publique au développement. Cette réforme s'est traduite par une augmentation significative des moyens budgétaires alloués à l'AFD en subvention : 334 M€ d'autorisations de programmes en 2005 contre 169 M€ en 2004. Les engagements de l'Agence en faveur des pays étrangers ont enregistré une très forte progression en 2005, d'environ 50%, grâce également aux opportunités offertes par les nouvelles zones d'intervention. A noter que le volume des prêts non souverains est passé de 134 M€ en 2004 à 297 M€ en 2005.

Dans l'Outre-mer, le repositionnement de l'AFD s'est poursuivi en 2005 avec la cession de 35 % des actions de la Banque calédonienne d'investissement. Ses métiers s'articulent désormais autour, d'une part, du financement bonifié des collectivités publiques pour la réalisation d'investissements auxquels l'Etat souhaite apporter son soutien et, d'autre part, de l'appui au secteur productif constitué des petites et moyennes entreprises. Les versements effectués au cours de l'année 2005 reflètent l'augmentation de l'activité engagée ces dernières années. Ils s'élèvent à 852 M€ contre

692 M€ en 2004, soit une hausse de 160 M€. Les résultats financiers de l'AFD croissent légèrement en 2005, le bénéfice s'établit à 189,1 M€ contre 167 M€ en 2004.

Les comptes 2005 de l'AFD (comptes sociaux et comptes consolidés) sont disponibles sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), sur le site du BALO ([www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)) et sur le site de l'AFD ([www.afd.fr](http://www.afd.fr)). Le rapport de gestion est disponible sur demande auprès de : AFD – Direction de la comptabilité et du contrôle de gestion – 5, rue Roland-Barthes – 75598 Paris cedex 12.

## LES PERSPECTIVES POUR 2006

Conformément à la priorité accordée à la politique d'aide publique au développement, les moyens financiers mis à disposition de l'AFD continueront de croître en 2006. Les engagements devraient augmenter, prêts et dons confondus, d'environ 30%. L'Agence devrait connaître notamment une progression importante des engagements non souverains dans les pays étrangers tandis que dans l'Outre-mer, l'AFD poursuivra le repositionnement engagé après la cession des filiales financières. La situation financière devrait rester très équilibrée avec une hausse prévue du produit net bancaire.

# BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

## LES FAITS MARQUANTS

### COMPARAISON DES BILANS 2004 ET 2005 EN M€ (COMPTES SOCIAUX)

Actif	2004	2005	Passif	2004	2005
<b>Prêts pour compte AFD (encours net)</b>	<b>10 054</b>	<b>9 929</b>	<b>Emprunts de marché (encours net)</b>	<b>5 721</b>	<b>5 120</b>
Encours brut	10 658	10 480	Encours brut	5 538	4 983
- provisions pour dépréciation d'actif	- 683	- 628	+ intérêts courus	184	137
+ intérêts courus	79	78	<b>Emprunts auprès du Trésor</b>	<b>2 240</b>	<b>2 285</b>
<b>Bonifications à recevoir courues</b>	<b>76</b>	<b>71</b>	dont dettes subordonnées	1 565	1 665
<b>Prêts pour compte Etat</b>	<b>1 932</b>	<b>1 373</b>	<b>Fonds publics pour compte Etat</b>	<b>1 932</b>	<b>1 373</b>
<b>Opérations FRPC-FMI</b>	<b>1 922</b>	<b>2 109</b>	<b>Opérations FRPC-FMI</b>	<b>1 921</b>	<b>2 108</b>
<b>Trésorerie pour compte de tiers</b>	<b>278</b>	<b>313</b>	<b>Comptes de dépôts de tiers</b>	<b>278</b>	<b>313</b>
<b>Portefeuille d'investissement</b>	<b>590</b>	<b>585</b>	<b>Fonds gérés et avances de l'Etat</b>	<b>539</b>	<b>762</b>
Encours brut	575	570	<b>Subventions à amortir</b>	<b>265</b>	<b>209</b>
créances rattachées	15	15	<b>Transferts à régler</b>	<b>446</b>	<b>342</b>
<b>Trésorerie court terme</b>	<b>488</b>	<b>314</b>	<b>et comptes de régulation</b>		
<b>Participations et immobilisations</b>	<b>270</b>	<b>268</b>	<b>Provisions et FRBG</b>	<b>1 459</b>	<b>1 519</b>
<b>Produits à recevoir et comptes de régulation</b>	<b>328</b>	<b>301</b>	<b>Dotation et réserves</b>	<b>968</b>	<b>1 042</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 936</b>	<b>15 263</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>167</b>	<b>189</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>15 936</b>	<b>15 263</b>

### ACTIF

- La stagnation des encours nets de prêts recouvre deux mouvements contradictoires :
  - une hausse des encours sur les opérations aux risques de l'AFD, qui concrétise l'augmentation des engagements intervenue depuis trois ans
  - une baisse des encours aux risques de l'État, notamment ceux correspondant aux remises de dettes anciennes.
- La baisse de l'encours des prêts pour compte État, dont l'AFD n'est que gestionnaire, fait suite au transfert progressif de cette gestion à Natexis.

### PASSIF

- L'encours des emprunts de marché enregistre d'importantes tombées d'échéance au cours du premier semestre, les besoins en émissions obligataires nouvelles ayant été limités à 70 M€ en 2005.
- Le stock de provisions pour risques et charges enregistre une légère croissance, liée aux provisions pour «risque-pays», en cohérence avec l'augmentation des encours.
- Le montant des réserves enregistre le report à nouveau du résultat 2004 et l'impact de l'application des nouvelles normes comptables.

## COMPARAISON DES COMPTES D'EXPLOITATION ET DE RÉSULTAT 2004 ET 2005

CHARGES	2004	2005	PRODUITS	2004	2005
<b>Charges sur emprunts</b>	<b>316,6</b>	<b>263,5</b>	<b>Produits sur prêts et garanties</b>	<b>465,9</b>	<b>446,8</b>
- intérêts sur emprunts	330,2	277,1	- intérêts et commissions sur prêts et garanties	441,8	409,8
- commissions et frais sur emprunts (net des transferts de charges)	7,9	7,0	- dotations nettes aux provisions pour déduction d'actif en intérêts (-)	-7,9	12,8
- solde net des opérations sur instruments financiers à terme sur emprunts	-24,2	-19,2	- intérêts passés en perte (-)	-25,0	-22,4
- solde net sur opérations de change	2,7	-1,5	- reprises fonds de bonification PAS et subventions prêts mixés	62,6	57,0
<b>Intérêts versés sur comptes de dépôts</b>	<b>7,0</b>	<b>6,4</b>	- solde net des opérations sur instruments financiers à terme sur prêts	-5,7	-10,4
<b>Charges financières diverses</b>	<b>17,8</b>	<b>11,6</b>	<b>Bonifications</b>	<b>113,9</b>	<b>116,5</b>
<b>Charges sur opération FRPC-FMI</b>	<b>45,3</b>	<b>46,2</b>	<b>Produits sur placements</b>	<b>37,7</b>	<b>41,1</b>
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>386,8</b>	<b>327,7</b>	<b>Produits sur participations</b>	<b>4,5</b>	<b>5,4</b>
HORS CHARGES SUR OPERATION FASR-FMI	341,5	281,5	<b>Commissions d'intervention</b>	<b>21,1</b>	<b>30,1</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>327,1</b>	<b>381,9</b>	<b>Produits accessoires et divers</b>	<b>24,8</b>	<b>22,8</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>135,7</b>	<b>150,1</b>	- produits financiers divers	0,8	0,7
- frais de personnel	102,0	111,0	- produits accessoires	23,2	21,5
- frais de personnel nets des refacturations instituts d'émission	96,1	104,8	- produits divers	0,8	0,7
- dotations pour charges de retraites	5,9	6,2	<b>Produits sur opération FRPC-FMI</b>	<b>46,0</b>	<b>46,8</b>
- impôts, taxes et versements assimilés	1,8	1,8	<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>713,8</b>	<b>709,7</b>
- autres frais généraux	31,6	37,1	HORS CHARGES SUR OPERATION FASR-FMI	668,5	663,5
- autres dotations aux provisions (nettes)	0,3	0,3			
<b>Dotations aux amort des immobilisations corporel et incorporel (nettes)</b>	<b>13,8</b>	<b>12,4</b>			
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE</b>	<b>149,5</b>	<b>162,6</b>			
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>177,6</b>	<b>219,4</b>			
<b>Coût du risque</b>	<b>-18,0</b>	<b>-74,8</b>			
- dotations nettes aux provisions pour déduction d'actif en capital (-)	-6,6	52,5			
- dotations nettes aux provisions pour risques et charges (-)	41,3	-53,9			
- pertes en capital sur créances irrécouvrables (-)	-52,7	-73,4			
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>159,6</b>	<b>144,6</b>			
- gains ou pertes sur actifs immobilisés	6,4	44,6			
<b>Résultat courant</b>	<b>166,0</b>	<b>189,2</b>			
- opérations exceptionnelles nettes	1,3	0,0			
- impôts sur les bénéfices (-)	-0,2	-0,2			
- dotations nettes aux provisions du fonds pour risques banc. généraux (-)	0,0	0,0			
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>167,1</b>	<b>189,1</b>			

## PRODUIT NET BANCAIRE

La forte croissance du produit net bancaire (PNB) résulte de la baisse sensible des charges sur emprunts imputable à la diminution des volumes empruntés, de reprises importantes de provisions sur intérêts impayés, permises par le traitement en club de Paris de créances souveraines et de l'augmentation de la rémunération de l'Agence, en liaison avec la forte croissance en volume des subventions-projets mises en œuvre par l'AFD.

## FRAIS GÉNÉRAUX

L'augmentation des frais généraux, dans un contexte de très forte croissance de l'activité (+ 50 %), a pu être contenue à 8,8 %.

## COÛT DU RISQUE

Le coût du risque augmente sous l'impact des provisions de passif pour « risque-pays », traduisant la croissance des engagements nouveaux.

Le poste gain sur actifs immobilisés enregistre la plus value réalisée sur la cession partielle des titres de la Banque calédonienne d'investissement.

Le résultat net s'inscrit à 189,1 M€, en hausse de 22 M€.

# LES PRINCIPAUX RATIOS ET INDICATEURS

(2001-2005) EN M€

	2001	2002	2003	2004	2005
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	282	299	310	327	382
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b>					
Frais généraux / Produit net bancaire	42,6 %	42,0 %	40,2 %	41,5 %	39,3 %
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b>					
Bénéfice net / (Dotations + réserves)	4,4 %	4,4 %	5,0 %	17,3 %	18,1 %
<b>COEFFICIENT DE RENDEMENT</b>					
Bénéfice net / Total du bilan	0,24 %	0,25 %	0,30 %	1,05 %	1,24 %
<b>PERSONNEL</b>					
Nombre de salariés (moyen)	1 256	1 241	1 234	1 229	1 230
Montant de la masse salariale	90,4	90,5	92,7	95,4	101,4
Frais de personnel / Produit net bancaire	35,1 %	32,2 %	29,8 %	31,2 %	29,1 %

La mise en œuvre du plan d'orientation stratégique, sur la période considérée, s'est traduite par une forte augmentation des engagements et des versements. Dans les pays étrangers, les engagements et versements sur prêts ont respectivement évolué de 492 M€ et 346 M€ en 2001 à 1 264 M€ et 580 M€ en 2005. L'évolution du produit net ban-

caire enregistre principalement la baisse des charges d'exploitation bancaire résultant d'une diminution de l'encours moyen et de la baisse du taux moyen des emprunts. Le regain d'activité a été accompagné d'une maîtrise des frais généraux dont l'évolution a été contenue à hauteur de 20 %.



# ANNEXES

# LES ENGAGEMENTS DU GROUPE EN 2005

## RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en M€ (hors mandats de gestion)

	Subventions		Prêts		Garanties		Fonds propres		Aide budgétaire		Total	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
<b>Afrique de l'Ouest</b>												
Bénin	10,0	<b>26,0</b>					0,3		<b>1,5</b>		10,3	<b>27,5</b>
Burkina-Faso	12,0	<b>17,3</b>	15,3	<b>15,2</b>					5,5	<b>5,5</b>	32,8	<b>38,0</b>
Cap-Vert		<b>0,2</b>		<b>5,0</b>								<b>5,2</b>
Ghana	1,0	<b>23,0</b>	38,0	<b>42,4</b>	0,8						39,8	<b>65,4</b>
Guinée		<b>0,6</b>			1,9	<b>0,8</b>					1,9	<b>1,3</b>
Mali	9,0	<b>16,3</b>							9,0	<b>9,0</b>	18,0	<b>25,3</b>
Mauritanie	4,8	<b>11,2</b>		<b>7,0</b>					4,4		9,2	<b>18,2</b>
Niger	10,0	<b>16,5</b>					0,5		10,0	<b>7,5</b>	20,0	<b>24,5</b>
Nigeria				<b>15,9</b>								<b>15,9</b>
Sénégal	17,0	<b>12,1</b>		<b>11,0</b>		<b>3,7</b>					17,0	<b>26,8</b>
Togo	7,0	<b>1,5</b>									7,0	<b>1,5</b>
<b>Total</b>	<b>70,8</b>	<b>124,5</b>	<b>53,3</b>	<b>96,5</b>	<b>2,7</b>	<b>4,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,5</b>	<b>28,9</b>	<b>23,5</b>	<b>156,0</b>	<b>249,6</b>

### Afrique centrale et australe, Madagascar

Afrique du sud		94,0	<b>120,0</b>	6,7	<b>0,6</b>		<b>9,5</b>				100,7	<b>130,0</b>
Burundi									5,0	<b>3,0</b>	5,0	<b>3,0</b>
Cameroun		<b>2,0</b>		9,0	<b>10,0</b>	2,1	<b>3,0</b>				11,1	<b>15,0</b>
Congo (Rép. Dém.)									5,0	<b>5,0</b>	5,0	<b>5,0</b>
Congo (Rép.)							<b>0,8</b>			<b>24,0</b>		<b>24,8</b>
Djibouti		<b>7,5</b>										<b>7,5</b>
Ethiopie		<b>1,7</b>										<b>1,7</b>
Gabon		<b>1,5</b>		15,0	<b>45,0</b>		<b>6,9</b>				16,5	<b>51,9</b>
Kenya		<b>1,8</b>		62,8	<b>64,8</b>						64,6	<b>64,8</b>
Madagascar		<b>13,9</b>	<b>35,4</b>	5,0		3,1	<b>1,0</b>				22,8	<b>44,8</b>
Mozambique		<b>0,8</b>	<b>7,0</b>								13,0	<b>13,8</b>
Ouganda				<b>7,8</b>	<b>9,8</b>			<b>1,2</b>				<b>9,0</b>
République centrafricaine		<b>2,3</b>	<b>5,0</b>								6,0	<b>8,3</b>
Tanzanie				<b>5,6</b>	<b>8,3</b>							<b>5,6</b>
Tchad		<b>12,9</b>	<b>12,5</b>				<b>5,0</b>					<b>17,9</b>
Yemen			<b>0,5</b>									<b>0,5</b>
<b>Total</b>	<b>33,2</b>	<b>71,6</b>	<b>199,2</b>	<b>257,9</b>	<b>16,9</b>	<b>12,2</b>	<b>1,2</b>	<b>9,5</b>	<b>51,8</b>	<b>32,0</b>	<b>302,3</b>	<b>383,1</b>

### Maghreb, Moyen-Orient

Algérie		<b>3,1</b>	80,0	<b>16,4</b>							80,0	<b>19,5</b>
Egypte								<b>2,5</b>				<b>2,5</b>
Jordanie		<b>1,0</b>										<b>1,0</b>
Liban				<b>30,0</b>								<b>30,0</b>
Maroc		<b>1,0</b>	<b>2,0</b>	106,0	<b>139,8</b>			<b>2,3</b>			109,3	<b>141,8</b>
Territoires autonomes palestiniens		<b>12,0</b>	<b>14,7</b>								12,0	<b>14,7</b>
Tunisie			<b>2,5</b>	99,8	<b>105,0</b>						99,8	<b>107,5</b>
Turquie				122,0	<b>96,4</b>						122,0	<b>96,4</b>
<b>Total</b>	<b>14,0</b>	<b>22,3</b>	<b>437,8</b>	<b>357,6</b>				<b>2,3</b>	<b>2,5</b>		<b>454,1</b>	<b>382,4</b>

	Subventions		Prêts		Garanties		Fonds propres		Aide budgétaire		Total	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
<b>Asie</b>												
Afghanistan	10,3	8,0	7,7								18,0	8,0
Cambodge	6,1	4,5	4,1								10,2	4,5
Chine	1,5		33,5	180,3							35,0	180,3
Indonésie			20,0									20,0
Laos	8,9	11,5	46,5								8,9	58,0
Maldives			4,3									4,3
Sri-Lanka			78,1									78,1
Thaïlande		1,5	40,0		5,3	6,5	3,0				8,3	48,0
Vietnam		1,2	54,0	119,3			4,5				58,5	120,5
<b>Total</b>	<b>26,8</b>	<b>26,7</b>	<b>99,3</b>	<b>488,5</b>	<b>5,3</b>	<b>6,5</b>	<b>7,5</b>				<b>138,9</b>	<b>521,7</b>
<b>Caraïbes, Océan indien, Pacifique sud</b>												
Comores	4,4	3,8									4,4	3,8
Dominique			15,8								15,8	
Haïti	2,8	6,5	9,9		0,8						3,6	16,4
Ile Maurice							4,2					4,2
Trinité et Tobago	0,3										0,3	
Vanuatu	0,3	4,4									0,3	4,4
<b>Total</b>	<b>7,8</b>	<b>14,7</b>	<b>15,8</b>	<b>9,9</b>	<b>0,8</b>		<b>4,2</b>				<b>24,4</b>	<b>28,7</b>
<b>Programmes multi-pays</b>	<b>21,1</b>	<b>9,9</b>	<b>13,4</b>	<b>54,7</b>		<b>12,0</b>	<b>7,0</b>	<b>16,6</b>		<b>20,0</b>	<b>41,5</b>	<b>113,2</b>
<b>Total pays étrangers</b>	<b>173,7</b>	<b>269,7</b>	<b>818,8</b>	<b>1265,1</b>	<b>25,7</b>	<b>35,2</b>	<b>18,3</b>	<b>33,2</b>	<b>80,7</b>	<b>75,5</b>	<b>1117,2</b>	<b>1678,7</b>
<b>Outre-mer</b>												
Guadeloupe			67,8	59,4							67,8	59,4
Guyane			9,6	51,0							9,6	51,0
Martinique			62,1	95,9							62,1	95,9
Réunion			112,7	131,3							112,7	131,3
Mayotte			6,9	5,9							6,9	5,9
Multi-pays				3,0								3,0
Saint-Pierre et Miquelon			5,6	3,3							5,6	3,3
Nouvelle-Calédonie			78,1	61,8		12,2					78,1	74,0
Polynésie française			40,9	105,6		6,2					40,9	111,8
Wallis et Futuna				1,5								1,5
<b>Total</b>			<b>383,7</b>	<b>518,6</b>		<b>18,4</b>					<b>383,7</b>	<b>537,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>173,7</b>	<b>269,7</b>	<b>1202,5</b>	<b>1783,7</b>	<b>25,7</b>	<b>53,6</b>	<b>18,3</b>	<b>33,2</b>	<b>80,7</b>	<b>75,5</b>	<b>1500,9</b>	<b>2215,7</b>

## LES PROJETS FINANÇÉS PAR L'AFD DANS LES PAYS ÉTRANGERS (hors mandats de gestion)

Pays	Secteur	Projet	Montant en M€	Bénéficiaire
Afghanistan	Santé	Appui à la réhabilitation du système de transfusion sanguine et du laboratoire central d'analyses	8	Etat
Afrique du Sud	Eau et assainissement	Mise à niveau du réseau d'eau potable de Soweto	40	Municipalité
	Infrastructures et développement urbain	Appui au logement social	40	Etablissement financier
	Secteur productif	Financement du logement social	40	Etablissement financier
Bénin	Education	Appui au programme en faveur de l'éducation pour tous	15	Etat
	Infrastructures et développement urbain	Projet d'appui à l'agglomération de Cotonou	11	Etat
Burkina Faso	Agriculture et sécurité alimentaire	Financement du programme de développement agricole et industriel	15	Entreprise
	Infrastructures et développement urbain	Désenclavement des quartiers périphériques de Ouagadougou et accès aux services essentiels	15	Commune
	Santé	Améliorer les conditions de vie des populations par une réduction de la morbidité et de la mortalité dues au sida	1,2	Etat
Cambodge	Infrastructures et développement urbain	Aménagement urbain de Siem Reap et Angkor	4,5	Etat
Cameroun	Agriculture et sécurité alimentaire	Construction d'une usine d'égrenage de coton à Horlé	10	Entreprise
	Infrastructures et développement urbain	Programme d'appui au développement urbain de Douala et de Yaoundé	0,5	Etat
Cap vert	Secteur productif	Appui aux municipalités du Cap Vert	5,2	Etablissement financier
Centrafrique	Infrastructures et développement urbain	Réhabilitation des routes prioritaires du Sud-Ouest du pays	5	Etat
Chine	Infrastructures et développement urbain	Réalisation d'aménagements de petite hydroélectricité dans le comté de Wuxi	32	Etat
		Réalisation d'une centrale de cogénération au gaz naturel et à cycle combiné de 200MW	40	Etat
		Electrification de la voie ferrée Luoyang - Zhangjiajie	80	Etat
Comores	Agriculture et sécurité alimentaire	Renforcement et diversification des filières agricoles	3,7	Etat
Djibouti	Education	Projet d'appui au schéma directeur de l'éducation	1,5	Etat
	Santé	Appui à la lutte contre le sida	6	Etat
Gabon	Infrastructures et développement urbain	Réhabilitation de la route Ndjolé-Médoumane	35	Etat
Ghana	Agriculture et sécurité alimentaire	Appui aux plantations villageoises de cultures pérennes	19,4	Etat
	Infrastructures et développement urbain	Développement urbain à Accra et Kumasi	25	Etat
Haïti	Agriculture et sécurité alimentaire	Appui au programme national en faveur de l'irrigation	5	Etat
	Santé	Soutien de l'institut des maladies infectieuses et de la santé de la reproduction	1,5	Association
Indonésie	Secteur productif	Appui au secteur bancaire pour soutenir la clientèle touchées par le tsunami	20	Etablissement financier
Kenya	Eau et assainissement	Réhabilitations d'urgence sur les systèmes et réseaux d'eau et d'assainissement de la ville de Nairobi	30	Etat
	Infrastructures et développement urbain	Extension du réseau électrique dans six provinces rurales du Kenya	30	Etat
Laos	Agriculture et sécurité alimentaire	Appui à la formalisation et à la mise en œuvre d'une politique nationale de développement rural	1	Etat
	Eau et assainissement	Investissement et appui pour la régie des eaux de Vientiane	5,5	Société publique
	Infrastructures et développement urbain	Réalisation du barrage hydroélectrique de Nam Theun 2	28,4	Etat
Madagascar	Agriculture et sécurité alimentaire	Protection et mise en valeur productive de bassins versants	15	Etat
	Education	Appui au programme en faveur de l'éducation pour tous	17	Etat
	Infrastructures et développement urbain	Appui au développement de villes secondaires	0,7	Etat
Maldives	Infrastructures et développement urbain	Soutien aux entreprises des zones touchées par le tsunami	4,2	Etablissement financier
Mali	Agriculture et sécurité alimentaire	Programme de développement économique de la zone de l'office du Niger	10	Etat
		Appui à la consolidation de la décentralisation	5,5	Etat

Pays	Secteur	Projet	Montant en M€	Bénéficiaire
<b>Maroc</b>	Eau et assainissement	Programme de dépollution de l'oued Sebou	30	Entreprise publique
	Infrastructures et développement urbain	Liaison ferroviaire reliant la ville de Tanger au nouveau port Tanger-Méditerranée	25	Etat
	Infrastructures et développement urbain	Financement du programme national de routes rurales 2005-2015	50	Etat
	Secteur productif	Refinancement d'une institution de microfinance	11	Institution de microfinance
		Refinancement d'une institution de microfinance	0,5	Institution de microfinance
<b>Mauritanie</b>	Formation professionnelle	Création d'un centre de formation professionnelle	7	Entreprise publique
	Infrastructures et développement urbain	Programme d'équipement et de renforcement des communes et de la communauté urbaine de Nouakchott	7	Commune
		Assistance technique en appui au Commissariat aux droits de l'homme et à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion	0,6	Etat
<b>Mozambique</b>	Eau et assainissement	Amélioration de l'alimentation en eau des populations défavorisées de Maputo	7	Etat
<b>Niger</b>	Education	Assistance technique sur un projet d'éducation	1,5	Etat
	Santé	Projet d'appui au secteur de la santé	15	Etat
<b>Sénégal</b>	Infrastructures et développement urbain	Réhabilitation du pont Faidherbe à Saint-Louis du Sénégal	12,1	Etat
<b>Sri-Lanka</b>	Infrastructures et développement urbain	Réalisation d'un programme multi-sectoriel d'infrastructures dans le district de Trincomalee	64	Etat
	Infrastructures et développement urbain	Appui au secteur de la construction et des travaux publics au Sri Lanka	10	Etat
<b>Tchad</b>	Eau et assainissement	Adduction d'eau potable et assainissement dans les quartiers défavorisés de N'Djamena	12,5	Commune
<b>Territoires autonomes palestiniens</b>	Eau et assainissement	Construction d'une station d'assainissement au nord de la bande de Gaza	12	Etat
	Santé	Appui à la mise en place d'une politique de santé	2,7	Etat
<b>Thaïlande</b>	Environnement et ressources naturelles	Appui à un programme d'efficacité énergétique	40	Etablissement financier
<b>Togo</b>	Education	Appui au pilotage du système éducatif togolais	1,5	Etat
<b>Tunisie</b>	Infrastructures et développement urbain	Financement partiel du programme de développement du réseau de métro léger de Tunis	40	Etat
	Secteur productif	Appui au programme de mise à niveau des établissements hôteliers	51	Etat
<b>Turquie</b>	Secteur productif	Soutien à l'investissement des petites et moyennes entreprises	20	Etablissement financier
		Financement des petites et moyennes entreprises	50	Etablissement financier
<b>Vietnam</b>	Agriculture et sécurité alimentaire	Projet de développement du système hydraulique de la province de Son La	11,9	Etat
	Infrastructures et développement urbain	Renforcement du réseau de transport électrique dans le nord du Vietnam	40	Etat
	Secteur productif	Soutien au financement de l'habitat du Delta du Mékong	25	Etat
<b>Vuanatu</b>	Santé	Ligne de crédit pour le développement urbain	30	Fonds d'investissement
	Yemen	Amélioration de la santé dans la région nord de Vanuatu	4,4	Etat
<b>Commun à plusieurs pays</b>	Autres secteurs	Appui au développement rural dans les zones d'élevage	0,5	Etat
	Environnement et ressources naturelles	Appui à la mise en place d'un système hydrologique	1,5	Organisation intergouvernementale
		Fonds d'appui et d'intervention	1,5	Divers
		Appui au forum mondial pour la gouvernance d'entreprise au Sud	0,5	Etablissement financier
	Infrastructures et développement urbain	Développement de la régulation régionale du secteur électrique dans la région du grand Mekong	1	Etablissement financier
		Appui financier à des institutions de microfinance d'Afrique de l'Ouest	15,5	Etablissement financier
		Financement d'institutions de microfinance	3,3	Fonds d'investissement
	Secteur productif	Appui pour les infrastructures du service public marchand	30	Etablissement financier

La liste des projets ne comprend pas les financements à partir du Fonds d'étude et de préparation de projets (8,25 M€), un contrat désendettement-développement (21 M€) en faveur du Ghana et les aides budgétaires qui ont été octroyées pour un montant total de 75,5 M€ réparti entre le Niger (7,5 M€), le Burkina-Faso (5,5 M€), le Mali (9 M€), le Bénin (1,5 M€), la République du Congo (24 M€), la République démocratique du Congo (5 M€), le Burundi (3 M€) et en appui au programme économique régional de l'UEMOA (20 M€). Les garanties Ariz, dont le montant des nouveaux engagements s'élève à 12,85 M€, ne sont également pas reprises dans les tableaux qui suivent.

## LES SECTEURS D'INTERVENTION DANS L'OUTRE-MER (y compris les mandats de gestion)

Collectivité	Secteur	Projet	Montant en M€	Bénéficiaire
Guadeloupe	Aménagement urbain	Adduction d'eau potable et réhabilitation de locaux	4	Collectivités publiques
	Agriculture	Appui au secteur	1,4	Collectivités publiques
	Multi-secteurs	Financement du budget d'investissement et restructuration financière	22,1	Collectivités publiques
	Santé	Constructions hospitalières	13,6	Etablissements publics
	Secteur productif	Appui aux entreprises locales	79,9	Etablissements financiers, PME
	Transport	Modernisation d'infrastructures	1,4	Collectivités publiques
Guyane	Education	Construction d'équipements éducatifs	0,2	Collectivités publiques
	Financier	Financement du budget d'investissement	23,5	Collectivités publiques
	Santé	Financement du budget d'investissement	16	Etablissements publics
	Secteur productif	Appui aux entreprises locales	49,3	Etablissements financiers, PME
	Transport	Réalisations d'infrastructures aéroportuaires	6,0	Collectivités publiques
Martinique	Secteur productif	Appui aux entreprises locales	108,3	Etablissements financiers, PME
	Aménagement urbain	Adduction d'eau potable, assainissement, réalisations et réhabilitations de décharges	13,0	Collectivités publiques
	Education	Construction et réfection d'écoles	0,7	Collectivités publiques
	Transport	Infrastructures de transport routier	2,2	Collectivités publiques
	Multi-secteurs	Financement du budget d'investissement	30	Collectivités publiques
Mayotte	Santé	Construction de bâtiments et acquisition de matériels	37	Etablissements publics
	Secteur productif	Appui aux entreprises locales	8,4	Etablissements financiers, PME
	Multi-secteur	Financement du budget d'investissement	0,5	Collectivités publiques
Commun à plusieurs collectivités	Secteur productif	Appui aux entreprises locales	3	Etablissements financiers, PME, institutions de microfinance
Nouvelle-Calédonie	Aménagement urbain	Adduction d'eau potable	0,3	Collectivités publiques
	Multi-secteurs	Financement du budget d'investissement et appui aux entreprises locales	21,5	Collectivités publiques et établissements financiers
	Energie	Electrification	2,1	Collectivités publiques
	Santé	Rénovation de bâtiments	0,4	Etablissements publics
	Secteur productif	Appui aux entreprises locales	29,7	Etablissements financiers, PME
Polynésie française	Multi-secteurs	Financement du budget d'investissement	26,4	Collectivités publiques
	Aménagement urbain	Adduction d'eau potable	2,9	Collectivités publiques
	Secteur productif	Appui aux entreprises locales	23,7	Etablissements financiers, PME
Réunion	Secteur productif	Appui aux entreprises locales	136	Etablissements financiers, PME
	Aménagement urbain	Adduction d'eau potable et aménagement	22,5	Collectivités publiques et Société d'économie mixte
	Education	Construction et modernisation d'infrastructures scolaires	9,1	Collectivités publiques
	Environnement	Assainissement, irrigation	27,9	Collectivités publiques
	Santé	Restructuration de centres de santé	40	Etablissements publics
Saint-Pierre et Miquelon	Multi-secteurs	Financement du budget d'investissement	1,5	Collectivités publiques
	Secteur productif	Appui aux entreprises locales	1,9	Etablissements financiers, PME
Wallis et Futuna	Santé	Appui au secteur de la santé	1,5	Etablissements publics

## PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES

Pays	Secteur	Projet	Montant en M€	Bénéficiaire
Algérie	Autres secteurs	Appui à l'amélioration des capacités exportatrices du pays	2,1	Etat
Ethiopie	Agriculture et sécurité alimentaire	Soutien à l'exportation de la filière horticole et maraîchère	1,7	Etat
Guinée	Agriculture et sécurité alimentaire	Appui à l'exportation de la filière pommes de terre et étude pour la création d'une filière équitable	0,5	Etat
Madagascar	Autres secteurs	Outils pour la promotion des exportations malgaches	2,6	Etat
Mauritanie	Environnement et ressources naturelles	Renforcement des capacités commerciales du secteur de la pêche	2	Etat
	Industrie	Promotion au secteur du tourisme	1,5	Etat
Vietnam	Infrastructures et développement urbain	Appui au développement des capacités commerciales	1,5	Etat
Commun à plusieurs pays	Autres secteurs	Extension du site Internet « IZF.net » pour la promotion des exportations des pays de la zone franc	0,4	Association

## LES ENGAGEMENTS DE PROPARCO

Pays	Secteur	Projet	Montant en M€	Bénéficiaire
<b>Pays étrangers</b>				
<b>Afrique du Sud</b>	Autres secteurs	Appui à un fonds d'investissement généraliste en Afrique subsaharienne	6,2	Fonds d'investissement
		Soutien à la création d'un fonds d'investissement dans le cadre de la démarche « Black economic empowerment »	3,2	Fonds d'investissement
<b>Algérie</b>	Infrastructures et développement urbain	Développement du troisième opérateur de téléphonie mobile	16,3	Entreprise
<b>Chine</b>	Infrastructures et développement urbain	Soutien au réseau de distribution de gaz et amélioration de l'efficacité énergétique	19,9	Entreprise
	Financier et bancaire	Appui aux entreprises locales	8,3	Etablissement financier
<b>Egypte</b>	Agriculture	Appui aux secteurs agro-alimentaires et agro-industriels	2,5	Fonds d'investissement
<b>Gabon</b>	Financier et bancaire	Appui aux entreprises locales	10	Etablissement financier
		Appui au secteur financier local	3,8	Etablissement financier
<b>Haïti</b>	Infrastructures et développement urbain	Développement du réseau de téléphonie	9,9	Entreprise
<b>Ile Maurice</b>	Infrastructures et développement urbain	Soutien à un complexe hôtelier	4,2	Entreprise
<b>Kenya</b>	Agriculture	Extension et restructuration d'une société de stockage de céréales à Mombasa	4,7	Entreprises
<b>Laos</b>	Environnement et ressources naturelles	Réalisation du barrage hydroélectrique de Nam Theun 2	23,1	Entreprise
<b>Maroc</b>	Infrastructures et développement urbain	Modernisation d'une raffinerie	24,8	Entreprise
<b>Niger</b>	Infrastructures et développement urbain	Appui à une société de distribution d'eau	0,5	Entreprise
<b>Nigeria</b>	Infrastructures et développement urbain	Construction d'une cimenterie	16	Entreprise
<b>Ouganda</b>	Financier et bancaire	Appui aux entreprises locales	3,8	Etablissement financier
		Appui aux entreprises locales	5,9	Etablissement financier
<b>Sénégal</b>	Environnement et ressources naturelles	Développement de la production d'électricité locale	11	Entreprise
<b>Sri-Lanka</b>	Financier et bancaire	Appui aux entreprises locales dans les zones affectées par le tsunami	4,1	Etablissement financier
<b>Tanzanie</b>	Financier et bancaire	Appui au secteur privé	8,2	Etablissement financier
<b>Thaïlande</b>	Environnement et ressources naturelles	Appui à l'augmentation de l'efficacité énergétique	6,5	Entreprise
<b>Tunisie</b>	Financier et bancaire	Appui au secteur privé	5	Etablissement financier
		Appui au secteur privé	10	Etablissement financier
<b>Turquie</b>	Financier et bancaire	Soutien à une société de location de voitures	10	Entreprise
		Appui au secteur de l'habitat	16,4	Etablissement financier
<b>Vietnam</b>	Infrastructures et développement urbain	Extension d'une cimenterie	12,4	Entreprise
<b>Commun à plusieurs pays</b>	Financier et bancaire	Appui à une société de réassurance en Afrique	1,2	Entreprise
		Appui au secteur privé	15	Etablissement financier
		Soutien à un fonds d'investissement minier en Asie	2,3	Fonds d'investissement
	Autres secteurs	Appui à un fonds d'investissement généraliste en Afrique	3	Fonds d'investissement
	Infrastructures et développement urbain	Réduction de la fracture numérique des zones rurales en Afrique	6,4	Entreprise
	Autres secteurs	Appui à un fonds d'investissement généraliste en Afrique	5,8	Fonds d'investissement
		Appui à un fonds d'investissement généraliste en Asie	4,3	Fonds d'investissement
<b>Outre-mer</b>				
<b>Guadeloupe</b>	Environnement et ressources naturelles	Construction et exploitation de deux fermes éoliennes	3,4	Entreprise
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	Financier et bancaire	Appui aux entreprises locales	20	Etablissement financier
<b>Polynésie française</b>	Infrastructures et développement urbain	Financement d'un nouvel avion	18,8	Entreprise
	Financier et bancaire	Appui aux entreprises locales	40	Etablissement financier
<b>Réunion</b>	Environnement et ressources naturelles	Construction et exploitation d'une ferme éolienne	2,6	Entreprise

# ORGANIGRAMME

AU 31 DÉCEMBRE 2005

## INSPECTION GÉNÉRALE

Gilles Audren

ADJ. François Rivière

## PROPARCO

Claude Périou

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Etienne Viard

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

## OPÉRATIONS

Michel Jacquier

VICE PRÉSIDENT DE PROPARCO

### OPÉRATIONS

Etienne Viard

Gilles Genre-Grandpierre  
BANQUES ET MARCHÉS FINANCIERS

Thierry Liscia  
ENTREPRISES

François-Xavier Duporge  
INFRASTRUCTURES ET MINES

Pascal Pierra  
PARTICIPATIONS

### ENGAGEMENTS

Philippe Bassery

### ADMINISTRATION ET FINANCE

Dominique Beudin

### JURIDIQUE

Philippe Leboucq

### LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

Valérie Alexis

### AFRIQUE DE L'OUEST

Jean-Jacques Moineville

ADJ. Michel Gauthay

### AFRIQUE CENTRALE, AUSTRALE ET OcéAN INDIEN

Joël Daligault

ADJ. Jean-Pierre Marcelli

### MÉDiterranée ET MOYEN ORIENT

Jean-Pierre Barbier

ADJ. Jean-Hubert Mou lignat

### OUTRE-MER

Colette Grosset

ADJ. Catherine Chevallier

ADJ. Jean-Louis Lecouffe

### ASIE

Roger Goudiard

ADJ. Anne-Marie Cabrit

Françoise Neuvy

CRÉDITS DÉLEGUÉS ET PROTOCOLES  
DU TRÉSOR

Pascal Grangereau

AFFAIRES JURIDIQUES ET OPÉRATIONNELLES

### DÉVELOPPEMENT RURAL, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES

Jean-Yves Grosclaude

Bernard Esnouf  
DÉVELOPPEMENT RURAL  
ET AGRO-INDUSTRIES

Denis Loyer  
ENVIRONNEMENT  
ET RÉSSOURCES NATURELLES

### INFRASTRUCTURES ET DÉVELOPPEMENT URBAIN

Alain Henry

Alexis Bonnel  
INFRASTRUCTURES

Thierry Paulais  
DÉVELOPPEMENT URBAIN

### DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Anne Paugam

Marie-Odile Waty  
SANTÉ

Jean-Claude Balmes  
ÉDUCATION

### SYSTÈMES FINANCIERS ET DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

Luc Rigouzzo

Frédéric Ottavy  
FINANCEMENTS NON SOUVIENS

Martha Stein-Sochas  
MARCHÉS FINANCIERS  
ET INGENIERIE FINANCIÈRE

Louis-Jacques Vaillant  
FINANCEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE DÉCENTRALISÉE

## DIRECTEUR GÉNÉRAL

Jean-Michel Severino

PRÉSIDENT DE PROPARCO

## DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Jean-Michel Debrat

## STRATÉGIE

Pierre Jacquet

CHEF ÉCONOMISTE

### RECHERCHE

**Robert Peccoud**

**Hervé Bougault**  
RECHERCHE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

**Véronique Sauvat**  
APPUI À LA GESTION DES CONNAISSANCES  
**Jean-David Naudet**  
ÉVALUATION ET CAPITALISATION

### PILOTAGE ET RELATIONS STRATÉGIQUES

**Jean-Marc Chataigner**

**Patrice Tranchant**  
CYCLE ET MÉTHODES OPÉRATIONNELS

**Georges d'Andlau**  
DIALOGUE INSTITUTIONNEL ET STRATÉGIQUE

**Cécile Couprie**

PILOTAGE STRATÉGIQUE

**Xavier Blanchard**  
BUREAU DE REPRÉSENTATION À BRUXELLES

### COMMUNICATION

**Henry de Cazotte**

#### CEFEB

**Jacques Levard**

**François Chevillotte**  
ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

**Patrick Chouteau**

FORMATION

### SECRÉTARIAT DU FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

**Marc-Antoine Martin**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU FFEM

## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

**Patrice Mollie**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

**François Colas**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

### FINANCEMENTS

**Rémi Genevey**

**Eric Bordes**  
GESTION DES PRÉTS ET PARTICIPATIONS

**Daniel Vain**  
RÈGLEMENTS ET ADMINISTRATION FINANCIÈRE

**Eric Beugnot**  
GESTION DE BILAN

**Grégory Clémente**  
OPÉRATIONS DE MARCHÉS

### COMPTABILITÉ ET CONTRÔLE DE GESTION

**Gilles Bergin**

**Claude Dorwling-Carter**  
BUDGET ET CONTRÔLE DE GESTION

**Sylvie Syrota**

TRAITEMENTS COMPTABLES

### SYSTÈMES DE GESTION

**Odile Lapierre**

**Cyrille Berton**  
MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE

**Hélène Petitimbert**  
ADMINISTRATION, MAINTENANCE ET SUPPORT

**Olivier Moreau**

**Bernard Veyssiére**  
TECHNIQUE INFORMATIQUE

**Philippe Claquin**  
PROCÉDURES, MÉTHODES, ORGANISATION

## SECRÉTARIAT DES CONSEILS

Lysiane Richard

## RESSOURCES HUMAINES

**Marie-Flora Hakoun-Milleliri**

ADJ. **Anne-Françoise Dayon**

**Nicolas Mora**

ADMINISTRATION

**Patrick Decroix**  
CONTROLE DE GESTION SOCIALE

**Fadila Yahia**

RELATIONS SOCIALES

**Martine Naubron**

RETRAITES

# LE RÉSEAU DES AGENCES ET BUREAUX

- Agences et bureaux de l'AFD dans les pays étrangers
- Agences et bureaux de l'AFD dans l'Outre-mer

*Les interventions dans les autres pays sont suivies directement  
au siège de l'Agence Française de Développement à Paris*

## ABIDJAN ■

Côte d'Ivoire, Libéria  
Tél. : (225) 22 40 70 40  
Fax : (225) 22 44 21 78  
afdbidjan@groupe-afd.org

## ACCRA ■

Ghana  
Tél. : (233) 21 77 87 55  
Fax : (233) 21 77 87 57  
afdaccra@gh.groupe-afd.org

## ADDIS ABEBA (bureau) ■

Ethiopie  
Tél. : (251) 11 465 55 57  
Fax : (251) 11 465 50 76  
afdev@ethionet.et

## ALGER ■

Algérie  
Tél. : (213) 21 69 43 00  
Fax : (213) 21 48 41 20  
afd@djazair-connect.com

## ANTANANARIVO ■

Madagascar  
Tél. : (261) 20 22 200 46  
Fax : (261) 20 22 347 94  
afdantananarivo@groupe-afd.org

## BAMAKO ■

Mali  
Tél. : (223) 221 28 42  
Fax : (223) 221 86 46  
afdbamako@groupe-afd.org

## BANGKOK ■

Thaïlande  
Tél. : (66) 2 650 92 88  
Fax : (66) 2 650 92 87  
afdbangkok@groupe-afd.org

## BANGUI (bureau) ■

Centrafrique  
Tél. : (236) 61 03 06  
Fax : (236) 61 45 78  
afdbangui@yahoo.fr

## BEYROUTH ■

Liban  
Tél. : (961) 1 420 192  
Fax : (961) 1 611 099  
afdbeyrouth@groupe-afd.org

## BRAZZAVILLE ■

République du Congo  
Tél. : (242) 81 53 30  
Fax : (242) 81 29 42  
afdbrazzaville@yahoo.fr

## CASABLANCA (bureau) ■

Maroc  
Tél. : (212) 22 29 53 97  
Fax : (212) 22 29 53 98  
afdprocasablanca@ma.groupe-afd.org

## CAYENNE ●

Guyane, Surinam, Amapa (Brésil)  
Tél. : 05 94 29 90 90  
Fax : 05 94 30 63 32  
afdcayenne@gif.groupe-afd.org

## COLOMBO (bureau) ■

Sri Lanka, Maldives  
Tél. : (94) 11 250 23 20  
Fax : (94) 11 250 52 23  
maucorjb@afd.fr

## CONAKRY ■

Guinée, Sierra Leone  
Tél. : (224) 41 25 69  
Fax : (224) 41 28 74  
afdconakry@groupe-afd.org

## COTONOU ■

Bénin  
Tél. : (229) 21 31 34 53  
Fax : (229) 21 31 20 18  
afdcotonou@groupe-afd.org

## DAKAR ■

Sénégal, Cap-Vert, Gambie  
Guinée Bissau  
Tél. : (221) 849 19 99  
Fax : (221) 823 40 10  
afddakar@groupe-afd.org

## DJIBOUTI ■

Djibouti, Erythrée, Ethiopie  
Soudan, Yémen  
Tél. : (253) 35 22 97  
Fax : (253) 35 48 09  
afddjibouti@groupe-afd.org

## DOUALA (bureau) ■

Cameroun  
Tél. : (237) 342 50 67  
Fax : (237) 342 99 59  
afddouala@camnet.com

## FORT-DE-FRANCE ●

Martinique, petites Antilles  
Tél. : 05 96 59 44 73  
Fax : 05 96 59 44 88  
afdfortdefrance@mq.groupe-afd.org

## HANOÏ ■

Vietnam  
Tél. : (844) 823 67 64  
Fax : (844) 823 63 96  
afdhanoi@groupe-afd.org

## HÔ CHI MINH-VILLE ■

(bureau)  
Vietnam  
Tél. : (84) 8 829 72 31  
Fax : (84) 8 825 06 25 (s/c consulat)  
afdhcm@afd-hcm.org

## ISTANBUL ■

Turquie  
Tél. : (90) 212 283 31 11  
Fax : (90) 212 283 31 51  
afdistanbul@groupe-afd.org

## JAKARTA (bureau) ■

Indonésie  
Tél. : (62) 21 570 16 68  
Fax : (62) 51 525 46 89  
piny@groupe-afd.org

## JÉRUSALEM-EST ■

Territoires Autonomes Palestiniens  
Tél. : (972) 2 54 00 423  
Fax : (972) 2 54 00 227  
afdjeru@ifrance.com

**JOHANNESBOURG ■**

Afrique du Sud, Namibie,  
Zimbabwe, Zambie  
Tél.: (27) 11 540 71 00  
Fax: (27) 11 540 71 17  
afdjohannesbourg@groupe-afd.org

**KINSHASA ■**

République démocratique du Congo  
Tél.: (243) 09 98 68 25 98  
Fax: (243) 09 99 75 381  
afdkinshasa@ic.cd

**LIBREVILLE ■**

Gabon, Angola, Sao Thome et Principe  
Tél.: (241) 74 33 74  
Fax: (241) 74 51 25  
afdlibreville@groupe-afd.org

**LOMÉ ■**

Togo  
Tél.: (228) 221 04 98  
Fax: (228) 221 79 32  
afdlome@groupe-afd.org

**MAMOUDZOU •**

Mayotte  
Tél.: 02 69 61 05 05  
Fax: 02 69 61 05 02  
afd.mayotte@wanadoo.fr

**MAPUTO ■**

Mozambique  
Tél.: (258) 21 30 43 00  
Fax: (258) 21 30 37 47  
afdmaputo@groupe-afd.org

**MATA-UTU ■**

Wallis et Futuna  
Tél.: (681) 72 25 05  
Fax: (681) 72 20 03  
leomwf@wallis.co.nc

**MORONI ■**

Comores  
Tél.: (269) 73 29 10  
Fax: (269) 73 22 88  
afdmoroni@snpt.km

**NAIROBI ■**

Kenya, Burundi, Ouganda,  
Rwanda, Tanzanie  
Tél.: (254) 20 271 84 52  
Fax: (254) 20 271 79 88  
afdnairobi@groupe-afd.org

**N'DJAMENA ■**

Tchad  
Tél.: (235) 52 70 71  
Fax: (235) 52 78 31  
afdnjamena@groupe-afd.fr

**NIAMEY ■**

Niger  
Tél.: (227) 72 33 93  
Fax: (227) 73 26 05  
afdniamey@groupe-afd.org

**NOUAKCHOTT ■**

Mauritanie  
Tél.: (222) 525 25 25  
Fax: (222) 525 49 10  
afdnouakchott@groupe-afd.org

**NOUMÉA •**

Nouvelle Calédonie, Vanuatu  
Etats insulaires du Pacifique sud  
Tél.: (687) 24 26 00  
Fax: (687) 28 24 13  
afdnoumea@nc.groupe-afd.org

**OUAGADOUGOU ■**

Burkina Faso  
Tél.: (226) 50 30 60 92  
Fax: (226) 50 31 19 66  
afdouagadougou@bf.groupe-afd.org

**PAPEETE •**

Polynésie française  
Tél.: (689) 54 46 00  
Fax: (689) 54 46 01  
afdpapeete@pf.groupe-afd.org

**PÉKIN ■**

Chine  
Tél.: (86) 10 84 51 12 00  
Fax: (86) 10 84 51 13 00  
afdpekin@groupe-afd.org

**PHNOM-PENH ■**

Cambodge  
Tél.: (855) 23 426 360  
Fax: (855) 23 426 243  
afdphnompenh@groupe-afd.org

**POINTE-À-PITRE •**

Guadeloupe  
Tél.: 05 90 89 65 65  
Fax: 05 90 83 03 73  
afdpointeapitre@gp.groupe-afd.fr

**PORT-AU-PRINCE (bureau) ■**

Haiti  
Tél.: (509) 245 40 07  
Fax: (509) 245 07 02  
afdhaiti@hotmail.com

**RABAT ■**

Maroc  
Tél.: (212) 37 63 23 94  
Fax: (212) 37 63 23 97  
afdrabat@ma.groupe-afd.org

**SAINT-DENIS •**

Réunion, Maurice, Seychelles,  
Terres australes et antarctiques françaises  
Tél.: 02 62 90 00 90  
Fax: 02 62 21 74 58  
afdstdenis@re.groupe-afd.org

**SAINT-DOMINGUE ■**

République Dominicaine  
Tél.: (809) 547 12 89  
Fax: (809) 381 05 92  
afdsaintdomingue@groupe-afd.org

**SAINT-PIERRE •**

Saint-Pierre-et-Miquelon  
Tél.: 05 08 41 06 00  
Fax: 05 08 41 25 98  
iedom-spm@iedom-spm.fr

**TUNIS ■**

Tunisie  
Tél.: (216) 71 800 422  
Fax: (216) 71 799 175  
afdtunis@tn.groupe-afd.org

**VIENTIANE ■**

Laos  
Tél.: (856) 21 24 32 95  
Fax: (856) 21 24 32 98  
afdvientiane@groupe-afd.org

**YAOUNDÉ ■**

Cameroun, Centrafrique, Guinée  
Equatoriale  
Tél.: (237) 222 00 15  
Fax: (237) 223 57 07  
afdyaounde@groupe-afd.org

# PUBLICATIONS

## PAROLES D'ACTEURS, KEY PLAYERS VIEW

Cette série donne la parole aux acteurs du développement sur les grandes thématiques actuelles.

- Gestion durable des forêts, lutte contre la désertification / *Forest sustainable management, Fight against desertification*
- L'eau, des ressources, des hommes / *Water, Resources and People*
- Partenariats public-privé / *Public-Private Partnerships*
- Microfinance / *Microfinance*
- Gestion durable de la biodiversité / *The sustainable management of biodiversity*
- Les technologies de l'information et de la communication / *Information and communication technologies*

Contact: [com@afd.fr](mailto:com@afd.fr)

## NOTES ET DOCUMENTS

Cette série publie des études visant à renforcer la connaissance sur les zones d'intervention et domaines d'activité de l'Agence.

- N°1 - Compétitivité et mise à niveau des entreprises
- N°2 - Multinationales et développement : le rôle des politiques nationales
- N°3 - Lutte contre l'effet de serre, enjeux et débats
- N°4 - Comment financer durablement les aires protégées à Madagascar ? Apport de l'analyse économique
- N°5 - Agriculture et commerce. Quels enjeux pour l'aide au développement ?
- N°6 - Efficacité et allocation de l'aide, revue des débats
- N°7 - Qui mérite l'aide ? Égalité des chances versus sélectivité
- N°8 - Le Cambodge, de l'ère des quotas textiles au libre-échange
- N°9 - La Turquie, panorama et répartition régionale du secteur productif
- N°10 - *Poverty, Inequality and Growth*
- N°11 - *Foreign Direct Investment in Developing Countries: Leveraging the role of multinationals*

- N°12 - Libre-échange euro-méditerranéen : premier bilan au Maroc et en Tunisie
- N°13 - Les mécanismes du financement de la formation professionnelle : Une comparaison Europe – Afrique
- N°14 - Les mécanismes de financement de la formation professionnelle : Algérie, Maroc, Sénégal, Tunisie
- N°15 - Les mécanismes de financement de la formation professionnelle : Allemagne, Espagne, France, Royaume-Uni
- N°16 - Le textile habillement tunisien et le défi de la libéralisation - Quel rôle pour l'investissement direct étranger ?
- N°17 - Pouлина, un management tunisien
- N°18 - Les programmes de mise à niveau des entreprises : Tunisie, Maroc, Sénégal
- N°19 - Analyser l'impact d'un projet de microfinance : l'exemple d'ADEFI à Madagascar
- N°20 - Précis de réglementation de la microfinance Tome I : Le droit financier et la microfinance
- N°21 - Précis de réglementation de la microfinance Tome II : Le droit technique de la microfinance
- N°22 - *Development Aid: Why and How? Towards strategies for effectiveness*
- N°23 - Libéralisation des services de télécommunication au Maghreb : transition institutionnelle et performances
- N°24 - Financer les investissements des villes des pays en développement N°25
  - Les exportations de services de santé des pays en développement : le cas tunisien
- N°26 - La micro-assurance de santé dans les pays à faible revenu

Contact: [notes-et-documents@afd.fr](mailto:notes-et-documents@afd.fr)

## DOCUMENTS DE TRAVAIL

Cette série rend compte de travaux en cours de recherche.

- N°1 - Un indicateur conjoncturel de pauvreté. Micro-simulations liées à un modèle macro-économique de prévisions. Étude de cas : le Sénégal (version anglaise)
- N°2 - Les OMD et l'aide de cinquième génération
- N°3 - Biens publics mondiaux et développement : De nouveaux arbitrages pour l'aide ?
- N°4 - Agir en faveur des acteurs et des sociétés fragiles. Pour une vision renouvelée des enjeux de l'aide au développement dans la prévention et la gestion de crises
- N°5 - La filière riz au Mali : compétitivité et perspectives de marché
- N°6 - Turquie : Risque systémique bancaire et vulnérabilités macro-financières
- N°7 - La Tunisie et le marché euro-méditerranéen du tourisme
- N°8 - Le développement, une question de chances ? À propos du rapport sur le développement dans le monde 2006 « Equité et Développement »
- N°9 - *Aid Selectivity According to Augmented Criteria*

## PUBLICATIONS CEROM

Cette série est le fruit d'une collaboration avec l'INSEE et les Instituts sur les économies d'Outre-mer.

- Guadeloupe : Une économie... en déficit d'image
- Réunion : Chômage, productivité et politique de l'emploi à la Réunion : une double transposition presque réussie
- Martinique : L'économie martiniquaise au passage de 2000 : une trajectoire vertueuse ?
- Réunion : Émergence de nouveaux moteurs de croissance - Le rattrapage économique réunionnais expliqué 1993-2002
- Nouvelle-Calédonie : L'économie calédonienne en mouvement

## RAPPORT JUMBO

Rapport bi-annuel qui propose des analyses macroéconomiques et sectorielles pour les pays de la zone franc.

- Perspectives économiques et financières des pays de la zone franc Projections JUMBO 2005-2006
- Crise ivoirienne et flux régionaux de transport
- Le coton africain face à la concurrence du marché mondial
- Le secteur cotonnier en zone franc, entre succès et dépendance
- Évolution des taux de change effectifs réels (TCER) de la zone franc : 1993-2006
- Le poids de l'informel en UEMOA

## PRODUITDOC

Bulletin trimestriel d'information sur la conjoncture des principaux marchés de matières premières : café, cacao, thé, etc. Il est disponible sur le site Internet de l'Agence : [www.afd.fr](http://www.afd.fr).

## AFRIQUE CONTEMPORAINE

Cette revue met en valeur les travaux sur l'Afrique et vise à contribuer au débat sur les économies, les politiques et les sociétés du continent africain. Pour vous abonner à cette publication (abonnement payant), consultez le site de la maison d'édition de Boeck :

<http://universite.deboeck.com/revues/afco/>.

Pour soumettre vos articles et obtenir plus de précisions sur les modalités de publication, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse :

[Afrique-contemporaine@afd.fr](mailto:Afrique-contemporaine@afd.fr)

## SITE INTERNET

[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

La plupart des publications sont téléchargeables sur le site Internet : [www.afd.fr](http://www.afd.fr), rubrique publications.



## LA LETTRE DES ÉCONOMISTES

Lettre d'information, de débat et d'analyse économique sur des enjeux d'actualité.

- N°1 - La crise ivoirienne, l'harmonisation de l'aide, le Nepad
  - N°2 - L'initiative Fast Track, le suivi de la scolarisation primaire
  - N°3 - La Méditerranée
  - N°4 - Le commerce des services
  - N°5 - L'initiative PPTE et les annulations de dette
  - N°6 - Le modèle asiatique
  - N°7 - L'efficacité et la fongibilité de l'aide
  - N°8 - Le pétrole en Afrique
  - N°9 - La croissance pro-pauvres
  - N°10 - Les politiques agricoles en Afrique
- Contact : [lettreco@afd.fr](mailto:lettreco@afd.fr)

# GLOSSAIRE

## BIEN PUBLIC MONDIAL

Les biens publics mondiaux qualifient des biens, des services et des ressources dont l'existence est bénéfique à la communauté internationale. Dans leur définition la plus pure, ces biens ne s'épuisent pas lorsqu'on les consomme (propriété de non-rivalité) et nul n'est exclu de leur consommation (propriété de non-exclusion). Leur production pose de ce fait des problèmes importants de financement et d'action au plan international. Elle nécessite une coopération entre tous les pays qu'ils soient développés ou en développement. Quelques exemples de biens publics mondiaux : les biens « environnementaux » (changement climatique, couche d'ozone), les biens « humains » (santé, connaissance scientifique, héritage culturel mondial) ou encore les questions de politique mondiale (paix, stabilité financière...).

## CADRES STRATÉGIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) sont des programmes nationaux de réduction de la pauvreté, élaborés par les autorités des pays concernés. Une fois approuvés par les institutions de Bretton Woods, ces programmes ouvrent accès à un allègement de la dette (initiative PPTE) ainsi qu'à des financements à taux privilégié. La préparation des CSLP implique notamment une large concertation avec les différentes composantes de la société et les partenaires extérieurs du développement.

## CONTRAT DÉSENDETTEMENT-DÉVELOPPEMENT

Les contrats désendettement-développement (C2D) constituent un volet additionnel français à l'initiative PPTE d'allègement de la dette des pays en développement. Il s'agit d'un mécanisme de refinancement par don des échéances de remboursement de la dette par les pays concernés. Les financements sont concentrés sur un nombre restreint de « points d'affectation » choisis dans quatre secteurs : (i) l'éducation de base et la formation professionnelle ; (ii) les soins de santé primaire et la lutte contre les grandes endémies (plus particulièrement la lutte contre le sida) ; (iii) les équipements et les infrastructures des collectivités locales ; (iv) l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles.

## FONDS DE SOLIDARITÉ PRIORITAIRE

Le Fonds de solidarité prioritaire (FSP) est l'instrument de l'aide-projet du ministère des Affaires étrangères. Il a pour vocation de financer, par dons uniquement, l'appui apporté par le ministère des Affaires étrangères aux pays de la zone de solidarité prioritaire en matière de développement institutionnel, social, culturel et de recherche. Le FSP met en œuvre les principes de la politique française d'aide au développement, en particulier le renforcement de l'efficacité de l'aide par l'adoption d'une logique « projet ». Pour être éligible, un projet ou un programme doit être pluriannuel, avoir des objectifs précis et mesurables, un calendrier établi. Il doit être assorti d'indicateurs de suivi afin de permettre une évaluation rétrospective à son achèvement.

## MÉCANISME DE DÉVELOPPEMENT PROPRE

Il permet aux pays développés, dans le cadre du protocole de Kyoto, de satisfaire, grâce à un dispositif de compensations, leurs engagements de limitation des émissions de gaz à effet de serre en mettant en œuvre des projets environnementaux dans des pays en développement.

## PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS (PPTE)

L'initiative PPTE (Highly Indebted Poor Countries- HIPC) est un mécanisme d'allègement de la dette des pays en développement. L'objectif est de réduire de façon substantielle l'endettement extérieur public des pays concernés. Pour être éligible, le pays doit élaborer, faire approuver et débuter la mise en œuvre d'un « cadre stratégique de lutte contre la pauvreté », et conclure un accord avec le Fonds monétaire international (FMI) sur le cadrage macroéconomique et budgétaire du pays pour une durée de trois ans.

## ZONE DE SOLIDARITÉ PRIORITAIRE

Elle est constituée d'un ensemble de pays dans lesquels l'aide publique française concentre plus particulièrement ses engagements, dans une perspective de solidarité et de développement durable. Cinquante-quatre pays figurent actuellement dans la ZSP. La liste exhaustive de ces pays est accessible sur le site du ministère des Affaires étrangères : [www.diplomatie.gouv.fr/solidarite/fsp/zone.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/solidarite/fsp/zone.html)

Coordination AFD : Élodie Parent et Guillaume de Saint-Phalle

direction artistique / coordination - Sonia Musnier  
graphisme - Jérôme Lecomte et Christine Suzanne  
rédaction - Christelle Marot  
agence *le troisième pôle* - [www.letroisiemepole.com](http://www.letroisiemepole.com)

**Ce rapport annuel est intégralement imprimé sur papier recyclé Cyclus print, sans vernis.**

par IMB - 7 rue de la Résistance, 14400 Bayeux

ISSN 1299-0094 - Dépôt légal : avril 2006

Photo de couverture : © K. Vandersypen



5, rue Roland Barthes - 75598 Paris cedex 12  
Tél. : +33 1 53 44 31 31 - Fax : +33 1 44 87 99 39  
[www.afd.fr](http://www.afd.fr)